



VILLE D'ARLON  
Belgique

# CONSEIL COMMUNAL

**SEANCE DU 23 JANVIER 2020**

## **Procès-verbal**

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, M. D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH, Echevins;

M. A. EVEN, Mme A-C. GOFFINET, M. J-M. TRIFFAUX, Mmes I. CHAMPLUVIER, M. NEUBERG, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mme M. BLEROT, MM. M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER, M. P-Ph. BALON, Conseillers;

M. A. DEWORME, Président du C.P.A.S

M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Madame Patty SCHMIT, Conseillère

### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.3**
2. Communications d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.....**p.3**
3. Approbation de la convention de gestion relative à l'ancienne Ecole Communale de Barnich....**p.6**
4. Appel mondial des villes en faveur du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires – proposition de motion.....**p.7**
5. Exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe II, sis route de Longwy 599 à 6700 ARLON-WEYLER – Approbation de la convention dans le cadre du renouvellement de la licence.....**p.8**

6. Dossier de demande de renouvellement de reconnaissance pour la bibliothèque communale d'Arlon – Approbation du Rapport Général d'Exécution (2013-2017), du Plan Quinquennal de Développement de la Lecture (2021-2025) et des moyens affectés pour mettre en place le Plan.....**p.8**
7. Marché de travaux : Arlon – Espace Léopold – Aménagement du réseau gaz suite à la construction du parking souterrain. Approbation du devis d'Ores et de la dépense.....**p.20**
8. Vente d'une parcelle communale sise à Fouches – approbation du projet d'acte.....**p.21**
9. Ventes de bois : approbation des clauses particulières.....**p.21**
10. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : suppression d'un passage pour piétons rue Léon Castilhon à Arlon.....**p.22**
11. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : création d'emplacements de livraison.....**p.25**
12. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Modification de priorité au carrefour de la rue de Schoppach avec le rue du camp.....**p.27**
13. Décision de principe sur la cession d'une parcelle au profit de la Ville d'Arlon – Approbation du protocole d'accord.....**p.28**
14. Ancienne briqueterie d'Arlon – Demande de révision partielle du plan de secteur : transmission au Conseil communal du procès-verbal de la réunion d'information préalable du 5 novembre 2019, des observations et réclamations.....**p.29**
15. Ancienne briqueterie d'Arlon – Demande de révision partielle du plan de secteur : décision de transmettre la demande complète au Gouvernement Wallon.....**p.30**
16. Budget communal : exercice 2020.....**p.33**
17. Remboursement du précompte immobilier à la « Royale Jeunesse Freylangeoise » pour l'année 2019.....**p.73**
18. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Union Sportive Waltzing » pour l'année 2019.....**p.73**
19. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Œuvres Paroissiales Doyenné Arlon » pour l'année 2019.....**p.73**
20. Octroi d'une subvention à l'asbl « Pantonime » pour l'organisation du festival « Les Hallucinations Collectives ».....**p.74**

### **Demande d'ajouts**

Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour relative à la suppression de parkings dans le centre d'Arlon.....**P.74**

### **Huis-clos**

21. Désignation d'une directrice définitive à partir du 16 juillet 2019 .....**p.78**

22. Ratification de la désignation d'une directrice à temps plein à l'école fondamentale du Galgenberg à partir du 20 janvier 2020.....**p.78**
23. Prolongation de la désignation d'un contremaître faisant fonction au Service Propreté.....**p.78**
24. Admission à la retraite prématurée définitive pour inaptitude physique d'une auxiliaire professionnelle .....**p.78**
25. Démission pour admission à la retraite d'un ouvrier qualifié.....**p.78**

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 08 minutes.

+ + +

**Monsieur MAGNUS** – Comme c'est le premier Conseil communal de l'année, je vous sens tous très bavards donc c'est très bien, ça nous promet un Conseil communal animé. Peut-être une année animée. Du moment qu'elle se fait dans le respect de chacun, c'est en tout cas cela que je vous souhaite en ce début d'année. Que nos Conseils communaux puissent se faire d'une manière où chacun puisse trouver un espace pour pouvoir s'exprimer, dans le respect de l'autre. Encore une excellente année à tous les groupes politiques.

**1. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019.

**2. ADMINISTRATION GENERALE : Communications d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de polices suivantes :

Le 11 décembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules sur le tronçon de voirie situé entre la place Hollenfeltz et la rue de Diekirch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'inauguration de la navette X-XING, en date du 17.12.2019 de 18h00 à fin de manifestation.

Le 11 décembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules devant l'ancien lavoir de Heinsch, route de Neufchâteau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du montage de la crèche dans l'ancien lavoir de Heinsch, en date du 14.12.2019 à 08h00 au dimanche 15.12.2019 à 08h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container, en date du 17.12.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Rhin, 18 à Arlon, en raison

d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en trottoir, en date du 09.12.2019 à 08h00 au 20.12.2019 à 17h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant la circulation des piétons à l'intersection de la rue de Neufchâteau et rue Saint-Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une grue, en date du 02.01.2020 à 07h30 au 02.03.2020 à 16h30.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Joseph Netzer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 09.12.2019 de 10h00 à 18h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Bitburg, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE – ouverture en accotement, en date du 05.01.2020 à 08h00 au 10.01.2020 à 17h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue du Bitburg, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE – ouverture en accotement, en date du 06.01.2020 à 08h00 au 10.01.2020 à 17h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 13.12.2019 de 08h00 à 17h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.01.2020 à 08h00 au 07.01.2020 à 14h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Porte Neuve, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en voirie pour Proximus, en date du 11.12.2019 à 07h00 au 13.12.2019 à 18h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Porte-Neuve, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en voirie pour Proximus, en date du 11.12.2019 à 07h00 au 13.12.2019 à 18h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue Halbardier, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réalisation de chapes, en date du 16.12.2019 à 08h00 au 21.12.2019 à 18h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 18.12.2019 de 09h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation, en date du 16.12.2019 à 07h00 au 16.01.2020, excepté les jeudis car jour de marché.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Deux Luxembourg, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21.12.2019 de 08h30 à 18h30.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container, en date du 19.12.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue François Boudart, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 09.01.2020 de 07h00 à 14h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Thermes Romains (le long du hall des sport de l'INDA) à Arlon, en raison d'assurer la sécurité des piétons, en date du 20.12.2019 au 31 mars 2020.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, 38 à Arlon, en

raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 12.12.2019 de 09h00 à 17h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 12.12.2019 de 07h00 à 12h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue de Diekirch, 69 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de matériaux, en date du 17.12.2019 entre 07h00 et 13h00.

Le 16 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du 25 Août n°7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de remplacement de châssis, en date du 17.12.2019 à 07h00 au 20.12.2019 à 18h00.

Le 18 décembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch à Arlon, devant le cimetière Espace en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la présentation du nouveau film Star Wars, en date du 21.12.2019 de 11h00 à 22h00.

Le 20 décembre 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur le tronçon de voirie situé à l'arrière du Hall Polyvalent à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du traditionnel bal de l'Athénée Royal d'Arlon, en date du 17.01.2020 à 10h00 au 19.01.2020 à 12h00.

Le 27 décembre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Etienne Lenoir, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04.01.2020 de 08h00 à 18h00.

Le 03 janvier 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux en date du 06.01.2020 à 07h00 au 17.01.2020 à 18h00.

Le 06 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules dans différentes rues de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du démontage du sapin de Noël, en date du 08.01.2020 à 06h00 au 11.01.2020 à 18h00.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs du n°17 au n°25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 08 janvier 2020 de 07h30 à 20h00.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'électricité, en date du 08 janvier 2020 à 07h00 au 20 janvier 2020 à 18h00.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 48 (côté latéral de l'habitation) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 08 janvier 2020 à 07h30 au 15 janvier 2020 à 18h00.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Fabien REVEMONT, Rue Jules Verne, 11 à F-54860 Haucourt-Moulaine, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Eric LAMBERT, rue des Courtils, 89 à 6730 LAHAGE, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 ; réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Laurence HAAS, rue des Quatre-Vents, 31 à 6700 Arlon, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon,

en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Didier VOTRON, rue de la Cova, 5 à 6700 Arlon, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Christophe GILLET, rue Albert 1<sup>er</sup>, 92 à 6780 Wolkrange, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Alex NAGY, L Paquis, 2 à 6810 Chiny, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Fabrice SABUS, avenue de Mersch, 31 à 6700 Arlon, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Melissa LAMBERT, rue du Maitrank, 16 à 6700 Arlon, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Marc VALENNE, rue du Peiffeschof, 113 à 6700 Arlon, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Jean-François WUIDAR, Chemin de Moulin de la Roche, 9, boîte 12 à 6840 Grand voir, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Nicolas BRIX, rue de l'Or, 273 à 6717 Nothomb, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Laetitia MARTIN, rue Saint-Hubert, 3 à 6782 Habergy, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 07 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Yasmine BENNIS, rue des Courtils, 89 à 6730 Tintigny, en date du 07 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le 13 janvier 2020 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold et Passage Nord à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des Hallucinations Collectives 2020 à l'Ancien Palais de Justice, en date du 08.02.2020 à 07h00 au 09.02.2020 à 22h00.

Le 13 janvier 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Place Léopold et rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de sondages de sol, en date du 03.02.2020 de 07h00 à 18h00.

### **3. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation de la convention de gestion relative à l'ancienne Ecole Communale de Barnich.**

**Monsieur MAGNUS** – Pourquoi cette convention de gestion ? Tout simplement parce que jusqu'à présent l'asbl Vivre à Barnich, dont nous connaissons le dynamisme, la créativité, occupait le bâtiment de l'ancienne école de Barnich sans convention. Nous avons donc estimé – ils ont estimé

également - qu'il fallait règlementer ou contractualiser nos relations de manière à rendre les choses un peu plus officielles ; de manière aussi à ce que l'asbl Vivre à Barnich puisse être comme d'autres asbl dans nos villages à la base de non seulement l'animation, mais aussi de relations contractuelles qu'eux-mêmes pourraient avoir avec d'autres groupements qui auraient envie d'occuper le lieu. Je crois que tout le monde connaît de loin les activités de cette asbl – je vois d'ailleurs un représentant dans la salle – pour tout ce qui est activités culturelles, artistiques, musicales ou récréatives. Il nous a semblé également nécessaire que l'asbl en question puisse aussi avoir à sa charge, ce qui est tout à fait normal, l'ensemble des frais qui découlent de l'occupation des lieux en question. C'est donc le point 4.3, où on énonce que les frais découlant du raccordement aux installations de téléphonie, de télédistribution et de multimédia, ainsi que les frais d'utilisation de ces installations (factures d'électricité, de chauffage et d'eau), seront donc à charge du gestionnaire. Il pourrait aussi, lorsqu'il sous-loue les lieux, répercuter ces frais sur les différents organismes qui l'occupent.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le projet de convention de gestion relative à l'ancienne école communale de Barnich.

#### **4. ADMINISTRATION GENERALE : Appel mondial des villes en faveur du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires – proposition de motion.**

**Monsieur MAGNUS** – Nous avons effectivement reçu une lettre de la Coalition Luxembourgeoise pour la Paix, qui nous demande de voter cette motion que je vais lire, de manière à ne pas trahir l'esprit et le texte de leur demande : « *La commune d'Arlon est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés, à travers le monde. Le Conseil communal est fermement convaincu que les habitants de la commune d'Arlon ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation délibérée ou accidentelle d'armes nucléaires aurait des conséquences catastrophiques durables, et à grande échelle pour la population, et pour l'environnement. Par conséquent nous soutenons le traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et appelons notre Gouvernement à y adhérer.* »

**Monsieur LAQLII** – J'ai vu que le Gouvernement grand-ducal a actualisé son plan d'urgence. Vous savez très bien qu'on se trouve à une quarantaine de kilomètres de Cattenom à vol d'oiseau, d'ailleurs ils ont appelé ce plan d'urgence 'plan Cattenom'. Est-ce que la commune d'Arlon ne pense pas à mettre en place aussi un plan d'urgence, où l'on mettrait un site, des brochures 'Mise à l'abri', ... d'éventuelles choses comme cela, faciles à mettre en place, et qui sont assez intéressantes.

**Monsieur MAGNUS** – Pour la Ville d'Arlon, c'est une équipe composée de deux personnes, Messieurs LAMBERT et GILLET, qui s'occupent entre autre de cela, un plan d'urgence que nous devons continuellement actualiser. Nous sommes en pleine actualisation de ce plan qui devra d'ailleurs trouver sa finalisation par le fait d'avoir, un jour, un accident important sur la commune d'Arlon - mais qui sera fictif je l'espère - de manière à pouvoir le mettre à exécution, et de voir si cela fonctionne. Nous sommes donc dans ce processus de réactualisation de notre plan d'urgence, et ces accidents-là en feront évidemment partie. Ça existe, mais ça doit être continuellement mis à jour.

**Monsieur LAQLII** - J'ai été voir sur le site de la commune d'Arlon, et je n'ai pas trouvé de site internet qui s'occupe de cela, ne fut-ce que quelques indications, pour informer la population arlonaise.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à l'appel mondial des villes en faveur du Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires par le texte suivant :

La Commune d'Arlon est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Le Conseil communal est fermement convaincu que les habitants de la commune d'Arlon ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer.

**5. ADMINISTRATION GENERALE : Exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe II, sis route de Longwy 599 à 6700 ARLON-WEYLER – Approbation de la convention dans le cadre du renouvellement de la licence.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention entre la Ville d'Arlon et S.A. CIRCUS BELGIUM.

**6. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE : Dossier de demande de renouvellement de reconnaissance pour la bibliothèque communale d'Arlon – Approbation du Rapport Général d'Exécution (2013-2017), du Plan Quinquennal de Développement de la Lecture (2021-2025) et des moyens affectés pour mettre en place le Plan.**

**Monsieur MAGNUS** – Vous connaissez toutes et tous Madame GOURDANGE, qui est déjà venue nous parler à maintes reprises de la Bibliothèque, qu'elle a tant à cœur de développer. Elle doit, ici, renouveler son Plan Quinquennal de Développement de la lecture pour 2021 et 2025 ; On doit avoir rentré cela pour le 31 janvier. C'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous passe la parole, d'autant plus que les différents points sur lesquels vous allez aujourd'hui vous pencher nous tiennent particulièrement à cœur, au niveau du public éloigné de la lecture, au niveau de toutes pratiques culturelles, et le jeune public. Vous allez donc nous expliquer cela en détails, et encore merci à vous, et votre équipe, pour avoir travaillé là-dessus depuis plusieurs mois.

**Madame GOURDANGE** – Je remercie les membres du Collège communal de m'avoir à nouveau invitée, pour vous présenter, cette fois-ci, les éléments principaux du Dossier de Renouvellement de Reconnaissance de la bibliothèque, et les prochains objectifs que nous tenterons de mener pour les années 2021 à 2025. Avant toute chose, que tiens à vous préciser que le Dossier de Renouvellement de Reconnaissance que vous avez reçu, a été actualisé au niveau des chiffres, puisque les statistiques de 2019 sont sorties. Nous avons donc pu mettre à jour ce dossier, et les différentes petites erreurs qui restaient dans le dossier ont été corrigées pour l'envoi auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

+ + +

*19h20 - Madame la Conseillère Isabelle CHAMPLUVIER entre en séance*

+ + +

En préambule, je tiens à vous préciser, pour ceux qui ne savaient pas, que la bibliothèque est reconnue depuis plusieurs années par la Fédération Wallonie Bruxelles, puisqu'elle a obtenu sa première reconnaissance en 1997, puis en 2000 dans l'ancienne législation. Ensuite nous avons été reconnus dans la nouvelle législation qui date de 2009 en 2014, dans le décret actuel. Normalement cette reconnaissance devait durer 5 ans, mais faute de moyens financiers, la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a imposé deux années de prolongation. Maintenant, comme Monsieur le Bourgmestre l'a signifié, pour le 31 janvier 2020, nous devons remettre un nouveau dossier de reconnaissance qui



prendra plus ou moins un an, pour être analysé par les services de la Lecture publique et de l'Inspection, pour espérer une reconnaissance au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pourquoi voulons-nous être reconnus par la Fédération ? Tout simplement pour obtenir des subsides, des subventions, qui sont calculés sur base du nombre d'habitants du territoire d'action, à savoir la commune d'Arlon pour la bibliothèque communale. Pour un territoire de 30.000 habitants, nous obtenons 5 subventions traitement à hauteur de 20.000 € par personne, et donc 100.000 € de subventions traitement. Nous recevons également des subventions de fonctionnement qui se calculent sur la catégorie de reconnaissance - il y a des reconnaissances niveaux 1 à 4, plus le nombre d'habitants. Nous avons donc choisi de demander à nouveau une reconnaissance en catégorie 3, pour espérer atteindre 40.000 € de frais de fonctionnement au terme des 5 ans de fonctionnement, parce qu'il faut savoir que la liquidation des subventions fonctionne par pallier ; on reçoit la 1<sup>ère</sup> année de reconnaissance 60 %, puis 70, 80, 90 et 100 %. Faute de moyens, nous n'avons jamais reçu plus d'argent que les 60 % des frais de fonctionnement. Je tiens donc à être clair avec les membres du Conseil communal, il faut s'attendre en pratique à obtenir 24.000 €, chaque année de frais de fonctionnement. Autant ne pas leurrer les personnes, je ne pense pas que la Fédération Wallonie Bruxelles obtiendra de nouveaux moyens, donc, restons réalistes au niveau des subsides que nous allons probablement obtenir.

Qui dit reconnaissance, dit missions obligatoires imposées par la législation, et donc, par la Fédération Wallonie Bruxelles, ces missions obligatoires sont de mettre des ressources à la disposition de la population - ressources de tout type - de faire de la médiation autour de cette ressource (notamment toutes les activités et animations que nous proposons), développer des pratiques de lecture sur un territoire, que ce soit dans, ou en dehors de la bibliothèque, puisque nous sommes invités à sortir régulièrement de nos murs pour aller dans les homes, les crèches, en été au parc Léopold pour aller lire, ... Des initiatives de ce type-là en tout cas. Nous devons également développer les capacités langagières : nous entendons par là la compréhension à l'audition, à la lecture, la production d'écrit et l'expression orale. Vous verrez donc qu'il y a plusieurs activités qui essayent de couvrir ces différents types de capacité langagière ; nous devons aussi inviter la population à participer activement à la vie culturelle ; nous tenterons de favoriser les échanges entre les personnes ; nous devons travailler l'éducation permanente et l'émancipation sociale de la population ; nous viserons la démocratisation culturelle, et de là, ça permettra d'élargir, de diversifier le public, et de donner un accès à tous sans discrimination – c'est ce que nous espérons en tout cas. Pour une bibliothèque de catégorie 3 nous devons réaliser des productions, principalement des écrits.

Au niveau du dossier de Renouvellement de Reconnaissance – qui est un peu différent d'un premier dossier - nous avons dû réaliser un rapport général d'exécution. C'est un document de beaucoup de pages qui reprend l'évaluation du Plan Quinquennal du Développement de la Lecture. Notre situation à Arlon était un peu spécifique, puisque suivant l'obligation décrétole, nous avons commencé notre évaluation en 2017, ce qui était prévu par la législation. Puis en décembre 2017, est arrivé un arrêté qui nous a informés que nous étions prolongés de deux ans dans notre Reconnaissance. Mais, le travail était fait, et nous avons alors demandé que ce travail ne soit pas retravaillé. Nous avons donc une évaluation des années 2013 à 2017 dans un premier temps, et une évaluation des années 2018 et 2019 dans le nouveau dossier de Renouvellement de Reconnaissance, pour justement compléter cette évaluation sur les deux ans de prolongation, qui nous ont été imposés. Dans le dossier de Reconnaissance, nous avons dû également ré-analyser notre territoire, réactualiser les chiffres, voir un peu quels étaient les nouveaux enjeux du territoire par rapport à 2013, au moment où nous avons rédigé notre premier Plan de Développement à la lecture.

Ensuite, il y a le cœur du sujet, le Plan Quinquennal de Développement de la Lecture : c'est en fait tous nos objectifs qui fonctionnent un peu comme un PST, c'est-à-dire qu'on a de grandes priorités, des objectifs, et des actions à remplir pour les années 2021 à 2025. Nous devons également préciser

quelle sera la procédure d'évaluation de ce Plan de Développement à la Lecture, et nous devons définir les ressources qui sont disponibles et à développer, notamment le budget, pour parvenir à réaliser la plupart des objectifs que l'on s'est fixés.

Au niveau de l'évaluation quantitative de 2013 à 2019, vous verrez que la bibliothèque fonctionne très bien ; nous avons une très belle fréquentation qui nous réjouit, mais qui nous fait peur à la fois aussi, parce que trop de fréquentation signifie qu'à un moment donné on risque d'être victime de notre succès. Vous voyez qu'au niveau des usagers inscrits, le chiffre augmente un peu ; au niveau des visiteurs, chaque année, nous avons plus ou moins le même nombre d'usagers, mais qui nous fréquentent plus régulièrement ; au niveau des emprunts, c'est le chiffre le plus important qui cartonne, puisque vous voyez qu'on a 30 % d'emprunts supplémentaires depuis 2013, cela signifie donc que finalement nous avons réussi à mettre à disposition une collection qui intéresse nos usagers, qu'on a pu se réactualiser, qu'on a pu être à l'écoute des attentes et des besoins de la population, et être à l'écoute aussi des nouveaux supports désirés, ... Tout cela fait partie de notre mission de base, qui est de gérer une collection pour qu'elle réponde aux attentes et aux besoins de la population.

Nous avons un service de réservation et de prêt inter-bibliothèque, qui fonctionne toujours plus, parce qu'il faut savoir que l'utilisateur vient de manière pragmatique... Il sait à l'avance ce qu'il veut, donc il va réserver des titres bien spécifiques, que ce soit des livres qui sont dans la collection de la bibliothèque d'Arlon, ou des livres qui se trouvent dans d'autres bibliothèques. On a un réseau de prêts inter-bibliothèque, un des plus performants de la Communauté française ; il faut savoir que la Province de Luxembourg est un des meilleurs au niveau du service de prêts inter-bibliothèque, puisque nous avons la chance d'avoir deux tournées de livres hebdomadaires par bibliothèque, pour pouvoir satisfaire les demandes. Vous voyez que ces chiffres explosent énormément au niveau des réservations et du prêt inter-bibliothèque, et que cela nécessite du travail en amont pour les bibliothécaires pour suivre toutes ces demandes. Au niveau des animations, mon souhait a été de limiter les animations et de rester sur un chiffre plus ou moins stable, après deux années où nous avons augmenté un peu les types et la quantité d'animations, mais voyant que l'équipe avait une charge de travail assez importante, nous avons décidé en équipe de vraiment se limiter en quantité d'animations. Mais, vous voyez que c'est pas mal de faire 200 animations sur une année, compte tenu des 48 semaines d'ouverture que nous avons en bibliothèque. Ça, c'est pour l'aspect quantitatif. Évidemment il y a un aspect qualitatif qui nous tient plus à cœur que l'aspect quantitatif, même si cela permet de voir quel est l'état de santé de la bibliothèque. Selon nous, dans notre rapport général d'exécution, nous avons réussi à diversifier vraiment le public, on était parti d'un public de classe moyenne assez supérieur, et maintenant nous voyons vraiment des gens de tout âge, de toute origine, de tous niveaux fréquenter la bibliothèque, et cela nous réjouit. Ça veut dire que la bibliothèque a réussi à désacraliser finalement ses espaces, et que les personnes osent maintenant franchir les murs de la bibliothèque, ce qui est vraiment très bien pour nous. Nous voulons néanmoins aller vers plus de mixité... Ce n'est pas le tout de diversifier ces publics, il faut que ces publics s'entendent entre eux, et ne s'excluent pas les uns les autres. Ça relève tout un enjeu encore du prochain Plan Quinquennal du Développement de la Lecture. Nous constatons donc qu'il y a beaucoup plus de multi-culturalité au sein du lectorat de la bibliothèque. Nous avons tenté en 7 ans de développer le 'vivre ensemble', ça nous tenait à cœur. Si vous voyez un peu les études en Europe et dans les pays scandinaves, on va de plus en plus vers des bibliothèques, où la convivialité est mise en avant, fini ces bibliothèques 'églises' où on devait se taire, où on devait uniquement travailler en silence... Maintenant, la norme est d'avoir des lieux où il fait bon de se rencontrer, où il fait bon de travailler, et donc avoir des lieux mixtes, de silence, de parole, de travail etc..., des lieux où on peut donc se réunir sans forcément emprunter au final des livres. C'est ce que l'on tend à devenir, une bibliothèque de 3<sup>ème</sup> lieu. Il me semble que l'image de la bibliothèque a été très dynamisée depuis 2013 : on souffrait encore à l'époque d'une image vieillotte, mais grâce à toutes les animations que mon équipe a pu mettre en place, à l'accueil que nous avons développé, et qui est un point important que je rappelle constamment à mon équipe. Il est important de travailler cet accueil individualisé, de

travailler également les espaces en renouvelant le mobilier, la communication sur les réseaux sociaux, pour montrer que nous sommes une bibliothèque et une équipe dynamique au service de toute la population.

+ + +

*19h30 – Monsieur le Conseiller Jean-Marie LAMBERT entre en séance*

+ + +

On a essayé de favoriser les échanges entre les personnes par des rencontres auteurs, entre les personnes, en mettant en place des animations autour de prix littéraires, etc. Nous avons, et c'est la base de notre métier, développer le plaisir de lire : le gout de lire chez l'enfant reste vraiment la priorité, ce qu'il faut faire pour développer les adultes et les lecteurs de demain. Ça restera donc dans notre prochain Plan de Développement de la Lecture. Développer le plaisir de lire, ce n'est pas le plaisir avec lequel on peut continuer à garder le lecteur de demain. Si c'est de la contrainte, à un moment il y aura abandon de la lecture. Il faut vraiment travailler tout ce qui est plaisir du livre et la lecture. Nous avons diversifié des pratiques de lecture et les capacités langagières, et comme le disait Monsieur le Bourgmestre, on a notamment développé les capacités langagières des publics apprenants, nous avons vraiment pris en compte dans les années 2013 à 2019, voire 2020 puisqu'on continue, des publics adultes qui apprennent le français/langues étrangères. Nous faisons avec eux des ateliers qui permettent de découvrir l'objet 'livre', de développer le langage écrit et oral, tout cela avec les formatrices d'institutions d'insertion socioprofessionnelle et d'institutions en alphabétisation, parce qu'on a vraiment besoin d'un partenariat. Je rappelle que nous ne sommes pas pédagogues au départ, nous sommes bibliothécaires, donc nous devons nous aligner à des personnes qui sont plus compétentes sur l'aspect pédagogique, pour nous aider à développer les capacités langagières. Il nous semble aussi que nous avons facilité les accès à la bibliothèque et aux ressources. Nous avons ouvert une soirée jusque 19h, par obligation décrétole, le mardi soir ; nous avons développé l'ouverture de la ludothèque le vendredi de 16h à 18h ; nous avons développé des services en ligne pour les personnes qui ont encore des difficultés à passer pendant les 32h30 d'ouverture que nous leur consacrons... Il y a vraiment des services de réservation en ligne, les courriels auxquels on répond qui nous permettent de satisfaire les demandes. Nous avons fusionné notre catalogue de départ avec le catalogue provincial en 2015, ce qui a permis d'avoir un accès à plein d'autres ressources, puisqu'on ne se limitait plus à la collection de la bibliothèque, ce qui explique notamment le grand nombre de prêts interbibliothèques depuis toutes ces années.

La participation active de la population et du lectorat a été mise en avant : on a créé des comités divers au sein de la bibliothèque ; on écoute toujours des suggestions des lecteurs pour les acquisitions, nos lecteurs participent également à promouvoir leur coups de cœur au sein de la bibliothèque, et nous visons toujours l'autonomie des lecteurs. Le but n'est pas de faire à leur place, mais de leur apprendre à utiliser les ressources, de leur apprendre à se repérer dans la bibliothèque au moyen notamment de la signalétique, et nous le faisons dès le plus jeune âge avec des visites scolaires qui sont spécialisées justement dans l'appropriation des espaces (bien se repérer, savoir où sont les livres destinés à un public cible), et parvenir seul à faire des recherches documentaires. Nous éveillons à l'esprit critique et la curiosité par des expositions que nous accueillons et des ateliers que nous avons organisés également, intensifier notre partenariat dès 2009, en tout cas, quand j'ai pu reprendre mes fonctions de bibliothécaire dirigeante, parce qu'il était vraiment nécessaire de densifier le réseau de la bibliothèque à l'époque, ce qui nous permet maintenant d'avoir une reconnaissance territoriale au niveau des opérateurs socioculturels.

Tout cela est bien beau, il y a pas mal de choses qui ont été réalisées mais vous n'êtes pas sans savoir que les bibliothécaires sont souvent d'une grande humilité, on a donc un peu de mal à vendre toutes

les actions que nous faisons en bibliothèque, considérant que c'est tout à fait normal, que ça fait partie de nos missions de base. Je voulais donc profiter aujourd'hui de l'instant qui m'est donné pour permettre la reconnaissance du travail de mes collègues, mais non pas par moi-même, mais par la lettre d'un lecteur que j'ai reçue début d'année, accompagnée de chocolats, puisque c'était pour nous souhaiter une bonne année. Je me permets de vous la lire pour vous montrer à quel point la bibliothèque peut être appréciée par ces lecteurs ; donc, comme j'ai reçu une petite boîte de chocolats, ce monsieur nous dit : *« Je vous ai apporté des bonbons parce que les fleurs, c'est périssable. Ces friandises expriment le plaisir que nous éprouvons à fréquenter la bibliothèque depuis de nombreuses années, et la fin de cette année est une bonne occasion de prendre la plume. Quand vous dire, sans verser dans la flatterie, que c'est un bonheur de vous rendre visite dans ce havre de paix, paisible, serein, bien documenté, et d'y trouver des aires de travail créées selon les affinités de tout un chacun. Des sélections d'ouvrages, des espaces de lecture pour enfant et adulte, l'internet et une ludothèque. Vous avez réussi à rendre l'endroit vivant, convivial et chaleureux, où des bibliothécaires agréables accueillent le public avec beaucoup de bienveillance et de compétences. Les usagers ne s'y trompent pas puisqu'ils y viennent nombreux, que ce soit des séniors, des adultes ou des mamans accompagnées d'enfants, les bras chargés de livres... nous sommes ravis ! Vous avez conçu ce lieu attractif en accomplissant un excellent travail au quotidien, mais également en mettant en pratique divers projets. Merci. Cette nouvelle année nous offre l'opportunité de vous féliciter toutes et tous pour ces moments de satisfaction, et de vous présenter nos meilleurs vœux. Nous vous la souhaitons dynamique, joyeusement colorée de petites joies, sources d'un grand bonheur. »*

Arrivons maintenant dans le vif du sujet : qu'allons-nous faire dans les 5 prochaines années ? Nous allons évidemment poursuivre le travail entamé... nous n'allons pas avoir une rupture nette avec les années précédentes ; on va essayer de faire perdurer le travail, en ajoutant quand même de nouveaux éléments clés. On va donc partir sur 4 priorités : la 1<sup>ère</sup> priorité est de développer les pratiques de lecture de certains publics éloignés de la lecture en favorisant l'accès à la lecture, et à l'écrit de certains publics fragilisés, notamment les adultes apprenants, et le public précarisé. Nous allons également proposer des activités et des services adaptés aux attentes des séniors, puisque dans le précédent Plan de Développement à la Lecture, nous n'avons pas pu consacrer suffisamment de temps et d'attention au public des séniors alors qu'ils étaient déjà pointés à l'époque, comme public cible à prendre en compte.

Au niveau de la 2<sup>ème</sup> priorité, ce sont les jeunes, donc pour nous, ça reste le travail de base. Nous allons donc poursuivre le développement des pratiques culturelles du public jeune, spécifiquement celles en lien avec la lecture, l'écriture, et la recherche d'informations. Nous allons donc pérenniser les pratiques d'éveil à la lecture des bébés, puisque ça a été un des premiers chantiers mis en avant dès 2013, de vraiment développer le travail autour des bébés lecteurs, nous allons continuer à sensibiliser les enfants, les parents, le personnel encadrant – enseignants, puéricultrices - et les jeunes à la lecture, nous allons développer les pratiques de lecture et d'écriture du public jeune en favorisant les différents modes d'expression, et nous allons nous entourer de partenaires pour y arriver. Nous allons viser bien sûr toujours l'autonomie de ce public, en développant l'accès à la lecture, la curiosité des jeunes, leur réflexion, et leur autonomie en général au sein de la bibliothèque. Nous allons notamment prendre en compte le public scolaire dans cet objectif bien spécifique.

Notre 3<sup>ème</sup> priorité va tendre vers la volonté d'étendre les pratiques de lecture, en étant un partenaire culturel sur le territoire. Nous allons donc essayer de contribuer au développement culturel. C'est ce que nous avons tenté de faire en diversifiant le réseau de la bibliothèque. Nous tenterons de continuer pour agir pour une concertation culturelle intégrée ; c'est le souhait des opérateurs socioculturels du territoire, c'est-à-dire de mieux programmer ensemble, de mieux se concerter pour savoir comment mieux planifier, et communiquer autour des activités de chacun. Nous allons bien sûr continuer le travail en partenariat, c'est un objectif transversal. Nous allons participer à quelques événements arlonais, comme le Solid'Arlon et le DynAmiC', mais de manière vraiment spécifique, parce qu'on ne peut pas s'étendre sur des projets qui n'auraient aucun lien avec le livre, la lecture, et le jeu. On garde donc une ligne conductrice par rapport à nos missions de base.

Avec la priorité 4, nous allons contribuer aux besoins de lecture de la population ; c'est vraiment le travail de base d'une bibliothèque, mais dans une perspective d'émancipation sociale et de démocratisation culturelle. On veut donc une bibliothèque performante, et garantir ce service d'accès à la lecture et au savoir, en pensant vraiment aux différents supports de lecture, et aux moyens d'accès à l'information. Nous ne négligeons donc aucun support. Nous allons développer et promouvoir l'accès aux ressources et services de la bibliothèque, notamment par les plateformes numériques qui existent. Nous allons travailler à l'autonomie de tout le public, pas uniquement des jeunes, avec des formations qui seront proposées notamment pour les plateformes numériques, avec lesquelles nous travaillons. Nous allons mettre en place des moments d'échange et de rencontre afin de développer la convivialité et le vivre ensemble sur le territoire, et nous allons essayer de développer la participation citoyenne et la capacité d'expression, à travers les différents comités et clubs qui existent déjà au sein de la bibliothèque. Nous avons un club d'ados, un club sénior, on va peut-être réaliser d'autres réunions d'usagers, pour que ceux-ci puissent justement participer à la vie de la bibliothèque, et qu'ils puissent nous soumettre – comme c'est la volonté du pouvoir communal – et de permettre à la population de pouvoir s'exprimer, et avoir un outil qui lui convient.

Vous avez peut-être remarqué toutes les actions que nous allons faire, je ne sais pas si je dois vous citer tout ce que l'on va faire, parce que je pense que c'est peut-être inutile à l'heure actuelle. Sachez que nous allons travailler avec 9 publics cibles : on va travailler le public scolaire, le tout public, le public fragilisé et les adultes apprenants et précarisés – c'est nouveau, nous n'avons jamais tenu compte pour le moment d'actions spécifiques pour permettre l'accès aux ressources, en tenant compte de certaines difficultés que pouvait avoir le public, et en essayant de ne pas discriminer ce public aussi. Nous allons travailler avec les partenaires socioculturels du territoire, œuvrer à permettre la continuation de l'acte de lecture chez les seniors, à ce qu'ils puissent fréquenter plus la bibliothèque. Il y a donc plusieurs pistes qui sont en réflexion, et nous travaillons de manière très proche avec le Conseil Consultatif des Aînés à cette fin. Nous continuerons à travailler avec les bébés, nous continuerons à travailler pour les adolescents avec les enfants, et le public famille, et nous allons tenir un peu plus compte du public adulte, puisque nous avons réalisé une enquête, ces dernières années pour les adultes et les seniors, en leur demandant ce qu'ils attendaient de leur bibliothèque. Nous sommes donc en train de mettre en place plusieurs activités. Il a notamment été question en 2019 de mettre des ateliers d'écriture en place, puisque c'était le souhait des adultes au niveau de l'enquête. Ce qui est également souhaité au niveau des adultes, c'est notamment tout ce qui est rencontre thématique, rencontre avec des auteurs..., donc nous réfléchissons à ces possibilités pour notre prochain Plan de Développement de la Lecture. Qu'est-ce que nous attendons en faisant tout cela ? Nous voulons permettre l'accès à la lecture à toute personne qui le souhaite, quels que soient les origines, le lieu d'habitation, les conditions de vie, etc... On essaye d'éviter toute discrimination, on a envie de donner l'envie de fréquenter la bibliothèque, mais je reste attentive au fait qu'une trop grande fréquentation nous fragiliserait également, donc nous allons essayer de nous maintenir, mais à l'heure actuelle si nous avons trop de fréquentation, il faudra revoir à un moment donné les effectifs. Ce qu'il faut, c'est encre la bibliothèque dans son territoire : les bibliothèques sont loin d'être mortes, il y a encore du beau travail à réaliser, et je pense que nous avons encore beaucoup de chemin à faire avec la population. Nous allons essayer d'élargir et de diversifier le public de la bibliothèque, pas forcément au niveau des visiteurs, mais des usagers individuels. Nous allons encre l'acte de lecture de manière durable dans la vie des enfants dès le plus jeune âge avec les bébés, mais nous allons bien sûr, prendre en compte des activités pour les enfants, les adolescents pour leur donner le goût de lire, et pour qu'il n'y ait pas chez les adolescents uniquement une fréquentation de la bibliothèque pour des besoins scolaires. Et c'est loin d'être le cas à la bibliothèque d'Arlon, parce que nous avons beaucoup de jeunes qui fréquentent la bibliothèque pour le plaisir, vous verriez le nombre de jeunes qui adorent lire, et qui s'installent à la bibliothèque, notamment dans le fond manga qui a énormément de succès depuis ces dernières années. Nous devons donc continuer à ce que les jeunes aiment fréquenter la bibliothèque. Au niveau des personnes empêchées, nous voulons vraiment avoir à l'esprit de permettre la continuité de l'acte de lecture : ça peut être des personnes qui sont

immobilisées chez elles, des séniors qui ne savent plus se déplacer etc... Dans notre réflexion, nous envisageons d'essayer d'aller à la rencontre des personnes empêchées, peut-être avec l'aide de partenaires comme la bibliothèque itinérante provinciale. C'est en réflexion, donc nous avons encore quelques années pour mettre ces objectifs en place. Comme je vous l'ai dit, on va essayer de satisfaire au mieux les besoins de lecture de la population. Nous continuerons à développer les pratiques de lecture qui sont le b.a.-ba de notre travail, et de développer les capacités langagières, notamment la pratique de l'écrit, puisque c'est une obligation décrétable des bibliothèques de catégorie 3. L'autonomie du public dans sa démarche de recherche d'informations a toujours été, et reste, depuis 20 ans que je travaille à la bibliothèque communale d'Arlon, le point essentiel, notre marque de fabrique au niveau de la province de Luxembourg. On va ouvrir les horizons, en développant la curiosité et l'esprit critique par différentes animations et ateliers, également avec l'aide de partenaires. On souhaite permettre le partage d'expériences, parce que c'est très riche de permettre aux usagers et lecteurs de pouvoir échanger sur leur lecture, mais aussi au réseau de lectrices bénévoles, qui sont au nombre de 13 pour le moment, d'échanger sur leur pratique de lecture au sein des écoles maternelles, au niveau des adolescents, sur les lectures qu'ils apprécient, les mangas qu'ils lisent, sur ce qu'ils pensent de la bibliothèque etc... Nous allons aussi les inviter à participer à la vie de la bibliothèque, en leur demandant aussi comment nous pourrions améliorer l'infrastructure potentiellement. Nous visons, comme le pouvoir communal, à rompre l'isolement d'une partie de la population fragilisée, ça nous tient à cœur. On verra un peu comment on va s'y prendre, puisque la première démarche va être d'analyser les besoins du public cible, et pour cela nous allons dialoguer avec des partenaires qui œuvrent quotidiennement avec ce public, pour mieux comprendre et savoir ce que l'on peut mettre en place. Nous allons permettre la rencontre de manière conviviale : je vous disais que pour nous, la bibliothèque doit rester un lieu où il fait bon vivre, où on a plaisir de s'y retrouver, donc il faut viser le vivre ensemble, un espace vraiment chaleureux, et donc travailler également sur l'infrastructure. Nous devons contribuer à lutter contre le risque de fracture socio-économique, mais à notre niveau, par des actions culturelles évidemment. Nous ne pouvons pas remplir des missions qui ne correspondent pas aux missions de base. Nous allons favoriser le vivre ensemble, et la mixité sociale au sein des divers ateliers que nous allons mettre en place. Nous allons toujours continuer à promouvoir notre collection, l'offre documentaire, pas uniquement les livres qui sont présents dans la bibliothèque, donc on risque d'avoir une hausse des prêts interbibliothèques, des demandes de livres numériques, des suggestions d'achats, des réservations, etc... Tout cela fait partie des usages et de la société actuelle, donc on ne peut pas y échapper, c'est à prendre en compte. La charge de travail doit être analysée, et il faut bien répartir le travail de chacune de mes collègues, pour qu'on puisse satisfaire les besoins de la population. Comme je vous l'ai déjà dit, plus de convivialité et de participation citoyenne, en essayant de mobiliser les publics, qu'ils participent au mieux, et qu'ils ne soient pas uniquement des consommateurs de culture. On va favoriser l'aide mutuelle entre les opérateurs du territoire : on est vraiment en contact maintenant entre environ 15 opérateurs pour essayer de mutualiser les ressources, qu'elles soient matérielles, humaines, le temps, ... On va encore essayer de poursuivre ce travail qui a été entamé depuis 2017 grâce à l'intervention de la Maison de la Culture. Nous allons continuer à apporter de la visibilité aux acteurs du territoire et à leurs actions.

Tout cela demande évidemment des ressources, nous ne pouvons pas travailler sans rien. Le personnel est donc la ressource primordiale à conserver : à l'heure actuelle, nous sommes 10 employés pour 7,2 équivalents temps plein. Nous sommes également aidés par 3 étudiants rémunérés qui travaillent essentiellement le vendredi soir et le samedi, et par 13 bénévoles qui travaillent la lecture dans les écoles maternelles. Cette charge de travail est toujours au cœur de mes préoccupations depuis de nombreuses années. Je ne peux pas me permettre de mettre mon équipe droit dans le mur, donc il faut vraiment analyser cette charge de travail, quitte à revoir certains objectifs, et il faudra analyser également les fins de carrière, puisqu'il y a 3 personnes qui ont 60 et plus au sein de mon équipe. Il faudra donc prévoir à la fin du Plan de Développement à la Lecture un aménagement potentiel de fin de carrière ou des nouveaux engagements, en fonction des souhaits de ces personnes. Il faut que l'on conserve une collection encyclopédique qui couvre tous les domaines du savoir, qu'elle soit variée et

actuelle, donc il faut assurer le budget en termes d'acquisition de livres, de médias et de jeux. On fonctionne depuis 10 ans avec le même budget d'acquisition, donc je pense qu'on n'est pas trop dépensiers, on arrive à s'en sortir avec les moyens. On fait vraiment des sélections qui répondent vraiment aux besoins de la population, et qui satisfont la population, comme vous avez pu le constater au travers des chiffres. Nous avons un budget de fonctionnement qui est stable également depuis 10 ans, mais nous envisageons potentiellement – j'en ai déjà touché un mot au Collège communal – un budget supplémentaire pour des services décentralisés ou accueillis, notamment la bibliothèque itinérante provinciale qui pourrait aller à la rencontre de certains publics dans les villages, et Point Culture qui va s'installer prochainement à la bibliothèque, puisque ce n'est plus un secret à l'heure actuelle. Il faudra penser à ce bâtiment qui date des années 70, donc il faut un petit peu le moderniser et le sécuriser au niveau du plan interne d'urgence, etc. Moderniser, en sachant que la ville d'Arlon n'est pas propriétaire de ce bâtiment, donc on ne peut pas tout faire, mais nous avons quand même réussi à le moderniser par des petites touches qui ont pu être réalisées, et l'achat notamment de mobilier plus adéquat. Il nous faut des espaces suffisants pour travailler tout ce que nous voulons mettre en place, du mobilier et du matériel adéquat pour organiser les ateliers. En général, je dois dire que nous sommes bien suivis par le pouvoir organisateur. Nous devons encore améliorer la communication, bien que nous ayons développé différents canaux, mais nous constatons que la population manque encore d'informations sur les activités que nous proposons. Ils sont souvent au courant après que l'activité ait eu lieu, donc il y a quelque chose à faire au niveau supra bibliothèque, au niveau de l'état, pour développer cette communication sur le territoire communal, mais c'est au cœur des préoccupations du pouvoir communal également. Voilà pour ce que nous allons faire dans les prochaines années, si vous nous en laissez l'opportunité.

**Monsieur MAGNUS** – Merci pour cet exposé très didactique, on voit que vous avez l'habitude de présenter des choses aux gens. Merci pour ce rapport général d'exécution, et pour les félicitations que vous recevez. Merci aussi pour ce Plan Quinquennal qui est ambitieux et réaliste. On sent que vous parlez avec votre cœur, et avec tout l'entrain qui est derrière. Bravo à vous d'atteindre à chaque fois les objectifs, et en le faisant dans la bonne humeur. Bravo pour cette gestion de la bibliothèque très professionnelle, vous avez rappelé tout à l'heure que vous êtes là depuis 20 ans. J'aurais juste une petite question, mais d'abord je voudrais que vous redonniez, parce que ça va rester dans l'esprit de nos Conseillers, 2 chiffres que j'aime bien que vous me rappeliez à chaque fois que l'on se voit, pour voir s'ils ne varient pas : combien de lecteurs avez-vous ? Combien de personnes franchissent la porte ?

**Madame GOURDANGE** – Au niveau des usagers, on est à 4.554 lecteurs pour le moment, avec beaucoup de collectivité. Il faut savoir aussi qu'il y a les individuels qui franchissent les portes de la bibliothèque, mais beaucoup de représentants de collectivité – des enseignants, des puéricultrices, des animateurs d'atelier, etc. – nous sommes à plus 230 collectivités en 2019, donc c'est vraiment un chiffre qui augmente énormément à l'heure actuelle ; comptez 4.500 lecteurs pour arrondir les chiffres. En nombre de visiteurs, nous allons encore augmenter puisque nous allons presque atteindre les 27.000 visiteurs par an, et ce chiffre est calculé sur base du scan des cartes de lecteurs. À ce chiffre on pourrait également ajouter ce qu'on appelle les usagers séjournants qui ne scannent pas leur carte, qui n'empruntent pas forcément, mais qui fréquentent la salle de lecteur, qui utilisent le wifi, qui viennent aux activités, ... sans forcément emprunter. Je pense que les chiffres sont même plus élevés que ceux-là, mais je n'ai pas les moyens techniques de comptabiliser toutes ces personnes qui franchissent les murs de la bibliothèque. Un 3<sup>ème</sup> chiffre qui me tient à cœur, ce sont les emprunts : vous voyez que l'emprunt de livres, la fonction primaire de la bibliothèque fonctionne toujours autant, donc plus de 30 % en plus de livres empruntés depuis 2013. C'est même plus que les chiffres qui ont été annoncés par Diane-Sophie COUTEAU. Cependant elle se base sur les années 2017 à 2019. Nous avons une évolution depuis toutes ces années, source vraiment d'un travail approfondi sur la collection.

**Monsieur MAGNUS** – Il me semble aussi qu'en 2013 on devait être autour de 22.000 visiteurs. Nous voilà à 27.000. Deuxième question : vous avez juste cité le Point Culture, c'était une question qui avait été posée, je m'en rappelle il y a quelques semaines au sein du Conseil, où vous aviez dit qu'ils étaient là. Vous savez en dire un peu plus ? Quand est-ce que ça va commencer ? Quand est-ce que vous avez la personne qui doit venir de Point Culture où le Collège a d'ailleurs proposé de prendre une partie ou une grosse partie de la rémunération à sa charge, et quand est-ce que l'on va pouvoir démarrer ? Parce que c'est finalement cela qui intéresse les gens.

**Madame GOURDANGE** – On a négocié pendant plusieurs mois, depuis septembre avec Point Culture, pour essayer de sauvegarder une partie du service. Pas tout évidemment, parce qu'on ne peut pas mettre à disposition un discobus à l'intérieur de la bibliothèque. Le Collège communal a donc approuvé lundi une convention de partenariat avec Point Culture, qui définit vraiment toutes les modalités pratiques. Cette convention est signée par la Ville d'Arlon, et est approuvée de manière officieuse par Point Culture, qui va la ratifier dans une petite semaine, si tout va bien. Nous espérons ouvrir le service Point Culture le samedi 1<sup>er</sup> février dans la bibliothèque. Il y a donc déjà 3.000 médias qui ont été apportés à la bibliothèque pour un peu aménager cet espace, et il faut savoir qu'un service de réservations de médias, tels que vous le connaissiez par le discobus, continuera. Vous aurez donc accès à bien plus de médias. Ce que nous avons voulu faire ici, c'est mettre en place une collection d'accroche aux médias, une sélection qui a été réalisée par les médiathécaires qui sont plus à même de nous aider dans cette démarche. Nous avons aussi du personnel Point Culture qui sera mis à disposition pour gérer ce relais Point Culture, à hauteur d'un mi-temps pour gérer. Cet espace médiathèque va ouvrir à raison de 10h par semaine, on va donc doubler les heures de permanence par rapport à ce que la population connaissait avec le discobus.

**Monsieur MAGNUS** - Merci, je crois que c'était important de faire le point sur Point Culture.

**Monsieur WALTZING** – Merci pour cette présentation. Je commence tout de suite au nom du groupe MR à vous féliciter. C'est agréable de voir cet engouement, vous vivez votre bibliothèque, et c'est vraiment beau à voir et à entendre. J'avais juste une petite question par rapport à votre intervention l'année dernière : vous avez indiqué 'réfléchir à mettre un espace pour le blocus des étudiants', je ne sais pas où ça en est, et si c'est toujours d'actualité, si la demande est toujours là, et si vous avez mis quelque chose en place ?

**Madame GOURDANGE** - La demande est toujours aussi forte, on le voit à l'heure actuelle et maintenant en décembre et début janvier, au moment du blocus des étudiants du supérieur. Nos tables de lecture ne permettent toujours pas de satisfaire la demande. On a trop peu d'espaces par rapport à la demande, donc on continue à ouvrir en dehors des heures d'ouverture pour les étudiants, et on le fait de bouche-à-oreille, parce qu'on ne peut pas faire de publicité par rapport à cette démarche, nous serions très vite saturés. Ce que l'on a fait fin d'année et début 2020, c'est qu'on a ouvert une seconde pièce en installant des tables pour leur permettre de pouvoir travailler, mais on doit jongler avec des accueils de classes qui ont lieu en matinée, des ateliers pour adultes apprenants qu'ils se déroulent aussi en matinée, donc il faut répartir les espaces en fonction des activités. Cette salle est souvent utilisée le matin, à d'autres fins que pour le blocus des étudiants, il faut donc penser à bien l'aménager et penser aux besoins de chacun. Sachez que c'est au cœur des préoccupations du Plan de Cohésion Sociale et de la Maison de la Culture d'Arlon également, donc je pense que dans les années à venir, plusieurs organismes vont vraiment mettre des choses en place pour que les étudiants aient des endroits pour étudier sereinement à la bibliothèque, dans les espaces où il n'y aura pas de distraction. C'était la fonction première pour laquelle ils venaient étudier à la bibliothèque.

**Madame LECOMTE** – Merci Madame GOURDANGE pour cet engouement pour votre métier. J'ai une petite question : on est à une époque où on ne parle que de plan, plan de ceci, plan de cela... En tout cas en ce qui vous concerne, le Plan de Développement à la Lecture à votre échelon est dense, il



y a de la consistance. Parmi vos objectifs, il y a celui de développer les capacités langagières auprès d'un public apprenant, en ce, y compris un public étranger. J'ai une petite réflexion, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'y accueillir également ceux qu'on appelle les MENA (mineurs non-accompagnés), car quand ceux-ci arrivent dans nos écoles, ils sont fort éloignés de la lecture et c'est souvent vraiment problématique.

**Madame GOURDANGE** - Pour nous, ça ne pose aucun problème parce qu'on envisage dans cet objectif le public éloigné dans la lecture, d'une façon très large. On a déjà travaillé avec des adolescents non accompagnés, des ateliers d'écriture, et une postface d'un recueil qu'ils avaient rédigé, sans connaître un seul mot de français au départ. En fonction des attentes, des demandes, également des souhaits du centre Visage du Monde, nous pouvons très bien prendre en compte ce public, parce que nous voyons très bien de façon large. On travaille également avec les jeunes de l'Ecole des Devoirs du CPAS. Pour nous, ça reste global, donc peu importe que ce soit des adolescents non accompagnés, des personnes demandeuses d'asile, des personnes d'origine étrangère, des personnes en alphabétisation, des personnes qui doivent travailler leur cursus avec Lire et Ecrire pour atteindre leur CEB, etc...Ça ne nous pose aucun problème. On prendra les demandes en fonction des besoins du territoire.

**Monsieur MITRI** – J'ai une petite question : dans vos chiffres qui sont très importants, que ce soit au niveau des lecteurs ou des emprunteurs, est-ce que vous avez une idée, au point de vue statistique, des tranches d'âge qui se répètent éventuellement, par rapport à ceux qui accèdent à la bibliothèque.

**Madame GOURDANGE** - Tout à fait, au niveau des usagers, les 0-11 ans représentent 27 % de notre lectorat, c'est-à-dire que le public jeune du niveau primaire est vraiment très représenté au sein de la bibliothèque ; les 12-17 représentent 23 % de notre lectorat ; les 18-24 représentent 13 % du lectorat, et là, nous avons du travail à faire parce que nous perdons généralement les étudiants qui partent aux études. Ils reviennent néanmoins lorsqu'ils deviennent parents, s'ils reviennent sur le territoire, et les 25-64 représentent 30 % de notre lectorat, les 65 ans et plus représentent 7 % du lectorat.

**Monsieur MITRI** – C'est très important pour tout gestionnaire de voir un peu sur quoi il faut axer pour améliorer et encourager une tranche d'âge qui est très importante.

**Madame GOURDANGE** - C'est pour cela qu'on axe tout un travail au niveau des seniors, parce qu'ils nous semblent importants au niveau du lectorat de la bibliothèque.

**Monsieur SAINLEZ** – Merci Madame GOURDANGE pour la présentation, toujours enthousiaste et bien complète. Je rebondissais par rapport à vos nombres d'emprunts de plus de 30 %. Honnêtement, je ne suis absolument pas étonné quand je vois la qualité, la gentillesse de toutes les personnes qui sont là, vos conseils, vos sélections – on est parfois un peu surpris quand on prend le livre, puis quand on le lit, on se dit qu'il est vraiment super – et il y a quelque chose que j'ai noté quand vous dites 'la mixité' des publics, on la vit vraiment à la bibliothèque, en tout cas je pense qu'on la vit vraiment bien là-bas. Quand vous dites que vous voulez un peu d'animations avec les enfants, je souris, parce que lorsque je vais avec ma fille qui est vraiment excitée d'aller à la bibliothèque, elle fait pas mal de bruit en arrivant ... mais vous me confirmez qu'il y a la mixité, donc elle peut continuer. J'ai une petite question par rapport à un système que vous avez mis en place et qu'on avait présenté ici au Conseil communal : pour les rappels, il y a maintenant un système par message que je trouve vraiment bien pratique, et je voulais savoir quel était votre retour par rapport à cela, avec votre expérience qui est bien installée, et si cela vous facilitait la vie au niveau du suivi des ouvrages par rapport au public ?

**Madame GOURDANGE** – Je vais répondre aussi au niveau des usages de la bibliothèque en public, je me sens plus à l'aise de pouvoir parler dans la bibliothèque avec ma fille, je dirais qu'il y a des usages en fonction des moments clé de la semaine. Le mercredi après-midi il ne faut pas s'attendre à ce que la bibliothèque soit silencieuse, et donc les personnes qui recherchent le calme, on les invite à venir, s'ils le peuvent, à des moments plus spécifiques où la bibliothèque est plus calme. Il faut qu'on travaille dans le respect de chacun, c'est pour cela qu'on a une salle de travail silencieuse, qu'on aimerait mettre en place une salle de parole, et là il faudrait travailler au niveau des infrastructures, et qu'on a une zone mixte où on parle normalement sans crier qui est l'espace de libre accès de la bibliothèque. Puis, il y a l'espace des animations à la bibliothèque, où là, on peut être vraiment plus bruyant, et vous constatez que ça l'est le mercredi après-midi. Au niveau du système de rappels, je pense que nos lecteurs sont ravis du système de prévention que l'on a mis en place, plutôt que la lettre de courtoisie qu'on envoie trois jours avant la date d'échéance, elle permet aux personnes d'avoir une petite piqure de rappel pour savoir s'ils doivent demander une prolongation, ou pour savoir s'ils doivent nous faire un petit coucou à la bibliothèque. Ce que l'on constate, c'est qu'il y a moins de premiers rappels au niveau comptabilité, ce qui crée moins de recettes, mais que, au niveau des troisièmes rappels qui sont facturés, là ça ne diminue pas, ce sont d'énormes gros retards, donc les premiers retards sont diminués, mais les grands retards restent au même niveau, voire s'amplifient. On envoie quand même régulièrement des factures via le service finances pour essayer de récupérer certains livres qui sont en grand retard, et cela peut être des mois ou des années de retard.

**Monsieur GIGI** – Merci Monsieur le Bourgmestre. Merci Madame GOURDANGE pour la présentation, l'enthousiasme, et pour tout le travail effectué. J'avais une question, vous nous dites que vous êtes dans la catégorie de reconnaissance 3, est-ce que il est envisagé ou envisageable de changer de catégorie ou, je ne sais pas du tout l'exigence qu'il y aurait derrière, mais je suppose qu'il y aurait des subsides en plus ?

**Madame GOURDANGE** – Je dois vous avouer que j'ai préparé cette question, parce que je vous attendais, et donc je dois vous dire que je n'ai même pas proposé la catégorie 4 au Conseil communal, parce qu'elle est hors d'atteinte à l'heure actuelle avec les ressources humaines, c'est-à-dire qu'en catégorie 4, on aurait le même nombre de subventions pour le personnel, 100.000 euros, pour faire plus de travail et plus de contraintes. Donc, les catégories comme les subsides au personnel ne sont influencés que par le nombre d'habitants sur le territoire, c'est difficile de passer en catégorie 4, compte tenu des exigences supplémentaires, et ce ne serait pas tenable au niveau du personnel de la bibliothèque. Ce qui joue au niveau de la catégorie 4, c'est le budget de fonctionnement, qui lui, augmente puisqu'il passerait de 40.000 euros à potentiellement 55.000 euros en catégorie 4, sachant que les paliers ne sont jamais atteints, et qu'il faut s'attendre à ne pas toucher l'intégralité des subventions qui sont promises. Donc, à l'heure actuelle, je ne conçois pas de passer en catégorie 4 si les ressources humaines n'évoluent pas.

**Madame FROGNIET** – J'ai une question à propos du Point Culture, est-ce que vous allez faire des achats ou la Médiathèque centrale ? Est ce qu'il y aura des nouveautés, car nous c'est ce qui nous intéresse.

**Madame GOURDANGE** - D'après Point Culture, Bruxelles va mettre en place l'acquisition de nouveaux médias, et donc, il y aura des nouveaux médias à Bruxelles qui pourront faire l'objet de réservations, ça c'est sûr. Pour l'instant, on ne sait pas si ces nouveaux médias arriveront dans l'espace Point Culture Arlon, ça reste un peu flou, et j'envisage potentiellement de mettre une partie du budget de la bibliothèque pour certains achats de médias, si le service fonctionne bien. Ça, c'est potentiellement possible, mais cela reste à voir en fonction du retour que l'on aura du public.

**Madame FROGNET** – J’ai aussi un petit commentaire, je vois les chiffres que tu indiques, qui sont en augmentation de tout, et moi, il y a quelque chose qui me chiffonne, quand on voit à quel point les élèves lisent de plus en plus mal, je trouve cela assez paradoxal qu’il y ait une augmentation de la fréquentation de la bibliothèque, des emprunts. Manifestement, quand Monsieur MITRI a demandé les chiffres, c’est les jeunes qu’on touchait le plus, et pourtant, l’effet sur la lecture n’est pas effectif, ce n’est pas un reproche par rapport à vous, mais qu’est-ce que toi tu en penses de cela, qu’entre le fait que la fédération Wallonie Bruxelles a sorti des chiffres maintenant, comme quoi le nombre d’emprunt avait très fortement augmenté, 25 %, et apparemment le nombre d’usagers aurait baissé un peu, mais pourtant, en tout cas, les résultats sur la lecture ne sont manifestement pas effectifs. Après, il n’y a pas que le fait d’emprunter à la bibliothèque, mais il y a quand même quelque chose qui ne fonctionne pas.

**Madame GOURDANGE** – Il y a quand même l’aspect pédagogique de compréhension à la lecture qui est là, avec les enquêtes PISA, etc. où on voit quand même que les jeunes sont en difficulté au niveau de la compréhension des textes. Nous ne voulons pas pallier à l’enseignement, ce n’est pas notre rôle, mais nous essayons de développer l’imaginaire, de développer quand même la production d’écrit, la compréhension de textes, mais dans une pratique plus au niveau du plaisir de lire, pour que cela reste, non pas une contrainte à la bibliothèque, donc c’est vrai que c’est assez surprenant, et je lis au quotidien avec mes adolescents à la maison, parce que ce sont des bons lecteurs en plus, et c’est assez surprenant et je pense qu’il faudrait qu’ils lisent plus, notamment les jeunes enfants et les enfants primaire avec la fédération Wallonie Bruxelles, je pense qu’il y aurait quelque chose à mettre en place avec les écoles secondaires, et avec le fin de primaire déjà, pour essayer de développer, en tout cas, pour améliorer les difficultés rencontrées par les étudiants. Mais c’est un travail qu’on ne peut pas faire seul, donc, nous pouvons être à la disposition, potentiellement je vais dire, des enseignants qui font appel à nous pour les aider. En tout cas, on a des sollicitations pour aider les enseignants dans la production d’écrits, parce qu’ils sont parfois désabusés pour mettre en place des types d’animations autour de l’écrit, et donc nous suivons des formations, nous, au niveau des ateliers d’écriture etc., mais au niveau même de l’apprentissage et de la pédagogie, vous verrez que notre plan d’action n’est nulle part par rapport à cela, et j’en suis bien consciente.

**Monsieur MAGNUS** – Merci à vous, merci pour ces réponses tout-à-fait complètes, argumentées et étayées, et bonjour à toute votre équipe. Merci Madame GOURDANGE, et bon retour.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents :

Décide d’introduire une demande de renouvellement de reconnaissance pour la bibliothèque communale d’Arlon auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en catégorie 3 ;

Approuve le Rapport Général d’Exécution couvrant les années 2013-2017 du premier Plan Quinquennal de Développement de la Lecture ;

Approuve le nouveau Plan quinquennal de Développement de la Lecture de la bibliothèque communale d’Arlon pour les années 2021-2025 ;

S’engage à soutenir et à promouvoir la réalisation du Plan Quinquennal de Développement de la Lecture de la bibliothèque communale ;

S’engage à maintenir les ressources humaines et les budgets permettant de concrétiser ce Plan Quinquennal de Développement de la Lecture.

**7. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux : Arlon – Espace Léopold – Aménagement du réseau gaz suite à la construction du parking souterrain. Approbation du devis d'Ores et de la dépense.**

**Monsieur MAGNUS** – Il s'agit ici de l'approbation d'un devis d'Ores, qui souhaite renouveler et renforcer les conduites de gaz.

**Monsieur MITRI** – Ce qu'on vous propose d'accepter ce soir, c'est le devis qui est proposé par ORES, concernant les travaux qui vont précéder le réaménagement de la Place Léopold et le parking souterrain. Cette somme concerne le gaz, et le reste, concernant l'eau et le reste des impétrants, suivront dans les conseils prochains. Il est important, vu la localité de cette tâche qui est le cœur battant de notre commune, de prendre en considération certaines activités, et la vie qui se déroule dans cet emplacement, et tout a été organisé en fonction de ces impératifs. C'est pour cela, Monsieur le Bourgmestre, que l'on communique à notre conseil les deux mouvements de ces travaux, qui commenceront du 17 février au 12 mars, et c'est la première phase qui concerne la rue de l'Esplanade, où Ores interviendra. On arrêtera du 13 au 15 mars, pour permettre aux activités du carnaval qu'elles se déroulent sans problème, puisque c'est une activité très importante évidemment. Les travaux reprendront par ces impétrants le 16 mars jusqu'au 27 mars, c'est la phase 2 qui concerne la place Léopold, le long du Palais du Gouverneur et le Palais de la Ville, et à ce moment-là, le 30 mars, les quartiers qui sont de notre côté de la place, c'est-à-dire les Arcades et le Twins, sont déjà prévenus que leur terrasses doivent être démontées pour permettre le début des travaux des impétrants à ce niveau-là. Du 30 mars au 21 mai, les travaux continuent juste sous les terrasses de ces cafés, et continueront vers la rue Léopold, rue de la Poste, et là ce sera en bord de terrasse des cafés qui se trouvent le long de la rue de la Poste. Le 23 et 24 mai, les travaux s'arrêteront, vu que c'est la fête du Maitrank, et ils reprendront du 25 mai au 12 juin, pour finaliser le chantier par la rue du 25 Août et rue du Palais de Justice. Voilà, ce qui permettra, à ce moment-là, aux cafetiers de reprendre une activité sur la terrasse pendant la saison la plus importante, et évidemment, les travaux proprement dit de l'Espace Léopold et du parking souterrain reprendront à l'automne, aux environs du 20 octobre.

**Monsieur GAUDRON** – Une première chose sur le fond, ce n'est une surprise pour personne que ce projet de parking souterrain a toujours posé beaucoup de questions à notre groupe, et la continuité des travaux qui en découle, montre qu'au-delà de la période des travaux qui sera importante, il y a déjà, dès à présent, des premiers impacts significatifs pour toute une série de commerces aux alentours, donc c'est quelque chose qui ne nous réjouit pas... Fin mai, cela nous amène déjà dans la belle saison, pour peu que les travaux n'aient pas de retard ! Donc voilà, ce sont des éléments qui ne nous réjouissent pas, et nous voteront donc contre ce point. Une deuxième chose, sur la forme, la délibération, vu qu'on parle de dépense au budget extraordinaire, on parle du budget de la commune d'Arlon, à cette heure-ci je ne pense pas que la commune d'Arlon ait un budget 2020, et donc je pense faire une motion d'ordre pour que ce point soit traité après le budget communal, parce que dans la délibération, on dit que tel montant est prévu à l'article un tel du budget extraordinaire qui n'est pas existant, mais ça me semble un détail important.

**Monsieur MAGNUS** – Cela semble logique. On peut le passer tout-à-l'heure après l'acceptation du budget, je voulais vous dire qu'on prenait déjà le résultat du vote. Pour répondre sur le fond de votre intervention, Ores a quand même bien compris qu'en ce qui concerne les cafés qui sont sur la Place, ils ont voulu être très près de nos commerçants puisqu'ils ont accepté de commencer le 1<sup>er</sup> avril, et de terminer la veille pratiquement des fêtes du Maitrank, de manière à ce que les cafés puissent se réinstaller, et donc chacun devra voir comment il fera, ce sont des indépendants, et on leur fait confiance, pour voir comment ils pourront se réapproprier également cet espace public, directement après les fêtes du Maitrank et pendant la belle saison, pendant les beaux mois de juillet et août, ils vont pouvoir profiter de l'espace public qui se trouve devant leur café. Je vais profiter de l'occasion,

car il y a des personnes d'Ores ici, pour les remercier d'avoir réagi de cette manière-là. On n'embête pas le carnaval, et on espère bien ne pas embêter non plus les fêtes du Maitrank.

**Monsieur TRIFFAUX** – Vous avez donné le détail, et c'est très bien, je vous en remercie. Il est question de déplacer la conduite qui traverse en diagonale la Place Léopold, c'est dans quelle tranche, dans quel timing cela, parce que je ne l'ai pas vraiment entendu ?

**Monsieur MITRI** – La conduite qui traverse la place sera supprimée.

**Monsieur TRIFFAUX** – Elle est supprimée ? On ne va pas ouvrir la place en diagonale pour l'enlever ?

**Monsieur MITRI** – Non, on va la supprimer, et c'est pour cela qu'il y a les travaux sur le pourtour.

**Monsieur TRIFFAUX** – D'accord. Je voulais vous demander d'intégrer dans le calendrier un événement, mais je n'ai pas la date avec moi, il s'agit du marché exceptionnel qui a lieu le jeudi de l'Ascension.

**Monsieur MITRI** – Oui, évidemment, il n'y aura certainement pas les travaux à ce moment-là.

**Monsieur TRIFFAUX** – Tâchez éventuellement de voir ce que vous pouvez faire.

**Monsieur MAGNUS** – C'est à quelle date ? Le 21 mai ?

**Monsieur TRIFFAUX** – Oui, donc si vous savez faire quelque chose pour ce jour-là, parce qu'il y a vraiment beaucoup de monde, merci.

**Monsieur MAGNUS** – Mais théoriquement, les dates nous ont été données, le 21 mai, les cafés peuvent réoccuper l'espace public, mais merci pour cette remarque. On déplace le vote après le vote sur le budget.

## **8. BIENS COMMUNAUX : Vente d'une parcelle communale sise à Fouches – approbation du projet d'acte.**

**Monsieur MAGNUS** - On a déjà passé des ventes de parcelles communales dans la rue du Joli Bois, et ici ce sont des parcelles communales qui sont situées devant la propriété privée de certaines personnes, donc le prix est déterminé à l'are, et nous en avons pour 6.900 euros qui vont rentrer dans les caisses communales.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver définitivement la vente de gré à gré de la parcelle communale cadastrée Arlon – 8ème Division – Hachy – Section C – n° 2716 F (4 a 60 ca), au montant de 1500 euros l'are soit 6 900 euros à Monsieur Joël MEURISSE, et le projet d'acte qui s'y rapporte.

## **9. BOIS COMMUNAUX : Ventes de bois : approbation des clauses particulières.**

**Monsieur DEWORME** – Il s'agit de la vente de 4 lots, 3 qui sont situés à Aywaille, dont deux qui sont malheureusement des résineux scolytés, on est en pleine crise des scolytes et ça ne s'arrange pas. Le quatrième, lui, concerne le cantonnement de Viroinval. Ce sera en adjudication publique, comme

c'est d'habitude le cas, en tout cas pour les 3 lots d'Aywaille, et à Viroinval, ce sera une soumission qui déterminera la firme qui remporte l'abattage.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE :**

Article 1

D'organiser une vente groupée de bois marchands le vendredi 6 février 2020 à Spa avec les propriétaires des cantonnements d'Aywaille, Spa, Verviers et Liège.

Article 2

La vente sera effectuée aux clauses et conditions du cahier général des charges ainsi qu'aux clauses particulières principales relatives aux lots n° 90 et 91 vendu anticipativement et au lot n° 92.

Article 3

La destination suivante est donnée aux coupes 2020 : « les coupes seront vendues sur pied par adjudication publique au profit de la caisse communale, en totalité ».

Article 5

La présente délibération sera transmise :

- Au Département de la Nature et des Forêts – Cantonnements d'Aywaille pour notification ;
- Au Directeur financier, pour disposition ;
- Aux services du Patrimoine forestier et de la comptabilité, pour suite voulue.

**DECIDE :**

Article 1

La destination suivante est donnée aux coupes ordinaires 2020 dans le cantonnement de Viroinval : le lot 202 (884 m<sup>3</sup> de résineux) sera vendu par adjudication publique (soumissions), en participation à la vente groupée le 12 février 2020, en totalité au profit de la caisse communale, sans réserve d'affouage.

Article 2

La vente sera effectuée conformément aux dispositions du Code forestier du 15 juillet 2008, aux clauses et conditions du cahier des charges du 7 juillet 2016, aux conditions et clauses particulières annexées à la présente qui seront reprises au catalogue ainsi qu'à la clause particulière suivante :

« l'adjudicataire, l'entrepreneur de débardage ou de travaux forestiers devront se conformer à la stricte application de l'AR du 21.08.1988 (MB du 08.10.1988) relatif aux prescriptions et obligations de consultation et d'information à respecter lors de l'exécution de travaux à proximité d'installations de transport de produits gazeux et autres par canalisation. »

**10. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : suppression d'un passage pour piétons rue Léon Castilhon à Arlon.**

**Monsieur MITRI** – Voilà ce que nous proposons, comme vous le savez certainement, ceux qui passent par la rue Léon Castilhon, il y a, au bas près de la Place des Fusillés, et en remontant près de la prison, au moins 3 passages piétons, un qui est juste après le rondpoint, un autre à la bifurcation avec la rue du Gazomètre, et puis le troisième, à la jonction avec la rue des Martyrs. Avec notre service, ainsi que le service de la police, et le Fonctionnaire délégué de la Région Wallonne, nous allons examiner cet endroit. On nous conseille de supprimer celui qui est entre les deux, c'est-à-dire qui est en face de l'arrêt de bus dans la jonction à la rue du Gazomètre, vu la visibilité qui n'est pas

suffisante par rapport à la circulation qui, venant de la gare, à ce qu'on arrive à la rue Léon Castilhon, peut se trouver à une allure rapide, et ne pas avoir une bonne visibilité du passage. C'est pour cette raison, qu'avec le Conseil de Police, on préfère le supprimer et laisser les deux passages piétons, celui de la Place des Fusillés, et celui de la jonction avec la rue des Martyrs.

**Monsieur MAGNUS** – Donc un problème de sécurité.

**Monsieur TRIFFAUX** - C'est une préoccupation, je voudrais quand même signaler qu'il est quand même pas mal employé, et que ce qui va se passer, c'est que les gens vont quand même traverser là, et qu'il n'y aura plus de passage.

**Monsieur MITRI** – C'est vrai que c'est le problème du passage, mais on est malheureusement confrontés actuellement à des accidents au niveau des passages pour piétons, et on doit vraiment revoir, avec l'aide des services spécialisés, la sécurité sur nos passages piétons. Donc, on sait tous que le taux de mortalité sur le passage piétons est très élevé, c'est en partie, évidemment, à cause de la vitesse, et c'est un endroit où, avec les gens venant de la gare qui ont une allure qui n'est pas si réglementaire, malheureusement avec la visibilité qui est moindre avec la courbe qui est au début de cette rue, met le piéton en danger. C'est pour cela qu'il y a deux passages piétons à moins de 30 mètres chacun, et on invitera les riverains et les passagers à faire quelques mètres à pied, pour avoir, d'un côté comme de l'autre, du passage piéton plus sécurisé.

**Monsieur MAGNUS** – Il y a Combien de mètres, Thibaut, entre le passage piétons qui est là par rapport au passage piéton qui est de l'autre côté à la rue des Martyrs, parce que les gens qui vont sortir du bus et qui veulent traverser, c'est vrai qu'ils aiment avoir un passage piétons près de chez eux. Là, on voit quand même qu'ils doivent traverser la rue du Gazomètre, puis aller de l'autre côté. De l'autre côté il y a combien de mètres ? C'est à quelle distance ?

**Monsieur VINCENT** - Je dirais à 60 mètres, pour aller jusqu'au rondpoint à la Place des Fusillés, et 60 mètres de l'autre côté, voire même un peu moins, pour aller au passage piéton de la rue des Martyrs.

**Monsieur MITRI** – Évidemment, après réglementation par la police, nous ne pouvons que suivre cela, après examen et constatations de ce qu'il y a dans notre ville (2 décès sur un an sur un passage piétons).

**Monsieur TRIFFAUX** – Pas à cet endroit ?

**Monsieur MITRI** – Non, pas à cet endroit, mais ce qui impose de vérifier tous nos passages pour piétons.

**Monsieur TRIFFAUX** – Surtout celui devant la clinique.

**Monsieur MITRI** – Oui, celui-là tout spécialement.

**Monsieur EVEN** – Je voulais savoir s'il y avait eu des accidents sur ce passage-là.

**Monsieur MAGNUS** – Non pas sur ce passage.

**Monsieur EVEN** – Mais comment se fait-il alors qu'on le supprime s'il n'y a jamais rien eu ?

**Monsieur MITRI** – Disons qu'on réexamine, et c'est la constatation qu'il y a là un excès de vitesse, en venant de la gare. Et en plus de cela, la visibilité des gens qui viennent de la rue du Gazomètre, en

contournant avec les bâtiments, n'est pas assez bonne non plus. Ce qui fait que ce sont deux endroits vraiment dangereux.

**Monsieur EVEN** - Parce que celui qui vient de la rue du Gazomètre tourne vers la droite, pas vers la gauche.

**Monsieur MITRI** – Oui, il peut tourner vers la droite, pas vers la gauche. Mais le risque le plus important c'est pour les gens dans les voitures, prenant de la gare, et accélérant avec le tournant de bâtiments, ils vont être vraiment surpris par le piéton en plein passage. Évidemment, si on est à une vitesse acceptable qui est réglementaire et qui est conseillée, il n'y a pas de problème, mais ce n'est pas toujours le cas malheureusement, et ceci venant de l'avis de la police bien entendu.

**Monsieur TRIFFAUX** – Vous avez dit qu'il fallait suivre l'avis de la police, ça je le retiens.

**Monsieur MITRI** – Bien sûr, et on va le soumettre au Conseil, après avis de la police.

**Monsieur LAMBERT** – Pour le coussin berlinois ? En venant du rondpoint de la place des Fusillés, c'est un peu dommage de supprimer le passage quand même.

**Monsieur VINCENT** – Alors, si je peux répondre à cette question, la rue Léon Castilhon est une route régionale, et comme toutes les voiries régionales, elles sont en généralement dédiées au transit. Si on met des coussins berlinois sur des routes dédiées au transit, on va inciter les automobilistes à utiliser d'autres voiries qui, elles, ne sont pas adaptées pour le transit, on risque donc un report de flux sur ces voiries-là.

**Monsieur MAGNUS** – Et pourquoi un berlinois à cet endroit-là, et pas 60 mètres avant et 60 mètres après ? Ça en ferait 3 sur 120 mètres.

**Monsieur LAMBERT** – C'est parce que la visibilité est délicate à cet endroit. Après, on a la ligne droite, et puis les gens ont le temps de pouvoir s'adapter.

**Monsieur VINCENT** – Des riverains ont déjà demandé à la Région Wallonne pour avoir des coussins berlinois à la rue Léon Castilhon, et de manière générale, la réponse a été négative. D'autre part, même en respectant le 50 km/heure, en venant du rondpoint de la Place des Fusillés, je suis convaincu qu'une voiture ne peut pas voir un piéton qui traverserait. Parce que le problème du passage pour piétons, c'est qu'en fait, la sécurité est insécurisante, dans le sens où, sur un passage pour piétons, un piéton se sent, et est prioritaire, et donc se sent en sécurité, et alors, il traverse parfois sans regarder si l'automobiliste l'a bien vu, et donc, on a l'accident. Hors passage pour piétons, et c'est paradoxal, là le piéton fait bien attention, et il y a moins d'accident hors de passage pour piétons que sur le passage pour piétons, c'est paradoxal mais c'est comme ça.

Le Conseil communal, **par 18 voix pour et 10 abstentions (M. A. EVEN, M. J-M. TRIFFAUX, Melle M. NEUBERG, M. R. GAUDRON, Mme I. CHAMPLUVIER, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, M. J-M. TRIFFAUX et Mme V. WAGNER)**, décide :

Article 1er: Remet un avis positif sur le projet de règlement complémentaire sur la police de la circulation routière de la Région wallonne concernant la suppression du passage pour piétons à hauteur du numéro 64 de la rue Léon Castilhon;

Article 2 : Le présent avis sera transmis à la Région Wallonne – Direction des routes du Luxembourg.



**11. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : création d'emplacements de livraison.**

**Monsieur MITRI** – Dans un souci d'organiser au mieux dans les centres de commerce et de vie en plein centre-ville, nos espaces de parking et de livraison surtout, il y a deux endroits qui ont attiré notre attention, ainsi que, et je reviens à l'avis de la police et de la Région Wallonne, ce sont la Place Hollenfeltz, la Grand Place, et les deux rues adjacentes, c'est-à-dire la rue du Marché au Beurre et la rue de Diekirch. Concernant la place, jusqu'à l'extension de la place Hollenfeltz, près de la place Didier, il y a l'emplacement actuel que vous connaissez devant le café l'Insomnia, qui se prolonge sur 30 mètres, et est actuellement non réglementaire, vu que les panneaux qui sont placés n'indiquent pas justement ce qu'il faut, et ils sont tout le temps occupés par des voitures qui ne sont pas dédiées à la livraison, mais par des voitures qui restent trop longtemps à la même place, d'après les informations, que nous avons eues de la police et des personnes qui relèvent les horodateurs. C'est pour cela que nous proposons de mettre un espace de livraison bien dédié, avec des panneaux indiquant exactement les 15 mètres nécessaires à cet emplacement, et à ce moment-là, de laisser le parking permis au-delà de cet emplacement de livraison, en libérant évidemment, 3 places de parking réglementaire. Ce qu'il y a actuellement, c'est que tout cet espace qui n'est pas réglementaire et qui est occupé, que la police ne peut ni verbaliser ni conseiller, vu que les panneaux ne sont pas mis de manière réglementaire. C'est pour cela que nous rendons cet espace en concordance avec la réglementation, en créant un espace de livraison bien dédié, en libérant le reste de cet emplacement pour un parking officiel, où il y aura des horodateurs. Concernant la rue de Diekirch qui est tout près, et où il existe déjà un emplacement de livraison qui est bien utilisé et bien réglementé, il persistera bien évidemment, mais il faudra suivre les conseils de la Région Wallonne, car il faut uniformiser, et c'est un conseil, voire une recommandation, que les heures d'interdiction en dehors des parkings et des heures de livraison, qui actuellement sont mises entre 07 heures du matin jusqu'à samedi 18 heures. Alors, nous proposons, vu que les livraisons sont le plus souvent à partir de 08 heures du matin, et le samedi, c'est beaucoup plus rare de le faire à ce moment-là du lundi au vendredi 17h00, de 08h00 à 17h00, ce qui permettra à ce moment-là d'augmenter la capacité de parkings pour le commerce le samedi, et à ce moment-là le reste des jours ils resteront entre 08h00 et 17h00 comme emplacement de livraison.

**Madame NEUBERG** – J'avais une petite question parce que j'avais interrogé les services au mois d'octobre, et j'avais eu une réponse de Monsieur VINCENT. J'avais été interpellée par les commerçants de la rue du Marché aux Légumes et de la Place du Marché aux Légumes, le Carrefour Market, de chez CORHS (anciennement), jusqu'à tous les commerces et les petites restaurations qui sont là, et qui avaient fait une demande, en insistant de pouvoir obtenir un emplacement de livraison à proximité de leurs propres commerces également. J'avais cru comprendre par votre mail que cette proposition était soumise au Collège, et aujourd'hui malheureusement je ne vois pas de trace de cette décision dans ce Conseil communal, et pourtant, il y avait réellement des effets positifs qui étaient présentés, à savoir une nouvelle réflexion sur les parkings qui devraient se faire dans un second temps, donc ça nous permettait une réflexion sur une nouvelle réorganisation du parking à cet endroit-là. On passait quand même de 5 à 6 emplacements à 10 ou 12, donc c'est un dédoublement. Donc voilà, je m'interroge un peu, au même titre que les commerçants, sur les raisons qui font qu'aujourd'hui ces décisions ne sont pas encore prises.

**Monsieur MITRI** – Mais ici cet emplacement de livraison qui est juste devant la rue, à côté de l'Insomnia, va permettre un accès à la livraison et beaucoup plus que ce qui existe actuellement.

**Madame NEUBERG** – ce qui était prévu, c'était d'organiser un plateau vraiment à l'entrée de la rue du Marché au Beurre, et qui n'est pas du tout du côté de l'Insomnia qui est complètement de l'autre côté.

**Monsieur MITRI** – Non c'est marché aux Légumes.

**Madame NEUBERG** – oui pardon il s'agit bien de la rue du Marché aux Légumes.

**Monsieur MITRI** – Parce qu'à la rue du Marché au Beurre, on arrive, il y a un emplacement qui est prévu.

**Madame NEUBERG** – oui mais c'est bien la rue du Marché aux Légumes.

**Monsieur VINCENT** – Le problème de cet endroit-là, c'est le passage pour piétons. Si on met l'emplacement de livraison à cet endroit, actuellement il faudrait supprimer 3 mètres de stationnement devant le Carrefour Market, et évidemment ce n'est pas notre volonté, donc ce qui a été proposé par la police dans ce cas-là, c'est de reculer le passage pour piétons, vraiment tout à l'entrée de la rue du Marché aux Légumes. Ça aura deux effets, premièrement ça va libérer de la place pour la place de livraison, on pourra mettre le camion sans supprimer aucune place de stationnement, et de deux ça va sécuriser le passage pour piétons, parce que la plupart des piétons passent de la rue des Faubourgs du côté du restaurant 'la Pause Gourmande', à la rue du Palais de Justice si je ne me trompe pas, vers la Place Léopold, et donc ils traversent tout droit en coupant le carrefour, sans passer par le passage pour piétons. En déplacement le passage pour piétons plus proche de la rue des Faubourgs, on va donc sécuriser le piéton, on va gagner de la place pour la place de livraison, mais le problème c'est que si on déplace le passage pour piétons, il faut déplacer également le plateau, le passage pour piéton est en plateau, et le déplacement de ce plateau est inscrit au budget voiries de 2020.

**Madame NEUBERG** - Donc c'est juste une question de temps au niveau de la décision, on est d'accord ?

**Monsieur MITRI** – Nous commençons à réaliser cette place de livraison qui n'existe pas actuellement.

**Madame NEUBERG** – Mais là c'est bien cette place-ci que vous allez organiser, celle dont on parle avec Monsieur VINCENT, c'est l'entrée de la rue du Marché aux Légumes, avec des plans qui avaient déjà été faits.

**Monsieur MITRI** – oui c'est bien cela.

**Madame NEUBERG** – J'entends bien, mais maintenant les commerçants attendent aussi les résultats à ce niveau-là.

**Monsieur VINCENT** – Ce n'est pas un problème de décision, c'est un problème de travaux publics, parce que si on veut déplacer la place de livraison, il faut déplacer le passage pour piétons, et on ne va pas déplacer le passage pour piétons à un endroit où les bordures sont hautes comme cela, ça n'ira pas pour les poussettes, pour les PME, etc., donc il faut d'abord faire les travaux de déplacer le plateau ou abaisser les trottoirs, et ensuite, on déplacera le passage pour piétons, et enfin on placera la place de livraison.

**Madame NEUBERG** – Et donc si c'est inscrit au budget, dans quel timing vous comptez effectuer les travaux ?

**Monsieur VINCENT** – A priori le plus tôt possible parce qu'on va essayer de ne pas barrer la rue du Marché aux Légumes en même temps qu'on effectuera les travaux Place Léopold, et dès que le Marché est attribué à l'auteur de projet, on pourra les commencer.

**Monsieur MAGNUS** – Tout-à-fait, et on va devoir avoir une réflexion à ce sujet, je ne sais pas si c'est intelligent d'aller mettre un emplacement de livraison à cet endroit, et encore 50 mètre plus loin, et on reverra donc tout cela en temps opportun. On n'est pas à cet endroit-là ici, on est à la Place Didier, à la rue du Marché au Beurre, et à la rue de Diekirch, en ce qui concerne les horaires.

**Monsieur MITRI** – Voilà, et alors un autre emplacement c'est la rue du Marché au Beurre jusqu'à la Grand Place, et là c'est à la demande des riverains commerçants, et aussi des cafetiers, d'OXFAM, de BENTZ etc...qui ont demandé avec insistance, et à plusieurs reprises, d'avoir un espace de livraison, alors nous avons proposé au bout de cette rue, entre le numéro 1 et le numéro 3, de créer un espace de livraison pour faciliter la livraison à ces magasins, et empêcher ce qui arrive actuellement comme un encombrement par ces camionnettes et les camions qui livrent, et qui bouchent cet accès vers la Grand Place. Ça nous permettra aussi d'organiser mieux la Grand Place et l'emplacement, qui est actuellement occupé d'une manière pas tout-à-fait adéquate, de la seule place de livraison sur la Grand Place.

**Madame FROGNET** – Je ne sais pas si ma question est pertinente, mais je vais la poser quand même. Comment est-ce que vous procédez à la détermination du meilleur emplacement ? Vous avez déjà observé les mauvaises pratiques des livreurs, mais sinon est-ce que vous avez sondé des sociétés qui viennent livrer, pour savoir finalement quelle serait la meilleure place pour bénéficier au maximum à chacun, et dans chaque quartier ? Comment est-ce que ça marche pour déterminer cela ?

**Monsieur MITRI** – Il y a effectivement plusieurs paramètres qui entrent en jeu, et je pense que Monsieur VINCENT pourra certainement répondre à cette question.

**Monsieur VINCENT** – De manière générale, si la situation n'est pas claire, je vais voir les commerçants. Dans ce cas-ci, je suis allé voir l'Insolite, le Deal était déjà fermé évidemment, je suis allé voir l'OXFAM, je suis allé voir les funérailles BENTZ, et sur la Grand-Place, actuellement, il y a le Knopes et le Léonidas qui sont preneurs d'une place de livraison fonctionnelle, donc, on va essayer de mettre la place de livraison au centre, on va dire, de tous ces magasins. En accord avec la police, c'est cet endroit-là qui paraissait le plus adapté.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er: Le stationnement est interdit le long des immeubles numéros 1 et 3 de la rue du marché au beurre, sur une longueur de 15 mètres, du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00.

Article 2: Le stationnement est interdit à la Place Didier du côté des immeubles à numérotation paire, depuis son carrefour avec la rue des capucins sur une longueur de 15 mètres du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00;

Article 3: L'interdiction de stationnement en vigueur du côté des immeubles à numérotation paire de la Place Didier sur une longueur de 15 mètres avant son carrefour avec la rue de la banque est abrogée;

Article 4: L'interdiction de stationnement en vigueur rue de Diekirch devant le numéro 38 sera modifiée selon les termes suivants: du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00.

## **12. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Modification de priorité au carrefour de la rue de Schoppach avec le rue du camp.**

**Monsieur MAGNUS** – Ici c'est au niveau de la rue du Camp et de la rue Halbardier.

**Monsieur MITRI** – Voilà encore un endroit où on essaie de corriger une signalisation qui n'est pas la plus adéquate, et on apprend tous que un endroit qui est avec une route prioritaire, même si il y a les petits triangles là, vous voyez la rue Halbardier d'un côté, et la rue du Camp de l'autre, qui débouchent sur la rue de Schoppach. Il y a de part et d'autre des panneaux qui montrent 'céder le passage', et en fait la visibilité n'est pas assez bonne pour permettre à la voiture de continuer sans s'arrêter et sans marquer le stop, et à ce moment-là si la visibilité est insuffisante, il faut mettre une signalisation qui est une signalisation B5 si j'ai bien retenu, à la place d'une signalisation B1, qui est de 'céder le passage', il faut alors mettre le B5 pour marquer le 'stop'. Il s'agit donc d'une correction de signalisation à réaliser, mais qui nécessite l'accord du collègue et du conseil.

**Monsieur GAUDRON** – J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des riverains de la rue du Camp, qui confirment le problème de visibilité que vous évoquez, et qui me disent que, dès à présent, les usagers ont tendance à marquer le stop, et donc, la proposition que vous faites, va dans le bon sens, et confirme une réalité de faits. Ces mêmes riverains, toujours avec une question de visibilité, évoquaient qu'il devrait y avoir une plus-value à avoir un miroir, malgré le stop, pour avoir une meilleure vision sur l'arrivée du trafic, et donc, si c'est quelque chose qui peut être réalisé, je pense que ça ne demande pas de grands frais, et ce serait une plus-value pour l'emplacement.

**Monsieur MAGNUS** – Et ça c'est bien à la rue du Camp, et pas la rue Halbardier ?

**Monsieur GAUDRON** – Rue du Camp oui.

**Monsieur MITRI** – C'est quelque chose que l'on peut étudier j'imagine.

**Monsieur VINCENT** – On peut demander à la Région Wallonne. C'est la Région Wallonne qui est propriétaire de N850, donc on doit leur demander.

**Monsieur SAINLEZ** – Je me demandais aussi si on ne mettrait pas un passage piéton sur le bas de la rue Halbardier, donc le long de la rue de Schoppach, car celui qui veut longer la rue et rester de ce côté de ce trottoir, il n'y a pas actuellement de passage piéton, je viens encore de le voir ce week-end, et donc ce serait sans doute une plus-value d'en mettre un à cet endroit, sur la rue Halbardier.

**Monsieur MAGNUS** – C'est le territoire communal.

**Monsieur MITRI** – C'est une rue communale, et on peut certainement aussi étudier cela avec notre conseiller.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er: Remet un avis positif sur le projet de règlement complémentaire sur la police de la circulation routière de la Région wallonne concernant la modification de priorité remplaçant un B1 par un B5 au carrefour de la route N850 avec la rue Halbardier et au carrefour de la route N850 avec la rue du camp;

Article 2 : Le présent avis sera transmis à la Région Wallonne – Direction des routes du Luxembourg.

**13. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Décision de principe sur la cession d'une parcelle au profit de la Ville d'Arlon – Approbation du protocole d'accord.**

**Monsieur MAGNUS** - Ce sont 3 points qui traitent de la briqueterie, et je vais directement passer la parole à notre échevin de l'urbanisme pour le point 13 qui est la décision de session d'une parcelle, vous vous rappelez que nous en avons parlé lors de la présentation de ce projet, ici au Conseil communal, lors de cette réunion du 19.09.2019, au cours de laquelle nous avons marqué notre accord pour démarrer cette modification du plan de secteur, mais je passe la parole à Ludovic.

**Monsieur TURBANG** – Merci Monsieur le Bourgmestre, mais je crois que vous avez tout dit, donc c'est clair que par rapport à cette décision, c'est le protocole d'accord de cession à titre gratuit de 3 hectares sur la zone de la briqueterie à la Ville d'Arlon, et la Ville d'Arlon elle-même qui va remettre en gestion ces 3 hectares au DNF. Donc là, le DNF ayant fait toutes les études nécessaires, c'est le terrain qui lui semble le plus approprié pour y aménager une réserve naturelle, donc nous aurons encore l'occasion, dans le cadre du rapport d'incidence environnementale d'en reparler, mais tout cela sera fait de manière officielle, sur base d'un acte notarié entre les propriétaires et la Ville d'Arlon, et il y aura bien évidemment un accord relatif à la mise en gestion à la DNF. On n'a pas encore défini exactement les modalités, mais ce sera un système de gestion, et dans un premier temps il y a d'abord un acte notarié à passer entre les propriétaires actuels et la Ville d'Arlon, et ensuite, la Ville d'Arlon vers le DNF. Vous aurez l'occasion de voir cet accord avec la Ville et le DNF. Je pense que tu en sais un peu plus, Jean-Marie.

**Monsieur LAMBERT** – Pourquoi ne pas faire alors de modification au plan de secteur?

**Monsieur TURBANG** – Pourquoi veut-on faire une modification au plan de secteur ? Pour l'instant, le propriétaire va nous céder 3 hectares de terrain en zone d'extraction, donc on n'est toujours pas en zone urbanisable, mais en zone d'extraction. Donc, ce qu'on va demander, c'est que la zone complète dans le cadre de la révision du plan de secteur passe en zone urbanisable, ce qui nous permet d'avoir 3 hectares de compensation par la suite, donc bien évidemment c'est un accord que l'on passe avec le DNF ensuite. C'est le DNF qui devra gérer ces 3 hectares qui seront toujours en zone urbanisable, mais qui vont passer en zones naturelles. Bien évidemment, ce seront des clauses très précises au niveau de l'accord qui sera passé avec le DNF.

**Monsieur GAUDRON** – Juste pour préciser, en mémoire de ce qu'on a pu évoquer la fois précédente, quand le point était évoqué, bien évidemment on se réjouit de la mise en place d'une réserve naturelle à cet endroit-là. Par contre, d'emblée, nous, on aurait eu une préférence sur le fait que l'affectation au plan de secteur aille dans le sens de la réalisation concrète du projet qui sera réalisé sur place, et donc, qui est mise en zone naturelle et non en zone de logement, ce qui est une meilleure garantie que cette relation actuelle que vous avez avec le propriétaire, et donc pour cette raison, même si nous soulignons l'avancée que représente une zone naturelle, nous nous abstenons sur ce point.

**Monsieur TURBANG** – Je comprends.

Le Conseil communal, **par 21 voix pour et 7 abstentions (M. R. GAUDRON, Mme I. CHAMPLUVIER, M. M. LAQLI, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, M. J-M LAMBERT et Mme V. WAGNER)**, décide d'approuver le protocole d'accord réglant les modalités et les engagements du propriétaire de ladite parcelle et de la Ville d'Arlon relatifs à la cession de la parcelle précitée prévue en zone d'habitat dans la révision du plan de secteur mais à vocation de zone naturelle et donc non constructible (n°4) sur le plan ci-annexé.

**14. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Ancienne briqueterie d'Arlon – Demande de révision partielle du plan de secteur : transmission au Conseil communal du procès-verbal de la réunion d'information préalable du 5 novembre 2019, des observations et réclamations.**

**Monsieur MAGNUS** - Il n'y a pas de vote sur ce point, mais il s'agit d'une communication.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre acte du procès-verbal de la réunion d'information préalable du 05/11/2019, des 10 courriers d'observations et suggestions transmis dans les délais ainsi que du courrier transmis hors délai.

**15. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Ancienne briqueterie d'Arlon – Demande de révision partielle du plan de secteur : décision de transmettre la demande complète au Gouvernement Wallon.**

**Monsieur TURBANG** – Merci Monsieur le Bourgmestre. Nous sommes au niveau du phasage de cette révision au plan de secteur, on est à la phase de 4,1. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a eu une première phase qui était une phase non obligatoire, et non prévue au niveau du CodT, c'est la phase où les propriétaires ont décidé de faire une présentation aux riverains. Ensuite, il y a eu la rédaction du dossier de base, puis il y a eu une décision du conseil communal le 19 septembre 2019, ensuite il y a eu une réunion d'information du public qui s'est déroulée le 05 novembre, où il y avait 43 personnes présentes à cette réunion d'information. Suite à cette réunion d'information, pendant 15 jours il y a eu la possibilité d'introduire des réclamations, des remarques, des propositions, des objections, et nous avons reçu 10 courriers dans les temps, et un courrier hors délai. Si je fais une petite synthèse des 11 courriers, puisque nous avons pris de toute façon le 11<sup>ème</sup> avec, dans l'ensemble, je vais dire que la plupart des courriers vont quand même dans un sens où la majorité est plutôt favorable à la révision de plan de secteur. La majorité du questionnement va plutôt dans le sens de la mobilité, dans le sens du 'que deviendra la zone naturelle ?', et évidemment quid de l'urbanisation ? A l'heure actuelle, on ne sait pas répondre à toutes ces questions, donc, ce que l'on doit faire aujourd'hui, sur base du CodT, c'est envoyer le pv de cette réunion d'information au public, et d'envoyer les 11 réclamations à la Région Wallonne. Ceci était une communication.

**Monsieur GIGI** – Merci Monsieur le Bourgmestre, et Merci Monsieur l'Échevin pour la communication. J'ai également consulté les différents courriers, et la synthèse que vous proposez est correcte. Je trouve que, même si beaucoup de questions vont trouver réponse lors de l'enquête d'incidence qui aura lieu prochainement, il y a quand même plusieurs points qui avaient déjà été signalés, et je pense qu'il est nécessaire de les rappeler, pour vraiment les appuyer. Il y avait le point sur le couloir de la biodiversité qui devrait être traité plus tard, en voyant ce qu'il est possible de faire avec l'auteur de projet, on a aussi l'importance des zones tampon, qui revient plusieurs fois par des riverains, et qui ne sont pas forcément contre le projet mais, qui aimeraient quand même pouvoir garder un certain confort de vue, on va dire, au niveau paysager. Il y a, par rapport au rôle de la DNF, où là on sent que les riverains sont curieux et veulent vraiment savoir quel sera leur rôle plus tard par rapport à cette zone naturelle, et le point qui revient quasi tout le temps c'est par rapport à la mobilité, mobilité autant à la rue Halbardier où là c'est beaucoup de craintes, mais aussi avec Schoppach Invest qui est prévu, et le point qu'on avait signalé ici, sur la liaison avec la rue de la Violette, et là je pense vraiment qu'il sera primordial de l'insérer au futur PCM, comme on le fait avec le projet de Seymerich, d'intégrer le projet de Schoppach dans sa globalité au PCM. Je voulais aussi marquer un dernier point pour vous remercier du bon déroulement de l'enquête publique, car lors de la réunion d'information au public, tous les acteurs étaient présents, et ça mine de rien ce n'est pas forcément le cas à chaque fois, donc on avait autant Monsieur le Bourgmestre, vous-même, les propriétaires, l'auteur de projet, la Région Wallonne était présente aussi, donc on voit que tout le monde se sent concerné par ce point-là. Et aussi par la suite, durant l'enquête publique, le dossier était téléchargeable sur internet. Et donc, par le Facebook, par le site, on pouvait facilement y accéder, ce que je trouve être un point positif, faudrait même que ce soit récurrent que, à chaque fois durant l'enquête publique, on puisse par internet, trouver directement les informations, et pas forcément

devoir faire la démarche pour pouvoir les consulter, et pour cela je vous remercie, et je vous encouragerai dans ce sens-là.

**Monsieur TURBANG** – Je vous remercie également Monsieur GIGI, et c'est vrai que quelque part, j'ai été moi-même un peu étonné quand j'ai vu, bien sûr, tous les courriers qui ont été envoyés, comme vous le dites, et c'est la remarque que j'ai fait, et qu'on m'a directement signalé en disant 'voilà tout le monde va un petit peu dans le même sens'. Et j'aurais profité de l'occasion pour répondre à votre deuxième point, c'est-à-dire par rapport au Sharepoint. J'ai appris aujourd'hui qu'un nouveau Sharepoint allait être mis en action dans les prochains jours, et donc pour les prochains conseils communaux, vous aurez un nouveau Sharepoint, et vous recevrez donc dans les prochains jours un petit mode d'emploi. Je sais que certains ont des difficultés avec le Sharepoint, mais comme on dit toujours quel est le problème ? Est que c'est l'ordinateur, entre l'écran et le clavier, on ne sait pas toujours... Mais donc, quelque part on va essayer de régler le problème de notre conseiller qui a un souci informatique, et je pense que les autres n'ont pas de soucis, mais vous allez recevoir un nouveau mode d'emploi, et ce Sharepoint, comme il sera sur un cloud, cela nous permettra d'y mettre des dossiers beaucoup plus important et plus volumineux. Donc c'est une question de jours, comme c'est une question de jours, pour bientôt ne plus avoir de torticolis au niveau du collège, et d'avoir la possibilité bientôt de voir les choses en direct, et non pas en arrière-plan. Merci Monsieur GIGI.

**Monsieur GAUDRON** – Tout d'abord, je pense qu'il faut souligner la volonté des propriétaires de la zone d'avoir mis en place une politique, même si ils ne sont pas politiciens, de transparence vis-à-vis du projet qu'ils ont développé, et je pense que, si derrière les remarques sont posées et sont constructives, ce n'est pas pour rien, c'est parce qu'il y a eu une bonne démarche tout au long du projet, et je pense que c'est quelque chose qu'il faut retenir. A côté de cela, urbaniser la zone de la briqueterie et changer l'affectation pour du logement est quelque chose qui a du sens, et dans lequel nous nous retrouvons également. Par contre, j'avais les mêmes remarques que Monsieur GIGI a déjà évoquées, et que j'ai déjà pu évoquer aussi ici même, entre autres le liaisonnement vers la rue de la Violette, le liaisonnement vers la rue Halbardier, et la préservation de l'ensemble du reste de la zone qui est actuellement naturelle. J'entends bien que rien n'est fait par rapport à cela, mais il n'empêche que les présentations qui partent à la Région Wallonne vont avec le maintien actuellement de ces liaisons, et donc, même si on a encore espoir de voir les choses évoluer, on sera sur une abstention pour le moment.

**Monsieur MAGNUS** – L'enquête publique n'a pas encore eu lieu, et ça ressortira à ce moment-là, et tant mieux.

**Monsieur LAMBERT** – Pour répondre à Monsieur TURBANG, dans la gestion de la réserve, paradoxalement, le lieu sera très certainement déboisé encore une fois. Cela peut paraître bizarre, mais si on veut de la biodiversité, je l'ai déjà exprimé je pense à plusieurs reprises, il faut des milieux ouverts, et c'est un endroit privilégié, de par d'anciennes mardelles, quelques marres qui existent encore, mais qui sont en train de se recoloniser en saules, en bouleaux, genêts et consorts, donc, il y aura peut-être encore des gens qui vont réagir en se disant 'oui mais on abat des arbres alors qu'on devait préserver le site'. Ça c'est une chose, donc c'est clairement un endroit stratégique je trouve en périphérie de la ville de pouvoir bénéficier de cela. Maintenant, pour Monsieur le Bourgmestre, je vais vous citer, c'est un éditorial de décembre 2018, où vous dites 'il est évident qu'une préoccupation importante des citoyens porte sur la transition énergétique, écologique, etc..., dont la participation citoyenne etc. ... sont des thèmes qui ne manqueront pas d'alimenter les réflexions du Collège et du Conseil tout au long de la législature, et qui seront pris en compte dans l'élaboration des projets de développement de la ville. Je trouve que c'est une belle opportunité ici, je reviens au plan de secteur, et je ne sais pas s'il faut parler de compensation, alors que vous avez l'opportunité de signer, de mettre votre sceau sur une réalité de biodiversité qui est tellement évidente pour tout un

chacun. Qu'est-ce que cela va changer, pourquoi n'allez-vous pas un peu plus loin, et ne franchissez-vous pas le pas du changement d'affectation au plan de secteur ?

**Monsieur MAGNUS** – Je crois que l'objectif que l'on veut atteindre, c'est d'avoir là 3 hectares de biodiversité, et nous mettrons là 3 hectares de biodiversité.

**Monsieur TURBANG** - Ce qui nous permettra à un moment donné, c'est de réaffecter ces 3 hectares quelque part, et ça c'est le but, donc à un moment donné de déclasser ces 3 hectares. Mais aujourd'hui, si on décide unilatéralement de dire que ces 3 hectares, on ne va pas les mettre, comme on dit vulgairement, en zone rouge, et bien c'est 3 hectares que la ville perd, et qui peuvent peut-être demain pour du communautaire, peut être une école, ou peut-être des installations sportives ou autre, et peuvent peut-être nous servir à un moment donné. Quelque part, je pense qu'on se garde cette petite réserve de 3 hectares, et qu'on remet ces 3 hectares en gestion au DNF (et je pense que le collègue et le conseil ont été très clairs par rapport à cela le 19).

**Monsieur MAGNUS** – Vous avez peur de quoi ?

**Monsieur LAMBERT** – Qu'un jour il y ait un changement de politique, si ça reste en zone bâtable.

**Monsieur MAGNUS** – Vous avez un bail emphytéotique avec le DNF de 27 ans, on ne risque pas grand-chose. On peut aller de 27 à 99.

**Monsieur LAMBERT** – Oui mais Monsieur le Bourgmestre, je n'ai pas eu de réponse à ma question initiale lorsque j'ai demandé s'il y avait un bail.

**Monsieur MAGNUS** – Mais oui il y a un bail, je ne vois pas comment le DNF va occuper cela sans titre ni droit.

**Monsieur LAMBERT** – Si vous me promettez qu'il y aura un bail.

**Monsieur TURBANG** – Et bien on vous le promet.

**Monsieur MAGNUS** – Il y aura une convention évidemment sous forme de bail.

**Monsieur TURBANG** – Et merci pour le complément d'informations par rapport à ces zones justement. Il est clair que si j'avais dit la même chose que vous, je pense que les choses seraient moins bien acceptées.

**Madame WAGNER** – J'ai une petite question par rapport au cloud dont vous avez parlé, je voulais être sûre que ce cloud n'appartenait pas à Amazone. A qui appartient le cloud ?

**Monsieur TURBANG** - A la ville. C'est-à-dire que le cloud sera situé en Europe de toute façon, c'est une obligation par rapport au cahier des charges, donc c'est-à-dire que nous avons un contrat, ce cloud est la propriété de la ville d'Arlon, et Monsieur Eddy MARCHAL en est le responsable, avec un contrat qui est bétonné. C'est-à-dire que même si demain la commune était en faillite et qu'on ne savait plus payer l'utilisation du cloud, et bien systématiquement, toutes les données nous sont rapatriées d'office, et il n'y a pas de contrôle extérieur sur le cloud. Le seul gestionnaire sera le service informatique de la ville, n'ayez aucune crainte, je me suis posé les mêmes questions que vous.



Le Conseil communal, **par 21 voix pour et 7 abstentions (M. R. GAUDRON, Mme I. CHAMPLUVIER, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, J-M LAMBERT et Mme V. WAGNER)**, décide de transmettre au Gouvernement wallon :

- le dossier de base réalisé par le bureau IMPACT daté de juin 2019 ;
- la copie du procès-verbal de la réunion d'information préalable du 05/11/2019, des 10 courriers d'observations et suggestions transmis dans les délais ainsi que du courrier transmis hors délai ;
- la copie de la délibération du Conseil communal du 19/09/2019 approuvant la demande de révision du plan de secteur.

#### **16. FINANCES COMMUNALES : Budget communal : exercice 2020.**

**Monsieur GAUDRON** – On a bien reçu le document papier suite au précédent Conseil communal. En travaillant sur le dossier on a pu voir l'évolution entre le budget qui nous était proposé...

**Monsieur MAGNUS** – Vous n'avez pas reçu le premier, vous ne pouviez pas voir la différence.

**Monsieur GAUDRON** – On a reçu certaines parties quand même. On a pu voir qu'il y avait certaines évolutions. Je ne sais pas si c'était pour tester pour voir si on avait vérifié ou si vous avez simplement voulu revoir votre copie pour qu'elle soit meilleure et qu'on a donné cette opportunité le mois dernier... Blague à part, il se fait que par ailleurs, ce nouveau budget, nous ne l'avons pas reçu en voie électronique, ce qui reste normalement tout de même la voie légale de base. Maintenant, le groupe Écolo n'est pas ici dans une posture de vouloir chicaner sur les choses, et on va bien sûr proposer d'avancer sur le budget. Mais on voulait vous signaler ce point-là et notre ouverture par rapport au fait de tout de même étudier le budget communal ce soir.

**Monsieur SAINLEZ** – On s'était tous accordés pour avoir un envoi papier pour tout le monde.

**Monsieur MAGNUS** – La voie légale est la voie informatique.

**Monsieur SAINLEZ** – C'est pour cela que c'est surprenant.

**Monsieur GAUDRON** – Il faut distinguer deux choses Monsieur Sainlez. L'ensemble du Conseil communal a évoqué un souhait d'avoir une copie papier par facilité de lecture. Il n'empêche que le budget qu'on étudie aujourd'hui n'est pas le même que celui qu'on a étudié le mois dernier, et que le code de la démocratie locale prévoit bien que l'ensemble des documents doivent être transmis aux Conseillers par voie électronique, sauf si des Conseillers demandent la voie papier.

**Monsieur MAGNUS** – Eh bien c'est ça qui s'est passé, vous avez demandé la voie papier pour le budget.

**Monsieur GAUDRON** – Non non, ce n'est pas pour l'ensemble des points.

**Monsieur MAGNUS** – Mais vous venez de dire « sauf si l'ensemble des Conseillers a demandé la voie papier ». On l'a envoyé par voie papier.

**Monsieur GAUDRON** – Non, si l'ensemble des Conseillers a demandé par voie papier l'ensemble des points, il n'y a pas une dérogation spécifique pour le budget. Mais de toute façon l'idée n'est pas de chipoter là-dessus...

**Monsieur TURBANG** – Je vais vérifier la légalité de ce que vous dites, moi je ne suis pas d'accord.

**Monsieur MAGNUS** – Je ne suis pas convaincu que vous aillez raison mais on ne va pas se disputer pour ça, cela ne vaut pas la peine. Il y a suffisamment de points sur lesquels on peut le faire.

**Monsieur GAUDRON** – Ce n'est pas mon état d'esprit non plus, c'est ce que j'ai commencé à dire. Je voulais juste souligner notre esprit d'ouverture par rapport à cela et j'espère que le Collège sera dans le même état d'esprit.

**Monsieur MAGNUS** – J'estime que là vous êtes en train de vous lancer des fleurs à vous-même. Laissez les autres vous lancer des fleurs, ça a beaucoup plus de poids que de se féliciter soi-même. Je vais quand même répondre parce que c'est un point important. La différence qu'il y a entre le budget précédent et celui-ci : Monsieur Thill – parce que c'est vrai que quand les fonctionnaires disent quelque chose cela a toujours plus de poids en matière de véracité que lorsque c'est politique – donc nous avons reçu quelques jours après l'impression des différents documents, une bonne nouvelle du Gouvernement Wallon au niveau de la compensation du plan Marshall. C'était un montant d'exactly 440.983 euros de plus. Ce qui nous a permis d'avoir un boni dans le budget un peu plus important que la fois dernière. Et ce qui nous a aussi permis, et ça ne vous aura pas échappé, de réaugmenter la ponction sur la provision dans laquelle nous avons été chercher, je crois que c'était la provision sur 500.000 - les nominations. Donc on était passé de cette provision de 500.000 à 250.000, elle est repassée à 500.000. Et on a intégré le montant de 440.000 pour la compensation du plan Marshall. Voilà la plus grosse modification qu'il y a eu depuis la fois dernière, mais ce serait aujourd'hui qu'on devrait le refaire on aurait encore d'autres éléments qui arrivent. Et je crois que c'est tous les jours que nous avons soit des bonnes, soit des mauvaises nouvelles au niveau de notre budget.

Pour ce qui est du budget de cette année, de l'ordinaire d'abord. Il est donc en boni à l'exercice propre de 132.000 euros. D'abord on voit les dépenses et recettes, ordinaire et puis extraordinaire dans un second temps. Des recettes pour un montant de 54.103.000 et des dépenses pour un montant de 53.970.000. Alors, ces dépenses ordinaires se répartissent dans quatre axes que vous commencez maintenant à connaître : les frais de personnels, les frais de fonctionnement, les frais de transferts et la dette.

En ce qui concerne d'abord les frais de personnel, ils sont donc augmentés de 2,9% dans le budget 2020 par rapport au budget 2019. On doit tenir compte ici d'une indexation, cette indexation sera probablement de 2%, mais étant donné qu'elle ne sera pas applicable sur la totalité de l'année nous avons prévu une indexation de 1,5%. Nous avons également quelques engagements, et les augmentations barémiques prévues par les statuts. Voilà donc les raisons de cette augmentation de 2,9%. On peut dire à Arlon, et je crois que nous pouvons en être fier, que nous n'aurons pas, avant quelques années (et c'est probablement en 2025, on n'en est pas sûr) de cotisations de responsabilisation. Cette cotisation de responsabilisation c'est cette pénalité, si je puis dire, que le gouvernement applique lorsque les cotisations de pension que nous payons pour les statutaires ne sont pas suffisantes que pour payer les pensions des personnes qui sont pensionnées à la Ville d'Arlon. Et donc, cette cotisation de responsabilisation qui fait couler beaucoup d'encre, et qui, parfois dans certaines communes peut véritablement mettre des difficultés dans le cadre de leur budget, et bien nous ne l'avons pas jusqu'en 2025 minimum parce que nous avons toujours nommé de manière importante au niveau de la Ville d'Arlon. Cette cotisation de responsabilisation devrait d'ailleurs pour certains être maintenant de 50% de cette différence, et ceci jusqu'en 2022. Ensuite elle passerait à 63%, en 2023 74%, et en 2024 76%. Vous comprenez bien que certaines communes sont évidemment dans des difficultés par rapport à ce phénomène-là. Mais ce ne sera pas notre cas, en tout cas avant quelques années. Deuxième réflexion que je voudrai faire au niveau du personnel ; nous

menons malgré cela une réflexion au niveau du deuxième pilier. On en avait déjà parlé la fois dernière lorsqu'on a parlé du CPAS, et on a dit que la réflexion avait eu lieu au niveau du CPAS aussi. Ici nous avons un peu plus de temps pour la mener, mais nous la menons aussi parce que nous estimons qu'avoir des pensions différentes entre un statutaire et un contractuel c'est quelque chose qui n'est pas sain et qui n'est pas juste de manière générale.

Ensuite les dépenses de fonctionnement. On passe de 11.300.000 à 11.400.000. C'est une augmentation de 1%. Après les augmentations des années précédentes on peut véritablement remercier l'ensemble des services pour les efforts qu'ils font en matière de frais de fonctionnement et pour faire en sorte, en tout cas, de garder cette augmentation qui est conforme à une inflation aujourd'hui qui est pratiquement nulle. Ici nous avons 1% d'augmentation, donc, bravo, c'est une très bonne chose.

Les dépenses de transferts. Nous avons les transferts de la Zone de Police, c'est 2% comme chaque année. Les transferts du CPAS, le montant reste le même – de 3.355.000 euros. Les transferts à la Zone de Secours, et je crois qu'on en a suffisamment parlé que pour ne pas en faire un débat ici au Conseil communal d'Arlon. Cela augmente comme ailleurs de 15%, pour monter cela à 1.940.000. Je vais simplement rappeler de manière globale pourquoi il y a une augmentation du budget de la Zone de Secours. Et encore, cette augmentation ne prend pas encore en compte la reprise de l'ensemble des casernes. Chez nous, pourquoi est-ce qu'on la ressent peut-être moins ? Parce que depuis quelques années déjà on supputait que la Zone de Secours allait devoir être refinancée et que nous avons donc mis une provision relativement importante il y a quelques années. Cette provision nous l'avons gardée, jusqu'à présent nous n'y avons pas touché. Cette année nous ponctionnons sur cette provision le montant des 15% d'augmentation, et c'est pour ça que budgétairement ça a un impact qui est relativement limité. Mais surtout pourquoi est-ce que la Zone de Secours a besoin de cet argent supplémentaire ? Simplement parce que lorsque nous sommes entrés en zone, en 2015, les communes payaient à l'époque environ 18.000.000. C'était avant l'entrée en zone. Si on remonte encore quelques années avant on était même à des chiffres très importants de 23.000.000. On cotisait tous ensemble dans ce qu'on appelle un pot commun, et toutes les communes, les 44 communes luxembourgeoises, payaient et se répartissaient les charges de cette Zone de Secours. Quand on est rentré dans cette Zone de Secours, on s'est dit comme partout d'ailleurs que lorsqu'on essaye de fusionner les choses on va gagner beaucoup d'argent. Alors c'est vrai, puisque nous avons pu pendant deux ans rester à ce budget de 15.000.000. Je rappelle qu'avant on en payait 18... Donc on a pu faire effectivement des économies. On a également eu plus d'argent du Service Fédéral de la Santé et du Fédéral, et cela nous a permis de ne pas augmenter cette charge communale. Mais là, aujourd'hui, c'est un signe des temps, il y a de moins en moins de volontaires, et si nous voulons plus professionnaliser le service des pompiers nous devons malheureusement mettre la main au portefeuille. On a également fait des remarques au niveau du Fédéral. Vous aviez vu qu'il y a quelques mois on avait reçu Monsieur De Crem pour leur faire comprendre que, à un certain moment on nous avait promis 50% de participation communale et 50% de participation au niveau des autres pouvoirs subsidiaires, et que nous n'y sommes pas. Donc on continue en tout cas à exiger au niveau de la Zone de Secours d'être correctement financé par des niveaux de pouvoirs autres que les niveaux de pouvoirs communaux. Voilà pour l'explication de l'augmentation de la dépense de 15% de frais de la Zone de Secours.

Maintenant les dépenses de dettes. Vous voyez qu'elles sont en diminution. Nous n'arrêtons pas, c'est vrai, de travailler notre dette. Nous sommes aidés évidemment par les taux d'intérêts qui sont particulièrement bas, et nous revoyons Belfius régulièrement pour revoir ça. Ça a parfois aussi des impacts qui peuvent être inversés, en ce sens que lorsque nous revoyons un taux d'intérêt vers le bas, on se met toujours une limite aussi pour qu'il ne remonte pas. C'est un peu compliqué à comprendre mais c'est un système avec des options. Donc si on nous dit « vous pouvez maintenant revoir votre taux d'intérêt vers le bas » on dit « oui » mais on dit tout de suite « Attention dans cinq ans on ne

veut pas que cela redépasse ce montant-là ». On a aussi quelques emprunts, mais tout cela est dans les chiffres que vous voyez ici, où après cinq ans - puisque cette révision de la dette est continue depuis quelques années - où on a l'effet inverse, c'est-à-dire qu'on revient au taux d'intérêt que nous avions fixé à l'époque. On pourrait toujours nous dire « vous n'aviez qu'à prendre un taux d'intérêt révisable annuellement depuis le début »... ça c'est très facile de le dire après, si quelqu'un peut me donner les cours de la bourse de demain, je le remercierai. Mais ici c'est la même chose, je crois qu'on gère notre dette en bon père de famille, avec une partie qui est évidemment à taux fixe, une partie qui est avec des taux révisables, et un bon mix entre les deux fait que nous avons en tout cas une charge de la dette qui est tout à fait supportable pour notre commune.

Les recettes. Elles se répartissent entre des recettes de prestations, le Fond des communes, le Fond des travailleurs frontaliers, nos différentes taxes, d'autres transferts, des recettes de dettes comme on les appelle, et puis des prélèvements des provisions. Les recettes de prestations : Vous avez le « camembert » derrière moi, je ne vais pas vous lire tous les chiffres, s'il y a des questions tout à l'heure on sera évidemment là pour y répondre. Les montants les plus importants étant les crèches avec un montant de 740.000 ainsi que la Halte-Garderie dont on peut aussi reparler tout à l'heure si vous le souhaitez, les ventes de bois sont un peu meilleures que ce que nous avons prévu mais cela reste très loin de ce que nous avons à une certaine période. Les recettes de taxes : il y a trois taxes principales, ou deux taxes principales et une qui regroupe les autres. C'est d'abord la recette à l'additionnel au précompte immobilier. Vous savez, puisque c'était déjà le cas l'année passée, et là il y avait un impact très important puisqu'on récupérait sur les quelques dernières années, et nous avons Ferrero qui a introduit un recours au niveau de son précompte immobilier. C'est une moins-value de 500.000 euros pour la Commune d'Arlon, et ça se reflète évidemment dans la diminution de la taxe au niveau du précompte immobilier. Au niveau de l'additionnel à l'IPP nous sommes toujours à 7%, nous n'avons pas de modification de taux depuis le siècle passé, et donc on reste toujours à 7% et je crois que c'est un bon taux également lorsqu'on comparera à d'autres communes de la Province du Luxembourg ou de la Région Wallonne. Et puis les autres taxes non plus, il n'y a pas eu de modification des taux et donc nous restons stables à ce niveau-là. En ce qui concerne les autres taxes, ce sont les taxes sur les immondices, on en a parlé il y a quelques mois ou quelques semaines, la taxe sur les égouts des commerces et du particulier. Le Fond des communes : là c'est une bonne nouvelle puisqu'il a augmenté de 13.800.000 à 14.000.000, donc nous avons 200.000 euro de plus, c'est une bonne chose. Notre commune grandit et cela a un impact évidemment sur le Fond des communes. La taxe pour la compensation des travailleurs frontaliers : c'est une enveloppe fermée d'une trentaine de millions. Si certains augmentent, d'autres doivent diminuer. Certains peuvent augmenter par exemple en augmentant leur IPP. Quand vous augmentez votre taux sur l'IPP ça a un impact très important sur le Fond de compensation des travailleurs frontaliers. Si certaines communes augmentent leur IPP cela a un impact direct sur les autres communes qui ne l'augmentent pas, ce qui est notre cas. Donc ici nous avons une légère diminution, on a quand même ce Fond de compensation qui s'érode maintenant depuis 2018, 7.800.000, 7.700.000, 7.799.000 et 7.687.000 pour cette année. Les autres recettes de transferts : c'est l'enseignement, les crèches, les réductions de cotisations patronales qui sont reprises comme une recette de transferts – c'est un peu bizarre, on pourrait aussi l'avoir comme diminution de charges, mais dans les budgets communaux c'est là qu'il faut le mettre. Ce sont également les points APE. Et puis les recettes de dettes, c'est également un terme bizarre quand on parle des dividendes que l'on reçoit, mais c'est le terme à employer également, et c'est surtout le dividende de Sofilux. Je vous ai également mis un slide sur la situation des provisions, je crois que c'est important de savoir que si jamais il y a une difficulté (et on l'a eue cette année pour la Zone de Secours) on a une poire pour la soif, puisque vous voyez que la provision de la Zone de Secours est encore d'environ 500.000 euros. On pourra donc éventuellement encore aller prélever dans cette provision dans les années qui viennent s'il devait encore y avoir des augmentations des montants demandés aux différentes communes. La nomination des statutaires est à 500.000 euros, si vous reprenez votre tableau de la fois dernière elle était à 250.000 euros. Comme on a eu plus d'argent qui rentrait d'un côté on a en bon père de famille remis un peu plus d'argent sur notre livret d'épargne, comme j'appelle cette provision. Et ces provisions sont évidemment toutes individualisées, ce n'est pas dans

un pot commun, et ce de manière à pouvoir les suivre, et c'est également une obligation légale. Il y a quelques années nous avons fait également une provision pour la gestion du stationnement. Vous savez qu'au niveau du stationnement nous avons gagné contre Cityparking en première instance, nous avons gagné en appel, mais ils ont déposé un recours, un pourvoi en cassation. Et on a ici une provision de 330.000 euros pour les éventuels déboires que j'espère bien que nous n'aurons pas à ce niveau-là. Et on pourrait les prendre l'année prochaine pour les parcmètres, puisque qu'on propose de les modifier. Et puis nous avons encore et toujours une pension du personnel de 534.000 euros également. Ce sont des différentes poires pour la soif, des différents livrets d'épargne qui doivent nous permettre de faire face à nos éventuelles obligations. Voilà, je vais m'arrêter ici au niveau du budget ordinaire pour répondre à vos questions et nous aborderons le budget extraordinaire dans la foulée.

**Madame FROGNET** – J'ai une première question page 7 - la ligne 104/12301-48 : Il y a apparemment 80.000 euros en moins entre 2019 et 2020 et je voulais savoir pourquoi. C'est l'histoire des cartes d'identité, passeports, permis de conduire...

**Monsieur LECOCQ** – C'est parce que la législation au niveau des cartes d'identité et des passeports a changé. Le délai de validité d'une carte d'identité est plus grand donc on doit moins vite la payer mais on a moins de recette aussi parce qu'il y a une taxe dessus. C'est pour cela que ça diminue.

**Madame FROGNET** – Je voulais féliciter Monsieur Revemont pour les économies. J'ai vu qu'à gauche à droite, grâce à son travail et au soutien du Collège on faisait plein d'économies au niveau du chauffage, de l'électricité, etc.

Au niveau du budget participatif à la page 10, je n'ai pas bien compris la dernière fois lorsque vous en avez parlé. Vous avez dit que les sentiers de la biodiversité ont été retenus. Et puis je crois qu'on a mis deux autres projets sous le chapeautage du service de l'environnement, la végétalisation et les potagers citoyens si je ne me trompe pas. Alors quel est en fait le budget octroyé ?

**Monsieur MAGNUS** – Un budget il est annuel. Donc vous avez 25.000 l'année passée, ce dont vous parlez c'est pour l'année passée. Et il y aura 25.000 pour l'année prochaine où on va lancer des nouveaux appels à projets.

**Madame FROGNET** – Mais alors pour 2019, au bout du compte si on a retenu qu'un projet, ils ont les 25.000 euros ?

**Monsieur MAGNUS** – Non, on en a reçu trois à nous.

**Madame LAMESCH** – Le budget 2019 va être affecté au projet, effectivement il n'a pas encore été fait puisqu'on est encore en train de les affiner. Mais on va revoir l'Observatoire de l'Environnement pour les sentiers de la biodiversité pour vraiment le budgéter, et on va continuer à avancer dans des autres projets. Donc c'est vrai qu'ils n'auront pas été dépensés en 2019 mais ils le seront en 2020. Donc il y aura le nouveau budget participatif et puis il y aura l'affectation à celui de 2019.

**Madame FROGNET** – Il y aura donc trois enveloppes sur les 25.000 euros de l'année dernière pour les trois projets ? C'est cela ?

**Madame LAMESCH** - Oui, pour la somme de 25.000 euros.

**Madame FROGNET** – Pour 25.000 euros ils se partageront...

**Madame LAMESCH** - Oui, sauf si vraiment les projets n'atteignent pas cette somme mais je suppose qu'on devrait y arriver.

**Madame FROGNET** – D'accord, merci. Alors à la page 11, une des toutes dernières lignes – traitement du personnel plan drogue, je vois que le budget double. Je ne sais pas s'il faut se féliciter ou pas. Je me demande si c'est parce que les problèmes de drogue se seraient aggravés ?

**Monsieur MAGNUS** – C'est-à-dire que vous le voyez souvent au niveau du personnel, ils essayent d'affiner – c'est parce que vous risquez d'avoir plusieurs questions comme ça – dans notre groupe aussi il y a des questions qui ont été posées. Je crois qu'au niveau du personnel il faut voir l'enveloppe totale parce qu'on essaye d'affiner pour avoir une comptabilité plus analytique, et qu'on puisse mieux encore comparer les choses dans les années qui viennent. Il y a ainsi, je ne sais pas si c'est au patrimoine, des montants très importants qui sont apparus alors qu'on peut vous donner même les noms des personnes qui ont été affectées budgétairement d'un service à l'autre. Donc, s'il vous plaît, ne prenez pas les frais de personnel parce que là vous en avez à toutes les pages, et cela diminue d'un côté et ça augmente de l'autre.

**Madame FROGNET** – D'accord, mais je ne savais pas.

**Monsieur LECOCQ** – Je pense aussi qu'il y a le personnel de l'abri de nuit qui est repris dedans. On a augmenté le personnel de l'abri de nuit ...c'est surtout le libellé « plan drogue » qui n'est pas très bon.

**Monsieur MAGNUS** – Si vous avez encore des questions au niveau du personnel, c'est ça le cadre général.

**Madame FROGNET** – Non je ne crois pas.

**Monsieur LECOCQ** – Mais on affinera la ligne si c'est le cas mais en tout cas l'abri de nuit est aussi repris dedans.

**Madame FROGNET** – A la page suivante, 2.000 euros pour le bien-être animal. Ce sera affecté à quoi exactement ? Vous allez faire quoi avec 2.000 euros ?

**Monsieur LECOCQ** – Le bien-être animal c'est pour intervenir quand on décèle un problème au niveau des animaux.

**Madame FROGNET** – De maltraitance ?

**Madame LECOMTE** – C'est des frais que la SRPA réclame quand on place un animal, suite à de la maltraitance notamment.

**Monsieur LECOCQ** – Par exemple on a eu un cas, un chien sur un balcon qu'on a aperçu, on a appelé le vétérinaire et ainsi de suite....c'est dans ce cadre-là.

**Monsieur MITRI** - Parfois cela arrive, quand il y a un appel dans le même ordre de chose que les frais soient inhérents éventuellement à la présence de vétérinaire, parce que pour décider on appelle un vétérinaire pour examiner effectivement l'animal et voir vers quelle destination aller, est-ce qu'il y a des soins, etc... À ce moment-là il faut payer directement et après éventuellement se retourner contre la personne responsable qui avait en charge l'animal.

**Monsieur GAUDRON** – Connaissant ce sujet-là, il y a trois lignes budgétaires différentes. Vous venez d'expliquer celle à 2.000 euros, il y a celle avec la stérilisation des chats errants et puis il y a la troisième ligne « convention et cotisation SRPA ». Qu'est ce qui se retrouve dans cette troisième

ligne par rapport à la stérilisation des chats errants, qui fait aussi l'objet d'une convention avec la SRPA?

**Monsieur MAGNUS** – C'est un montant que l'on donne à la SRPA pour les aider à la réalisation de leurs différents objectifs. Ce n'est pas attribué à une tâche bien précise au sein de la SRPA. C'est une sorte de subside.

**Monsieur LECOCQ** – C'est suivant le nombre d'habitants, et c'est aussi pour le ramassage des animaux errants.

**Monsieur MAGNUS** – On va laisser un peu la parole à d'autres.

**Madame FROGNET** – Oui, volontiers.

**Monsieur TRIFFAUX** – C'est un petit commentaire général. Comme je l'ai dit le mois dernier, je voulais dire à quel point je regrette qu'il n'y ait pas de budget pour recruter des professeurs d'anglais, pour donner des cours en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires, dès la rentrée de septembre 2020 comme il en avait été beaucoup question lors des élections. Je trouve que c'est vraiment dommage, il y a quand même un boni de 132.000 €, il y a entre quatre et cinq millions de boni d'exercice cumulé. Je pense donc qu'on aurait dû faire cela. Je trouve qu'il y a un manque d'ambition à ce niveau-là.

**Monsieur KERGER** – Tout d'abord, merci Monsieur le Bourgmestre, et merci Monsieur Thill et Monsieur Lecocq. Surtout Monsieur Thill, je vois que vous avez quand même eu le temps, malgré les questions que je vous ai posées en dehors des séances, de faire votre présentation, c'est formidable. Tout d'abord de manière très générale, je trouve que c'est un budget très réaliste, qui est prudent, et d'anticipation. Et je crois que, vous l'avez bien dit Monsieur le Bourgmestre, on a fait des provisions, on a mené plusieurs réflexions sur différents postes qui représentent un risque potentiel dans le futur, vous avez cité la cotisation de responsabilisation, les pompiers, les nominations statutaires etc. Il faut naturellement rester vigilant, d'autant plus que les dépenses de transferts se font de plus en plus nombreuses, de plus en plus importantes. On ne sait pas ce que le futur nous réserve. Mais je crois qu'on peut faire confiance, aussi bien à nos services financiers qu'au Collège etc. Donc ça c'est mon commentaire général pour l'ordinaire.

Mais je voudrais tout de même revenir sur un point qui a été voté le 20 novembre, et qui est un peu passé je dois dire, lors de la séance du Conseil communal du 20 novembre, un peu de façon inaperçue ; c'est le maintien de la fiscalité communale. Monsieur le Bourgmestre vient d'en refaire mention, si on avait augmenté cela aurait été les cris etc. et c'est passé vraiment sous silence. Donc la fiscalité, on n'a pas changé la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et les centimes additionnels au précompte immobilier. Et ça, je trouve quand même que c'est assez exceptionnel, et il faut s'en réjouir. Parce que quand vous voyez les communes qui l'ont augmenté durant la dernière année, et bien je trouve que la gestion est menée et que c'est une bonne gestion. J'ai un peu essayé de comparer notre commune avec d'autres communes de la Région Wallonne, et même de la Province. Et je me suis basé, peut-être certains l'ont lu, sur une étude qui est parue au dans l'hebdomadaire le Vif l'Express et qui est basée sur les données de l'Union des Villes et Communes etc. Des données bien précises que j'ai d'ailleurs revérifiées par d'autres sources. Il faut bien le dire, ces chiffres datent de 2018, juste avant les élections communales. Donc je suis certain que depuis lors on se rend compte qu'il y a eu des changements, et généralement dans l'augmentation des taxes. Pour ça, ici à Arlon, on peut dire que ce n'est pas le cas. Donc notre position que je vais vous donner par rapport aux autres communes belges ne peut qu'être encore meilleure. En ce qui concerne les places que je vais vous donner dans ce classement, c'est un classement par ordre croissant de fiscalité, donc la commune qui taxe le moins se trouve en première position. Et vous ne vous étonnez pas que dans ces premières positions se trouvent tout le Brabant Wallon, qui eux ont des revenus immobiliers et un revenu

cadastral énormes, qui ont aussi les IPP énormes, et donc doivent lever moins de taxes pour avoir les mêmes sommes que d'autres communes. Sur les 262 communes wallonnes, nous nous trouvons à la 70<sup>ème</sup> place. Si on enlève encore toutes les communes du Brabant Wallon vous voyez où nous nous trouvons. Et je n'ai pas trouvé toutes les données après 2018, mais je suis certain qu'on avance encore de dix places. Pour vous donner un peu l'évolution, depuis 2012 (il y avait eu la même étude) nous sommes passés de la 110<sup>ème</sup> place à la 70<sup>ème</sup> place. Maintenant en ce qui concerne les communes luxembourgeoises, nous étions il y a deux mois 9<sup>ème</sup> sur 44 communes. Or il y en a certaines qui ont augmenté, j'en connais au moins deux ou trois. Vous voyez qu'on est, au point de vue fiscalité communale, bien classé, même au niveau de la Province du Luxembourg. Plus concrètement, qu'est-ce que ça signifie pour ma poche ? C'est ça qui nous intéresse. Au niveau Province du Luxembourg, les taxes communales et provinciales cumulées, un Arlonais (ménage type, deux personnes... maison avec revenu cadastral moyen) paie 370 € de taxes en moins que la commune la plus taxée. Vous allez me dire que c'est toujours de trop, mais c'est quand même une réalité. Et si on compare au niveau Régional, un Arlonais paie 600 à 700 € de moins que la commune la plus taxée. Il faut quand même parfois rappeler de tels chiffres et aussi pouvoir lancer des fleurs, comme vous l'avez dit tout à l'heure, à certains qui ont travaillé, et pas seulement cette année-ci mais qui ont travaillé durant les dernières années pour garder notre fiscalité à ce niveau-là. Et je crois qu'il faut pouvoir le dire, c'est de l'argent qui reste dans la poche de nos contribuables. Naturellement comme vous l'avez dit Monsieur le Bourgmestre, on pourrait récupérer plus de taxes par d'autres méthodes, mais à ce moment-là le citoyen serait quand même toujours impacté.

**Monsieur MAGNUS** – C'est un choix, et choisir c'est renoncer.

**Madame LECOMTE** – Je vais répondre à la remarque de Monsieur Triffaux, qui a déjà été formulée comme il le dit lui-même, la dernière fois. Et rappeler effectivement que des cours de langue sont organisés en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires dans toutes nos écoles fondamentales. Qu'à partir de 2020 les cours de langue sont aussi organisés à partir de la 4<sup>ème</sup> primaire, donc effectivement ça concernerait la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année. Je sais que Monsieur Triffaux a mis en place des cours de langue à l'école de Toernich, je voudrais simplement lui poser la question : pourquoi est-ce qu'il ne les a pas mis non plus lui-même dans toutes nos écoles quand il était échevin de l'enseignement?

**Monsieur KIAME** – Je tiens juste à signaler une chose en voyant le budget de l'ordinaire, à la page 25. Quand on parle de l'Accueil Extra-Scolaire etc. On est passé d'un budget de presque 1.000.000 et plus, et tout ça pour l'accueil de nos enfants, pour qu'ils soient dans un milieu de bonne qualité, et qu'ils soient très bien. Alors qu'on a une recette de 520.000 à la fin de l'année, juste pour montrer que notre commune s'intéresse à nos enfants, et qu'on ne gagne pas du pain sur nos citoyens en faisant un AES. De 1.100.000 € on a une recette de 520.000 €. Lors d'une séance précédente il a été dit que la commune veut faire l'argent sur le compte des citoyens, c'est faux. Il faut insister sur le fait qu'on a 1.100.000 € pour gagner 520.000 €. C'est-à-dire que chacun de nous paie afin d'avoir une bonne qualité de l'AES. Merci à vous tous.

**Monsieur MAGNUS** – Je crois que c'est un élément très important que vous souligniez là puisque c'est un argument effectivement qu'on a entendu il y a quelques mois, en disant que la commune organisait ça pour se mettre de l'argent plein les poches. Et vous, avec les chiffres à l'appui, vous prouvez que ce n'est pas le cas, et bien au contraire, cela augmente la charge au niveau de la commune.

On va encore laisser quelques questions à Madame Frognet, si vous voulez essayer de les résumer.

**Madame FROGNET** – Elles sont toujours courtes. J'en ai beaucoup mais elles sont courtes. Je vois à la page 15 « Frais expositions ancien palais de justice – 30.000 € », je me demandais qu'est-ce qu'elles rapportent et comment elles fonctionnent. Je ne sais pas, ou il y aurait un côté recette à



dépenses mais je sais qu'il y a des entrées payantes, donc je suppose qu'elles rapportent quand même quelque chose, je voudrais savoir comment elles marchent et le succès qu'elles rencontrent.

**Monsieur MAGNUS** – Je n'ai pas ici les chiffres de fréquentation du Palais. Certaines marchent mieux que d'autres mais en général on est contents des expositions. On souhaiterait évidemment toujours, lorsqu'on organise quelque chose, qu'on fasse la file jusqu'à l'extérieur du Palais, ce qui n'est pas toujours le cas. Et donc il y a des expositions qui marchent très très bien, d'autres qui sont plus difficiles. On a surtout voulu (et je crois que c'est ça qui est important dans chacune des expositions qu'on a organisées) organiser un aspect didactique. A chaque fois qu'il y a une exposition, de différents peintres par exemple, il y a un dossier didactique. Une grande partie des visiteurs sont des élèves qui viennent avec leur classe. On a très souvent également des visites guidées avec l'Office du Tourisme. On a une flopée de guides qui viennent pour faire de cette visite quelque chose de particulièrement instructif. On compte donc continuer dans cette voie-là, et je dirais de l'amplifier. On était encore en réunion cet après-midi pour savoir comment amplifier la communication sur l'ensemble de ces manifestations qui ont lieu au Palais. La prochaine qu'on aura c'est particulièrement pour les plus jeunes, c'est « Pantomine ». D'ailleurs vous aurez tout-à-l'heure une demande pour voter le budget que nous leur avons accordé. Ce sont les « hallucinations collectives », ce sont des jeunes qui organisent des choses pour les jeunes et ça va avoir un succès fou. Si vous êtes venue aux rencontres culturelles vous avez pu voir que le Palais était occupé de manière totale, et même la partie café de l'Hôtel du Nord. Il y a eu des milliers de personnes qui sont entrées et sorties du Palais pendant tout le week-end, et donc c'est véritablement un outil formidable.

**Monsieur LECOCQ** – La recette est en page 50 au niveau 763/161-04 – produits des droits d'entrée. Donc au compte 2018 il y avait 18.802 € et on a prévu au budget 22.000 € par rapport aux entrées de 2019. Ça nous rapporte plus que cela ne nous coûte.

**Monsieur MAGNUS** – Vous voyez que c'est bien géré.

**Madame FROGNET** – Deux lignes en dessous à la page 15 – Étude « identité de la Ville » qui a coûté 30.000 €. Est-ce que c'est le logo ?

**Monsieur MAGNUS** – Oui.

**Madame FROGNET** – Alors ma question est qu'il n'y a pas de budget en 2020, à ces 30.000 € là on va avoir la création d'un logo ? Ou est-ce que ça va encore coûter...

**Monsieur MAGNUS** – Non.

**Madame FROGNET** – Encore dans cette même ligne – Impression des chèques commerces. Ça ne coûte que 1.000 € par an mais je me demande dans quelle mesure on ne pourrait pas essayer de faire en sorte qu'ils soient réutilisables.

**Monsieur MAGNUS** – Il ne faudrait pas non plus avoir des fraudes. Je note votre remarque et on pourra certainement y réfléchir.

**Monsieur LECOCQ** – C'est difficile à gérer avec parc à conteneur parce que la grosse partie vient de là.

**Madame FROGNET** – C'est juste une remarque, les Épis et les billets normaux on les utilise sans cesse, et ici ils n'ont qu'une date d'un an, je trouve que c'est dommage. Ensuite page 17 à la ligne 620/140-02 – Environnement-protection de la nature. 5.000 € l'année dernière, 5.000 € cette année. L'année dernière Isabelle avait posé la question : qu'est-ce qu'on fait avec ces 5.000 € ? Monsieur

Mitri avait répondu en disant que c'était pour s'inscrire dans le cadre d'un plan nature de la Région Wallonne, donc je voudrai déjà savoir ou on en est dans ce plan nature, et qu'est-ce qu'on fait avec les 5.000 € de cette année?

**Madame LAMESCH** – Donc cette somme était effectivement prévue pour le développement du PCDN, et c'est vrai que par rapport à ça malheureusement pour l'instant il n'est pas possible de s'inscrire dans le cadre d'un PCDN puisque la Région Wallonne a bloqué le processus. Ils sont en train de remettre un peu à plat toute la procédure de l'auteur de projet pour que toutes les cartographies dans le cadre du PCDN soient les mêmes et puissent s'inscrire dans une logique régionale, mais ça fait longtemps que c'est bloqué. C'est vrai qu'on aurait pu l'enlever mais si en cours d'année ça peut être fait c'est budgété.

**Madame FROGNET** – Donc c'est plutôt un report.

**Monsieur LECOCQ** – Non. En fait le crédit va tomber puisqu'il n'y a pas eu d'engagement. Donc on prévoit quand même une ligne, on ne sait jamais, si c'est débloqué. Au niveau budgétaire il faut toujours une ligne pour commencer le projet. C'est pour éviter qu'il y ait une modification budgétaire, peut-être en novembre, alors que l'appel à projet est peut-être au mois de mai. Alors on prévoit quand même un budget.

**Madame FROGNET** – Je reviens sur la chasse. Si je ne me trompe pas il y a une ligne je ne sais plus ou dans les dépenses, c'est quelque chose comme un précompte payé sur les locations de chasse qui seraient de 22.000 €, si je me souviens, et puis ça rapporte 69.000 €. Donc ça ferait 47.000 €, moi je demande dans quelle mesure la vie des animaux face à ça, ce n'est qu'une remarque personnelle, mais dans quelle mesure...47.000 €, est-ce que ce ne serait pas bien de l'abandonner et laisser les animaux sauvages vivre leur vie tranquillement ? Je trouve que c'est peut-être une ligne à supprimer pour laisser les animaux tranquilles. Il y a la chasse de loisir, et puis il y a l'éventuelle chasse de Jean-Marie qui serait pour la régulation des populations. Je pense que ce n'est pas la même chose ici.

**Monsieur LECOCQ** – Actuellement on a quand même des baux signés avec certaines chasses, donc on ne peut pas les supprimer comme ça même si on voudrait.

**Madame FROGNET** – Non mais je reviens là-dessus, parce que je reviendrais dessus sans cesse car je m'oppose à la chasse.

**Monsieur MAGNUS** – C'est réglementé, la chasse. On ne tire pas sur ce qu'on veut quand on veut.

**Monsieur DEWORME** – Il y a des plans de tirs précis. C'est-à-dire que le DNF a connaissance de la population de gibier sur un territoire, et le territoire en question supporte une certaine densité de gibier. Et ce qui dépasse la densité idéale, celle qui respecte aussi les végétaux, les arbres etc., cette population excédentaire fait partie des plans de tirs et est éliminée par les chasseurs. On peut voir la chasse comme ça, la chasse est aussi un loisir pour certains, c'est vrai.

**Monsieur EVEN** – Je rejoins Alain. Parce que c'est vrai, il faut quand même savoir que la chasse c'est une gestion, si vous payez les dégâts moi je suis d'accord qu'on ne paie plus rien. Le chasseur ne paye plus rien... Quand vous avez une forêt avec de jeunes pousses, les cerfs, les chevreuils, enfin, tous les animaux de la forêt viennent manger les jeunes pousses, nous n'aurons plus de forêt.

**Madame FROGNET** – Si je ne me trompe pas dans le canton de Genève ils ont supprimé la chasse, et manifestement il n'y a pas de problème au niveau des bois.

**Monsieur EVEN** – Genève n'est pas Arlon, n'est pas Aywaille.

**Madame FROGNET** – Et en effet Romain me glisse à l'oreille que dans la Commune d'Attert ils vont réfléchir, en tout cas à peut-être la supprimer les week-ends...

**Monsieur EVEN** – Cela n'a rien à voir.

**Madame FROGNET** – Moi j'aimerais bien qu'on incluse à un moment donné une réflexion sur la chasse.

**Monsieur EVEN** – Mais faire une chasse intelligente c'est une gestion, c'est tout. Et nous avons un représentant des Eaux et Forêts qui pourra bien vous le dire.

**Madame FROGNET** – La gestion c'est un point de vue. On peut en discuter.

**Monsieur MAGNUS** – Point suivant, puisque la chasse, de toute manière, on ne tombera pas d'accord.

**Madame FROGNET** – Alors la page 19 – projet « alimentation saine et durable ». Environ 3.000 € en 2019 et 5.200 € en 2020. J'aimerais bien savoir en quoi cela consiste exactement.

**Monsieur LECOCQ** – C'est dans les écoles chez les maternelles, au niveau des fruits il y a des projets pour mettre des fruits aux collations. Et donc les enfants n'apportent plus une collation à l'école mais nous la fournissons.

**Madame FROGNET** – Je vois qu'il y a deux budgets sur la Maison des Associations. Je voulais savoir exactement où ça en était ? Que va-t-il y avoir avec les deux budgets de 15.000 € et 5.000 €.

**Monsieur LAFORGE** – En ordinaire et en extraordinaire c'est cela ?

**Madame FROGNET** – C'est page 27 ligne 762/124-02, 15.000 €, « frais de fonctionnement pour la Maison des Associations et des Événements ». Et j'ai noté quelque part d'autre 5.000 € mais je ne sais plus.

**Monsieur MAGNUS** – C'est à l'extraordinaire.

**Madame FROGNET** – Pardon, oui page 13, budget extraordinaire.

**Monsieur LAFORGE** – Ce sont des frais de fonctionnement, donc évidemment il faut prévoir tout le fonctionnement de cette Maison des Associations. Au prochain Conseil vous aurez normalement la mise en place de la Commission Communale de la Vie Associative. Cette commission va justement s'occuper de proposer, et de débiter en tout cas. On a même une employée qui travaille dessus depuis quelques temps, elle a fait tout le cadastre par rapport aux différentes associations, elle a essayé de récolter un maximum d'adresses et de contacts pour lancer tout ça. Donc au prochain Conseil on va venir avec cette commission, et cette commission va vraiment travailler sur la Maison des Associations et aura sûrement besoin d'un budget. C'est donc une estimation sur les besoins qu'on va avoir, c'est difficile à programmer parce que la commission va travailler sur certains points et on verra ou avancer. Dans cette commission il y aura des représentants politiques mais aussi des représentants de la Vie Associative, et évidemment pour les prochaines années peut-être aurons-nous des chiffres plus fins on va dire, parce qu'ici c'est une simple estimation de notre fonctionnement.

**Madame FROGNET** – Merci. Page 28 – 766/124-04 – action de développement durable pour la vente.

**Monsieur LECOCQ** – C'est si jamais on renouvelle une action comme les ventes des composteurs etc. Comme on avait fait l'année dernière je pense. On avait prévu d'acheter des composteurs pour revendre après à des citoyens. Cela avait été fait en 2019 et on a prévu une ligne pour 2020 au cas où la Région Wallonne nous permettait de refaire une opération similaire.

**Madame FROGNET** – Merci. Page 35 – J'ai vu que le traitement des déchets de balayage et prestations de tiers pour balayage des rues. Ça coûte quand même 245.000 € en tout. Donc je reviens avec mes gobelets en plastique parce que la semaine dernière il y en avait de nouveau plein la rue. Donc, éventuellement peut-être mettre place quelque chose pour éviter qu'il y ait tellement à balayer, et à payer finalement à la collectivité. Je pense que ce serait bien. Et alors, dans prolongement pour être constructive, je me demandais si la réinstallation d'une toilette publique quelque part ne serait pas bien car, au-delà des gobelets en plastique, il y a du pipi, parfois autre chose, du vomi il y en a plic-ploc...peut-être qu'une toilette publique ce serait bien à budgétiser un jour.

**Monsieur MAGNUS** – Absolument, et il y en aura dans le nouveau parking.

**Madame FROGNET** – Ok, tant mieux.

**Monsieur LECOCQ** – Pour les 220.000 € cela concerne seulement La Lorraine. La Lorraine fait le contour du centre-ville.

**Madame FROGNET** – En tout cas voilà, la ville était de nouveau sale la semaine dernière et je le déplore profondément.

**Monsieur MAGNUS** – Nous aussi. Et on prendra des mesures pour que cela n'arrive plus.

**Madame FROGNET** – J'espère. Page 43 – taxe sur les écrits publicitaires « toutes boîtes », je vois qu'il y a une diminution de 70.000 €. Est-ce à cause de l'effet « stop pub » et tout ça ?

**Monsieur LECOCQ** – Non, je pense que c'est plutôt l'effet Facebook et Internet. Ça coûte moins cher de passer par Facebook ou d'autres médias que par le papier.

**Madame FROGNET** – Il y a une diminution de la production des pubs en fait.

**Monsieur LECOCQ** – Oui, mais je pense que c'est plutôt par là qu'on doit regarder.

**Madame FROGNET** – OK, merci. Page 47 – vous en avez parlé. Vous dites qu'il y aura une augmentation au niveau de la vente des bois, et je me demande comment ça se fait, avec tous ces scolytes et tout ça...

**Monsieur DEWORME** - Le budget 2019 avait été fait de façon très très prudente. Puisqu'on venait de 400.000 € de rentrées en 2018, les autres années on était plus haut, mais 400.000 c'était un peu le chiffre référence. Et on était descendu à 100.000. Or on a rentré en 2019 – on verra ça au compte évidemment, lorsque tout aura été additionné, mais on est au-delà semble-t-il 170.000 €, d'où l'idée de corriger un petit peu à la hausse l'estimatif des revenus, et de monter à 150.

**Monsieur LECOCQ** – Il y a donc deux moyens de l'estimer. On fait une moyenne sur les cinq dernières années, et nous, nous avons estimé que ce n'était pas bon puisque on arrivait à 400.000. Et même des années on arrivait à 700.000. On a donc décidé de le faire par rapport au compte 2019. Nous avons aussi des bois aussi qui sont hors zone, par exemple à Viroinval, Aywaille – on n'a pas tout dans la région.

**Monsieur MAGNUS** – Y at-il d'autres questions dans les autres groupes politiques ?

**Monsieur KARENZO** – C'est pour Madame l'Échevine de l'Enseignement. Je vois qu'on investit dans un logiciel « interface parents – école » pour un montant de 19.000 €, je voulais voir en quoi cela consistait.

**Madame LECOMTE** – C'est le fameux logiciel « Quick School » qui permet la réservation et le paiement des repas scolaires. Et qui va nous faire faire des économies, en tout cas en termes d'envoi des factures, des rappels etc. qui sont nettement plus élevés que le coût de ce logiciel.

**Monsieur LECOCQ** – En tout cas en opération blanche. On a donc mis ce logiciel en place à partir de septembre et on commence à voir le bout de la première phase de mise en route.

**Monsieur GAUDRON** – J'aurais juste deux questions sur les postes à l'ordinaire. La première c'est au poste 104/123-15 qui concerne les frais de poursuites et de procédures qui passent de 110.000 € à 140.000 €. Je me demandais pourquoi est-ce qu'il y a des procédures particulières qui viendraient sur la table, qui expliquent cette augmentation significative.

**Monsieur LECOCQ** – On a certains dossiers qui sont en route. Nous on estime toujours par rapport à 2019. Il y a des gros dossiers de litiges en taxes notamment, sur les écrits publicitaires. Donc on prévoit à ce niveau-là. Il n'y a pas de dossier en particulier mais c'est un ensemble de dossiers.

**Monsieur GAUDRON** – La deuxième question, poste 000/435-01 « Fond des dépenses communales (élections) ». Est-ce que le Collège est pessimiste sur les possibilités de Monsieur BOUCHEZ de réussir à former un gouvernement et pense qu'on va devoir revoter en 2020 ?

**Monsieur LECOCQ** – C'est plutôt la Province, puisque c'est un chiffre donné par la Province.

**Monsieur THILL** – C'est une refacturation par la Province du coût des élections de l'année dernière.

**Monsieur MAGNUS** – Le Collège est très optimiste. On passe au vote de l'ordinaire ?

**Monsieur GAUDRON** – Vous voulez voter séparément ?

**Monsieur MAGNUS** – Oui.

**Monsieur GAUDRON** – Alors dans ce cas-là je vais reprendre la parole. Le groupe Écolo souhaite déposer une série d'amendements au budget, que l'on vous dépose maintenant en séance. Je fais suivre ici, que tout le monde puisse avoir accès au document. Il faut aller à la deuxième page car la première concerne les amendements au budget extraordinaire. On peut commencer avec l'amendement n°6, qui concerne le groupe fonction 139 - services généraux - plus précisément l'article 138/124-02 : budget participatif. La proposition c'est d'augmenter le crédit budgétaire pour cet article, de le porter à 50.000€ au lieu de 25.000 €. La motivation est double. D'une part la participation citoyenne qui découle de ce genre d'initiative est quelque chose qu'on estime important. Et par ailleurs, lorsqu'il y avait eu la mise en place du 1<sup>er</sup> budget participatif, souvenez-vous, dans un premier temps, ce qui avait été annoncé par le Collège c'était que celui-ci porterait sur les aspects « culture ». Il y a eu un changement en cours de route avec le fait d'aller sur les aspects « développement durable », ce qui est un très bon sujet aussi. Mais que le sujet reviendrait pour le budget 2020. Il se fait qu'on a pu voir qu'au budget 2020 c'est un autre thème repris, qui est très bien également; et donc cette augmentation de crédit permettrait à la fois de toucher les 25.000 prévus

pour un premier appel qui est celui qui a été prévu par le Collège, et un deuxième appel de 25.000 € qui porterait sur les questions de culture, comme suggéré par le passé par le Collège.

**Monsieur MAGNUS** – Le Collège a dit aussi pour ce point-là, que si jamais il y avait des projets qui justifiaient une augmentation du budget c'était possible, cela s'appelle une modification budgétaire. Deuxièmement, que s'il y avait vraiment des projets très intéressants et qui justifiaient des montants encore plus importants, on pouvait faire une modification pour le mettre en dehors d'un budget participatif. On le met si c'est à l'extraordinaire parce que ça nous semble vraiment être quelque chose de particulièrement intéressant. Donc voilà, nous mettons 25.000 €, c'est pour ça qu'on ne l'augmentera pas. Vous savez, on peut même dire que les premières et dernières expériences qu'on a eues, comme on estimait quand même que pour mener un projet, il fallait avoir une certaine structure derrière – quelqu'un qui mène un projet tout seul, c'est très difficile... Je crois qu'Alexandra MERLOT en a parlé la dernière, on a vu que c'était très difficile pour une personne seule de porter un projet. Il fallait des structures derrière. Et bien ça n'a pas été évident. Par exemple, l'Observatoire de l'environnement avait un projet structuré avec une structure derrière. Ça, c'est génial parce que nous pouvons véritablement avancer, et on a des gens à côté de nous qui portent un projet. Mais, ce n'est pas facile, ça a l'air comme ça, de dire « Oui c'est beaucoup plus sympathique de mettre 25.000 au lieu de 50.000 €. Nous n'avons pas de demandes en 2019 pour plus de 25.000 €... Donc aujourd'hui, si dans les sujets que l'on va aborder, on a des demandes que le Collège estime intéressantes – nous n'allons pas faire n'importe quoi avec l'argent du contribuable, ça ne serait pas raisonnable - mais vraiment, des projets intéressants qui justifient que l'on augmente le budget, c'est quelque chose que l'on peut examiner, et je crois que vous aviez déjà dit ça l'année passée.

**Monsieur GAUDRON** - Oui, par ailleurs je trouve que le fait de l'inscrire directement dans la dynamique 'budget participatif', permettra une plus grande audience et publicité.

**Monsieur MAGNUS** – Ce n'est pas ce que je constate pour l'instant.

**Monsieur GAUDRON** – Je ne sais pas comment vous voulez procéder ... est-ce qu'on présente l'ensemble des amendements, et puis nous les votons un à la fois ?

**Monsieur MAGNUS** – Nous allons voter le budget, et puis voilà.

**Monsieur GAUDRON** - Non, le principe est que lorsqu'un groupe dépose les amendements, on vote les amendements

**Monsieur MAGNUS** - Et vous voulez les voter l'un après l'autre ?

**Monsieur GAUDRON** - Comme vous voulez... Soit on vous les présente tous, et on les vote un à la suite, soit on le présente, on le vote... Mais, en tout cas il faudra voter individuellement sur chaque amendement. Je pense que Madame LECOMTE, avec son expérience de parlementaire, pourra nous le confirmer.

**Madame LECOMTE** – Absolument.

**Monsieur MAGNUS** – Alors voilà, l'amendement n°6...

**Monsieur TRIFFAUX** – Il faut que l'amendement soit accepté à l'ordre du jour... Il n'est pas à l'ordre du jour... On vote le budget, on va voter contre le budget... Je veux bien venir avec des tas d'amendements aussi...

**Monsieur MAGNUS** - Que dit le code au niveau de ces amendements ? On peut venir comme cela ? Je suis très surpris par cela... On peut venir comme cela avec un amendement ?

**Monsieur GAUDRON** - J'ai ici un article qui émane d'une revue de qualité, vu que vous nous la distribuez chaque mois, qui est le Mouvement Communal, qui fait bien le point sur le fonctionnement des procédures d'amendements, et qui stipule en effet que tout groupe peut déposer en séance des amendements. On pourrait même éventuellement le faire oralement, mais ils émettent quand même des doutes sur le fait, qu'idéalement, cela doit être fait par écrit. C'est pour cela que nous avons fait le dépôt de ces amendements par écrit, mais je peux vous passer l'article si vous le souhaitez, Monsieur le Bourgmestre.

**Monsieur MAGNUS** - On va donc les passer tous en revue puis nous voterons rapidement.

**Madame LAMESCH** – Par rapport au budget participatif, il y a une chose que je voudrais ajouter, c'est qu'il y a d'autres initiatives qui sont prises en matière de participation citoyenne, notamment à travers la plateforme CitizenLab, avec une ouverture à des initiatives citoyennes. Les 25.000 € qui sont sur un thème ne sont pas la seule proposition qui est faite, donc qui pourront faire effectivement l'objet d'une modification budgétaire.

**Monsieur GAUDRON** – L'amendement suivant est le n°7, avec le groupe fonction « 599 Commerce-Industrie, article 561/332-02 Subvention à Arlon Centre-Ville asbl ». La proposition est d'augmenter le crédit de 34.000 € pour atteindre 100.000 €. Cette année-ci, le Collège va initier le projet de parking souterrain et l'ensemble de la place Léopold, qui va mettre en difficulté les finances d'un bon nombre de commerces. On a déjà pu le voir avec les travaux qui ont eu lieu à la rue Reuter, que le chiffre d'affaires des commerçants était fortement impacté. Vu ces travaux pour plusieurs exercices, et la difficulté que cela va poser pour les commerçants, nous proposons que ceux-ci puissent être soutenus, via l'asbl Arlon Centre-Ville, qui fait bien son travail, en augmentant le crédit de cette asbl.

**Monsieur MAGNUS** - La Ville a d'autres projets pendant les travaux, pour aider les commerçants du centre-ville, que de simplement augmenter la subvention d'Arlon Centre-Ville qui, et je vous rejoins, fait très bien son travail.

**Monsieur GAUDRON** – L'amendement n°8 va aussi dans le sens d'une autre proposition dans ce cadre-là, toujours par rapport à la mise ne place de ce chantier pour le parking souterrain, et l'impact important que cela va causer pour de nombreux commerces. Notre crainte est de voir la fermeture d'un bon nombre de commerces du centre-ville. On souhaiterait, en parallèle de la prime régionale octroyée aux commerces pendant une période des travaux, ajouter un article, toujours au groupe fonction « 599 Commerce-Industrie », un article avec un crédit de 100.000 € pour la mise en œuvre d'une prime communale complémentaire à la prime régionale, pour les commerces qui subissent une perte de chiffre d'affaire en cas de travaux.

**Monsieur MAGNUS** - La réglementation prévoit que le Collège doit prendre tout de suite des décisions comme cela sur des amendements qui sont proposés, sans réflexion.

**Madame LECOMTE** – J'allais justement faire la remarque. Puisque vous faisiez référence à mon expérience de parlementaire, en principe quand on dépose des amendements en séance comme aujourd'hui, l'exécutif peut demander de suspendre les débats et avoir un temps d'examen, de tous les amendements pour pouvoir répondre.

**Monsieur GAUDRON** – Si c'est le souhait, nous le comprenons tout à fait, et il n'y a aucun problème avec ça pour nous.

**Monsieur MAGNUS** - Ça veut donc dire qu'on ne votera pas là-dessus aujourd'hui...

**Monsieur GAUDRON** - Alors on ne vote pas le budget.

**Monsieur MAGNUS** - Mais on ne sait pas répondre à vos questions, là comme ça ! Qu'est-ce que c'est que cette manière de faire les choses ?!

**Monsieur GAUDRON** - C'est comme cela que ça fonctionne, Monsieur le Bourgmestre. La loi est la loi. Alors, amendement n°9, groupe fonction « 839 Sécurité et Assistance sociale » : c'est un amendement qui porte sur 3 articles différents - 823/111-01, 823/112-01 et 823/113/01 – qui touchent les traitements, les pécules de vacances et les cotisations patronales du personnel du service social. Notre proposition est de majorer ces différents articles pour un total de 50.000 €, avec la bonne répartition effectuée entre les différents articles. L'idée est de pouvoir permettre d'engager du personnel, afin d'offrir au-delà de l'accueil de nuit, qui existe déjà à présent, un accueil de jour aux sans-domiciles fixes, migrants, ou autres personnes en situation de précarité.

Si je continue, amendement n°10 au groupe fonction « 879 Cimetières Protection Environnement, article 8792/124-48 Frais divers PAEDC (Plan Action Energie Durable et Climat) ». Notre proposition est de majorer le crédit de 15.000 € pour passer de 10.000 à 25.000 €. Notre motivation est que la commission en charge du PAEDC travaille activement, et il y a un chouette travail réalisé avec la mise en œuvre de différentes actions en faveur du climat. Vu les nombreuses actions envisagées par la Commission, un budget de 25.000 € nous apparaît comme le strict minimum pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci.

**Madame GOFFINET** – Comme vous comparez au Parlement, j'ai quand même une petite question à vous poser : vous avez une série d'amendements à l'ordinaire pour augmenter les dépenses de 1.034.000 €... Donc quand on redépose des amendements il faut, in fine, maintenir le budget en équilibre. Or, nous avons un excédent budgétaire de 132.000 €... Alors, dans vos amendements pour 1.034.000 €, lesquels maintenez-vous pour garder le budget en équilibre ? Quand on n'arrive pas à un budget à l'équilibre, il est de bon ton quand on dépose un amendement, de proposer des amendements à la baisse, c'est-à-dire que vous devez toujours arriver, in fine, à l'équilibre. Je voudrais donc savoir où est l'autre feuille, avec les amendements en déficit, les amendements négatifs, pour arriver au solde de 0.

**Monsieur GAUDRON** - C'est une très bonne question, c'est pour cela que, dès qu'il y aura des amendements pour l'ensemble du crédit disponible de 132.000 €, le groupe ECOLO enlèvera l'ensemble de ces amendements suivants. Si certains amendements passent et décomptent de ce boni, et qu'effectivement il n'y a plus de boni au budget, nous retirerons nos autres amendements.

**Monsieur SAINLEZ** – Comment est-ce qu'un parti responsable propose une majoration à l'ordinaire de 1.034.000 €, comme ça en pleine séance ? C'est complètement incroyable, avec le boni à l'ordinaire que l'on a, vous venez avec des majorations ! Il y a 18 amendements, c'est majoré, majoré, majoré, majoré, ...

**Monsieur GAUDRON** - Pas seulement, il y a un amendement à -5.900.000 €...

**Monsieur SAINLEZ** - Alors nous vous expliquerons la différence ordinaire/extraordinaire. Père Noël, c'était le 25 décembre ! Venir ici avec 18 majorations de crédit à l'ordinaire... C'est quoi cette manière de faire ?



**Monsieur GAUDRON** - J'ai répondu à Madame GOFFINET. Si en effet le Collège et l'ensemble du Conseil votent certains amendements, et que l'on constate qu'il n'y a plus de crédit pour que le budget soit équilibré, à ce moment-là, les autres amendements deviennent caducs, et nous les abandonnerons.

**Monsieur WALTZING** – C'est une loterie, en fait ... Vous abandonnez un, vous en cherchez 10, en espérant qu'il y en a un qui passera.

**Monsieur SAINLEZ** – Vous connaissez le boni à l'avance.

**Monsieur GAUDRON** – Je les trouve tous intéressants. Maintenant, c'est la discussion que l'on pouvait avoir tous ensemble. Si je sens qu'il y a une ouverture de votre part, Monsieur WALTZING, pour certains amendements plutôt que d'autres, je serais déjà satisfait, et je pourrais rentrer apaisé sur la volonté de la Commune d'Arlon d'avancer pour une politique plus durable.

**Monsieur WALTZING** – Est-ce que l'on doit réduire la dotation de la Zone de Secours ? L'index du personnel ? Les frais de fonctionnement ?

**Monsieur MAGNUS** - Quelle manière de gérer !

**Monsieur GAUDRON** - C'est le principe du vote d'un budget... Notre volonté est d'être constructifs, et d'amener des éléments supplémentaires importants pour le budget de la Ville d'Arlon. On les met donc à l'étude et à la décision du Conseil communal.

Amendement n°11, groupe fonction « 789 Education Populaire et Arts, 76103/332-02 Subvention Maison des Jeunes » : la proposition est de majorer le crédit de 8.000 € pour atteindre 16.000 €. Notre motivation est que la Maison des Jeunes effectue un travail exceptionnel qui mérite d'être reconnu à sa juste valeur, mais surtout – je ne doute pas que vous le pensez aussi – une comparaison avec d'autres Maisons des Jeunes de la région nous permet de constater que le soutien financier actuel de la Commune d'Arlon est bien inférieur aux autres Communes, qui ont aussi des Maisons des Jeunes. D'où la volonté de majorer ce point-là. Pour l'amendement n°12, je passe la parole à ma collègue Isabelle CHAMPLUVIER.

**Madame CHAMPLUVIER** – Ajouter un crédit d'environ 7.500 € pour réaliser une étude de faisabilité pour créer des forêts urbaines, qui sont des forêts réalisées en ville, avec une plantation très dense et des essences très variées, qui permettent de développer et de garder la biodiversité, ainsi que de rafraîchir les températures en période de canicule en été. Ça permet aussi de faire des écrans quand il y a des projets immobiliers, et d'embellir la ville.

**Monsieur MAGNUS** – Nous allons prononcer une suspension de séance, parce qu'il faut qu'on m'éclaire sur les aspects juridiques de votre manière de procéder, car tout cela m'étonne. Proposer comme ça des trucs en séance et puis dire « on propose un million, mais s'il y a 136.000 €, c'est suffisant » ... On va trouver une solution avec les techniciens pour essayer de résoudre le problème très rapidement.

\*\*\*

*22h22 - Monsieur MAGNUS suspend la séance*

\*\*\*

*22h42 - Monsieur MAGNUS rouvre la séance*

\*\*\*

**Madame LAMESCH** – Je voulais juste dire quelque chose sur le fond, parce que plusieurs des amendements qui sont présentés concernent soit le Comité de pilotage du PAEDC, soit la Commission environnement. Je voulais dire que je ne trouve pas respectueux par rapport au fonctionnement de ces commissions citoyennes, de proposer des choses qui font partie du fonctionnement de la Commission, de ne pas laisser quelque part la Commission les présenter, sachant que c'est en cours, et que ce sont des choses qui vont se passer. Evidemment on peut faire une modification budgétaire à l'extraordinaire, mais qui porte sur un objet bien défini, et donc, je trouve la démarche pas cohérente et pas respectueuse du citoyen.

**Monsieur MAGNUS** - Nous allons voter les amendements 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18. Qui est-ce qui vote pour et qui vote contre?

**Monsieur GAUDRON** – Premièrement, nous n'avons pas fini de les exposer, et deuxièmement, je souhaiterais d'abord répondre à Madame LAMESCH. Je pourrais comprendre sa réaction si les articles en question n'étaient pas déjà au budget. Dans les faits, si nous prenons le PAEDC, c'est déjà au budget, donc ce n'est pas comme si on venait déflorer les discussions qui se passent au niveau de la commission, mais c'est juste une majoration des crédits par rapport aux besoins qui sont exprimés. Mais je repasse la parole à mes autres collègues.

**Monsieur MAGNUS** - Vous êtes à quel amendement maintenant ?

**Madame FROGNET** – Apparemment, je dois présenter le 13<sup>ème</sup>, groupe fonction « 399 Justice-Police, 334/12402-06 Prestations de tiers pour le bien-être animal ». Nous avons la proposition de majorer le crédit budgétaire de 8.000 € pour atteindre 10.000 €. La motivation pour nous est que le bien-être animal mérite un investissement communal et des mesures plus importantes.

Le suivant, amendement n°14, groupe fonction « 699 Agriculture, 620/140-02 Environnement-protection de la nature », proposition de majorer le crédit budgétaire de 20.000 € pour atteindre 25.000 €. La motivation est l'établissement de la trame verte et bleue, c'est-à-dire cartographier via la participation citoyenne les lieux à protéger de toute artificialisation, et les couloirs de circulation nécessaires, pour le brassage génétique des espèces concernées, puis allouer le budget pour la conservation de ces sites et couloirs.

Amendement n°15, groupe fonction « 789 Education Populaire et Arts, 761/332-02 Subvention aide à la jeunesse » ; proposition : majorer le crédit budgétaire de 6.500 € pour atteindre 13.000 €. Motivation : le secteur de l'aide à la jeunesse apporte un soutien important aux jeunes les plus démunis de notre commune. Le crédit actuel nous semble trop faible aux vues des besoins dans ce secteur.

Amendement n°16, groupe fonction « 789 Education Populaire et Arts, 764/33202-02 Aide aux jeunes dans les clubs sportifs » ; proposition : majorer le crédit budgétaire de 15.000 € pour atteindre 100.000 €. Motivation : la pratique d'une activité sportive régulière est d'une importance primordiale pour la santé. Le nombre de clubs de sport et surtout le nombre d'affiliés sur notre commune est en croissance constante. Il est donc nécessaire d'adapter le crédit budgétaire à la hausse.

**Monsieur GAUDRON** – Pour l'amendement n°18 (17 ?), il y a aussi une petite faute de frappe, il ne faut pas lire 671.119 €, mais 2% représente 67.119 €. L'idée est donc de majorer le crédit budgétaire de la contribution aux charges de fonctionnement du CPAS, avec une augmentation de 2 % de la dotation communale qui permettra de couvrir une partie de l'indexation des salaires que va rencontrer

le CPAS prochainement. Indexation qui est elle-même de 2 %. La bonne gestion du CPAS permettra sans soucis de financer cette augmentation de la masse salariale, sans cette intervention majorée. Cependant, cette majoration permettrait d'avancer sur la mise en place d'un service de taxi social au bénéfice des citoyens Arlonais en mal de mobilité, ou d'autres projets qui ne manquent pas dans les cartons des assistants sociaux pour lutter contre la précarité, comme évoqué par ceux-ci lors du dernier Conseil commun Commune-CPAS.

**Monsieur MAGNUS** - Je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, je trouve ce procédé tout à fait inélégant, en tout cas, en ce qui vous concerne. Je trouve que demander à des gens de bonne volonté que nous sommes, de prendre des décisions comme cela, à brûle-pourpoint, est tout à fait inadéquat. Je n'ai pas pour habitude, en ce qui me concerne, de prendre des décisions aussi vite sur des sujets qui sont aussi importants, et qui sont parfois dignes de réflexion. Je ne peux que regretter cette manière de fonctionner, qui pour moi, va à l'encontre de mes valeurs. Je n'oblige personne à avoir les mêmes valeurs que moi, mais je trouve cela regrettable. Donc, d'après ce que l'on me dit maintenant, il faut voter amendement par amendement, ou bien en un bloc. Est-ce qu'on propose le vote des amendements en un bloc ?

**Monsieur GAUDRON** - On demande le vote amendement par amendement.

**Monsieur SAINLEZ** – Par rapport au vote, notre vote sera clair, car il y a deux mots en gestion communale, en tout cas qui me sont importants, et qui sont importants pour beaucoup de monde ici, c'est le respect et la méthode. La méthode des choses, ici la méthode est budgétaire de mettre les projets en place, de mettre les budgets en place, les faire selon une logique budgétaire en place... Ici vous nous majorez tous les postes pour un montant de Père Noël... Je veux bien comprendre que l'opposition constructive que vous appelez de vos vœux, c'est pour la façade, parce qu'ici dans la réalité, ce que vous faites, c'est un peu de la flibuste parlementaire, disons-le clairement... C'est comme ça que je le vis aujourd'hui. Je pensais qu'une méthode plus respectueuse de votre part serait d'amener des projets, de les discuter... Pas comme cela, en venant avec toute une série d'amendements au visu de tout le monde. C'est sans doute très porteur en matière de communication et de publicité personnelle, mais je ne pense pas que ce soit très constructif dans cette enceinte. Très honnêtement je ne le pense pas. Il y a des Commissions qui sont en place ; un Conseil CPAS en place qui est souverain pour ces décisions ; nous donnons un budget de fonctionnement pour le CPAS, Monsieur le Président du CPAS l'a rappelé je-ne-sais combien de fois lors d'un dernier Conseil... Nous respectons le Conseil du CPAS, les Commissions mises en place ! Si le budget de X euros n'est pas suffisant pour la Commission, bien évidemment qu'on l'amendera vers le haut dans une majoration budgétaire, et bien évidemment qu'il sera revu vers le haut dans le futur. Je vais donner un exemple : la Commission de mobilité de la dernière législature où vous n'étiez pas présents, je le rappelle encore une fois, le respect et la méthode, nous avons besoin d'un budget de signalement au sol pour les SUV... Que s'est-il passé ? Le Collège l'a dit dans le budget, il a été amendé d'année en année. C'est comme ça que ça se passe ! Venir ici avec 18 propositions de majoration ... On ne va pas vous cacher que l'on va voter contre, et vous allez évidemment passer pour le gentil, et nous serons les méchants, très bien ! Mais il y a la méthode et le respect... Parce que cette méthode est complètement irrespectueuse au Conseil communal !

**Monsieur MAGNUS** - On ne prend pas des décisions de dépenser de l'argent comme ça en 5 minutes ! C'est quoi cette manière de travailler ?! En tout cas, ce n'est pas ma manière de travailler.

**Monsieur GAUDRON** – C'est vous qui voulez régler cela en 5 minutes ! Le problème est que vous ne voulez pas débattre ! Nous venons avec des propositions constructives ; vous voulez directement passer au vote... Ayons un débat constructif sur ces propositions ! Sont-elles intéressantes ? Oui. Non. Si elles sont intéressantes, avons-nous les moyens de nous le permettre ? Oui. Non. Quelles sont nos priorités ? Oui. Non. Nous sommes dans une enceinte démocratique de débat, débattons ! Nous

faisons des propositions constructives pour débattre, vous voulez directement passer au vote et flinguer tous les amendements ! Je ne trouve pas ça constructif.

**Monsieur MAGNUS** – Il y a des modifications budgétaires qui sont faites pour cela !

**Monsieur GAUDRON** - Pourquoi parler de modifications budgétaires alors que l'on n'a pas encore de budget ?

**Monsieur MAGNUS** - S'il y a des choses qui sont intéressantes là-dedans, et il y en a, et bien il y a des modifications budgétaires qui sont faites pour cela. On vote maintenant pour l'amendement n°6.

**Monsieur DEWORME** – L'esprit général de ceci est tout à fait inédit, jamais nous n'avons été confrontés à cette manière de procéder, et je pense que nous sommes tous un peu surpris. Le groupe MRMC va voter contre l'ensemble des amendements, pas sur le fond de ce qu'ils représentent, mais la méthode qui est utilisée, et avec laquelle nous ne sommes absolument pas d'accord. En ce qui concerne le fond des propositions, elles seront examinées à tête reposée après, entre nous, et on verra ce qu'on en fait. Mais aujourd'hui, étant donné la méthode qui est utilisée et la pression que vous mettez sur nous, et le manque de temps pour débattre d'autant de proposition, ce sera non.

**Monsieur MAGNUS** - Comment voulez-vous... Vous proposez des choses pour 1 million, vous dites « Quand on sera arrivés à 136.000 €, nous dirons stop »... Donc on dit oui pour le 2<sup>ème</sup> point à 74.000 €, on dit oui pour le 1<sup>er</sup> point, et on arrive à 40.000 €, et puis nous trouverons encore 40.000 € quelque part et c'est terminé. Qu'est-ce que c'est que cette manière de travailler ?! Si c'est votre manière de travailler, ça n'est pas la mienne du tout !

**Monsieur GAUDRON** - Ce que vous ne comprenez pas, c'est que l'optique justement est de dire 'aillons un vrai débat tous ensemble et déterminons quelles sont les choses que nous avons envie de faire ensemble par rapport à cela'.

**Monsieur DEWORME** – Ecolo, vous posez régulièrement des questions, et c'est votre rôle, vous le faites très bien de façon générale. Pourquoi ne pas être venus en temps et en heure avec des propositions, qui sont celles-ci sous forme de question, à l'occasion d'un Conseil communal précédent ? C'était une autre manière beaucoup plus respectueuse, je trouve, de nous interroger sur une vision que vous avez de la politique, plutôt que de nous mettre ici en face d'une réalité qu'on n'a pas le temps de traiter sur le fond des choses. C'est dommage de procéder comme cela, il y a d'autres manières de faire, vous le savez, vous l'avez utilisée à d'autres occasions. Il aurait fallu le faire pour vos propositions aujourd'hui.

**Monsieur MAGNUS** - Comment est-ce qu'on peut aller dire « Voilà nous avons des propositions pour 1 million, et il y a un droit de tirage jusque 136.000 €, et quand on arrive à 136.000 €, on arrête le reste » ?! Mais comment est-ce qu'on peut gérer une commune comme cela ?!

**Madame GOFFINET** – J'ai une question pour Monsieur GAUDRON : puisque le budget doit être en équilibre, s'il était de 0, il faudrait savoir si vous auriez déposé aussi des amendements, tant à la hausse qu'à la baisse ? Si la réponse est non, on peut tout de suite vous trouver un amendement pour arriver à 0, en diminuant des recettes. Mais le débat ne sera pas là, donc la méthode, la méthode, la méthode...

**Monsieur GAUDRON** - Si vous voulez pratiquer de cette manière-là, Madame GOFFINET, c'est votre droit. Ce que nous voulions faire, c'est ouvrir un débat sur des propositions. Si vous voulez venir avec une approche non-constructive, c'est votre droit...

**Monsieur MAGNUS** – Passons au vote des amendements.

**Sur proposition de Monsieur le Conseiller, Romain GAUDRON, pour le groupe ECOLO +, le Conseil communal décide pour les amendements suivants :**

**Amendement n°6**

Groupe fct : 139 Services généraux

138/124-02 Budget participatif

Proposition : Augmenter le crédit de 25.000 € pour le porter à 50.000 €

Motivation : L'approche participative est à développer et doit être plus soutenue. Par ailleurs, en 2019 le premier budget participatif devait initialement porter sur la Culture pour finalement concerner les questions d'environnement. Le Bourgmestre avait alors évoqué que le thème de la culture serait reporté à l'exercice 2020, ce qui n'est finalement pas le cas. Ce budget supplémentaire porterait donc sur des projets citoyens en matière de culture comme promis initialement par la majorité.

**Amendement n°7**

Groupe fct : 599 Commerce-industrie

561/332-02 Subvention Arlon centre-ville asbl

Proposition : Augmenter le crédit de 34.000 € pour atteindre 100.000 €

Motivation : Les travaux liés au projet de parking sous-terrain initié par la majorité devrait débiter cette année. Ceux-ci vont avoir une incidence négative importante sur le chiffre d'affaire de nombreux commerces du centre-ville. Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'asbl Arlon Centre-Ville pendant la durée des travaux afin de soutenir au mieux les commerçants.

**Amendement n°8**

Groupe fct : 599 Commerce-industrie

Proposition : Ajoute d'un article crédité de 100.000 € pour la mise en œuvre d'une prime communale, complémentaire à la prime régionale pour les commerces qui subissent une perte de chiffre d'affaire en cas de travaux.

Motivation : Les travaux liés au projet de parking sous-terrain initié par la majorité devrait débiter cette année. Ceux-ci vont avoir une incidence négative importante sur le chiffre d'affaire de nombreux commerces du centre-ville. Il apparaît donc nécessaire de mettre en œuvre un soutien financier de la Commune afin d'éviter la fermeture de nombreux commerces en centre-ville pendant les travaux qui impacteront ceux-ci pendant plusieurs années.

**Amendement n°9**

Groupe fct : 839 Sécurité et Assist. Sociale

823/111-01, 823/112-01 et 823/113-01 Traitement, Pécule de vacances et Cotisations patronales du personnel du service social

Proposition : Majorer ces différents articles pour un total de 50.000 €

Motivation : Cette majoration doit permettre d'engager du personnel afin d'offrir un accueil de jour aux sans domiciles fixes, migrants et autres personnes en situation de précarité.

**Amendement n°10**

Groupe fct : 879 Cimetières Protec. Environ.

8792/124-48 Fr. divers PAEDC (Plan Action Energie Durable et Climat)

Proposition : Majorer le crédit de 15.000 € pour atteindre 25.000 €

Motivation : La commission en charge du PAEDC travaille activement à la mise en œuvre de différentes actions en faveur du climat. Vu les nombreuses actions envisagées par la commission un budget de 25.000 € apparaît comme le stricte minimum pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci.

**Amendement n°11**

Groupe fct : 789 Education Popul. et Arts

76103/332-02 Subvention Maison des Jeunes

Proposition : Majorer le crédit de 8.000 € pour atteindre 16.000 €

Motivation : La Maison des Jeunes effectue un travail exceptionnel qui mérite d'être reconnu à sa juste valeur. Une comparaison avec d'autres Maisons des Jeunes de la région nous permet de constater que le soutien financier actuel de la Commune d'Arlon est bien inférieur aux autres communes.

**Amendement n°12**

Groupe fct : 879 Cimetières Protec. Environ.

Proposition : Ajouter un article budgétaire avec un crédit de 7.500 € pour la réalisation d'une étude sur les possibilités de réaliser une ou plusieurs forêt(s) urbaine(s) sur le territoire de la commune.

Motivation : Les forêts urbaines sont des solutions novatrices pour verduriser une ville. Arlon manque d'espaces verts; une telle étude permettrait d'évaluer le potentiel de ce concept dans notre ville.

**Amendement n°13**

Groupe fct : 399 Justice-Police

334/12402-06 Prestations de tiers pour le bien-être animal

Proposition : Majorer le crédit budgétaire de 8.000 € pour atteindre 10.000 €.

Motivation : Le bien-être animal mérite un investissement communal et des mesures plus importantes.

**Amendement n°14**

Groupe fct : 699 Agriculture

620/140-02 Environnement – protection de la nature

Proposition : Majorer le crédit budgétaire de 20.000 € pour atteindre 25.000 €

Motivation : Etablissement de la trame verte et bleue, càd cartographier via la participation citoyenne les lieux à protéger de toute artificialisation et les couloirs de circulation nécessaires pour le brassage génétique des espèces concernées puis allouer le budget pour la conservation de ces sites et couloirs.

**Amendement n°15**

Groupe fct : 789 Education Popul. et Arts

761/332-02 Subvention aide à la jeunesse

Proposition : Majorer le crédit budgétaire de 6.500 € pour atteindre 13.000 €

Motivation : Le secteur de l'aide à la jeunesse apporte un soutien important aux jeunes les plus démunis de notre commune. Le crédit actuel nous semble bien trop faible aux vues des besoins dans ce secteur.

**Amendement n°17**

Groupe fct : 789 Education Popul. et Arts

764/33202-02 Aide aux jeunes dans les clubs sportifs

Proposition : Majorer le crédit budgétaire de 15.000 € pour atteindre 100.000 €

Motivation : La pratique d'une activité sportive régulière est d'une importance primordiale pour la santé. Le nombre de clubs de sport et surtout le nombre d'affiliés sur notre commune est en croissance constante. Il est donc nécessaire d'adapter le crédit budgétaire à la hausse.

**Amendement n°18**

Groupe fct : 839 Sécurité et Assist. Sociale

831/435-01 Contribution aux charges de fonctionnement du CPAS

Proposition : Majorer le crédit budgétaire de 67.119 € pour atteindre 3.423.069 €

Motivation : Cette augmentation de 2 % de la dotation communale permettra de couvrir une partie de l'indexation des salaires que va rencontrer le CPAS prochainement. Indexation qui est elle-même de

2 %. La bonne gestion du CPAS permet certainement à celui-ci de financer cette augmentation de la masse salariale sans cette intervention majorée. Cette majoration permettrait d'avancer sur la mise en place d'un service de taxi social au bénéfice des citoyens Arlonais en mal de mobilité ou d'autres projets qui ne manquent pas dans les cartons des assistants sociaux pour lutter contre la précarité comme évoqué par ceux-ci lors du dernier Conseil commun Commune-CPAS.

**Par 6 voix pour (Mme I. CHAMPLUVIER, M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, Mme V. WAGNER), 4 abstentions (M. A. EVEN, M. J.-M. TRIFFAUX, Mme M. NEUBERG, M. J.-M. LAMBERT) et 18 voix contre, de ne pas approuver lesdits amendements.**

**Monsieur TRIFFAUX** – Ca m'avait déjà perturbé une ou deux fois, mais je trouve que la majorité a vraiment de plus en plus tendance à vouloir « encommissionner » – c'est bien de développer le travail en commission – mais, à venir dire que c'est la commission qui a décidé que ... Je voudrais rappeler que c'est quand même le Conseil communal qui est souverain, ça me paraît fort important. A la commission environnement, lors de la première réunion cela m'avait frappé quand vous avez expliqué les choses, et que vous avez distribué un petit vade-mecum, il était expliqué qu'il y a le Collège qui décide, et puis il y a la commission ; Le Conseil communal n'était pas très présent... Je voudrais attirer votre attention que c'est le Conseil communal qui est l'instance légale, qui se déroule en séance publique, la plus importante, et qui prend les décisions. La deuxième chose est que je suis un peu surpris par ce qui se passe ce soir, c'est une nouvelle manière de travailler... Ou bien, elle est légale, ou bien, elle ne l'est pas. Je n'en sais rien. Monsieur GAUDRON m'a donné un article qui explique les choses, et je vais le lire à mon aise après. Je constate que vous avez accepté des amendements que nous venons de voter, donc ça ouvre évidemment de nouvelles perspectives pour le futur, et la manière dont on va travailler, notamment pour le budget. Je vais faire une demande qui est beaucoup plus raisonnable : je vais demander un amendement qui porte sur une somme de 100.000 € qui ne mettra pas le budget en mali, je peux vous le faire passer si vous voulez, il concerne la page 18 du budget ordinaire, et plus précisément l'article 722/111-01 relatif aux traitements du personnel communal, le traitement dans l'enseignement gardien et primaire est de 76.004,63 €. Je propose de majorer cette somme tout simplement de 100.000 €, on passerait donc à 176.004,63 €, de manière à pouvoir recruter des professeurs d'anglais qui donneront des cours dès la 1<sup>ère</sup> primaire jusqu'à la 3<sup>ème</sup> primaire, à partir de la rentrée de septembre. Le budget ordinaire sera toujours en boni de 32.000 €, je pense, donc il ne déséquilibre pas le budget, et je pense que c'est quelque chose de très raisonnable que nous devrions franchement voter.

**Monsieur MAGNUS** - On va raisonner exactement de la même manière qu'avec l'amendement du groupe ECOLO. On entend ce que vous dites, il faudra un écrit, donc il faut nous donner le document que vous avez fait, et nous allons voter contre l'amendement. En ce qui concerne la question de Monsieur TRIFFAUX, concernant la légalité de tout cela, je suis aussi surpris que vous de la manière dont les choses se passent. Nous allons faire examiner cela en détail, de manière précise, et nous reviendrons avec notre réflexion devant vous. Nous votons encore ce dernier amendement.

**Sur proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Marie TRIFFAUX, pour le groupe POUR VOUS, le Conseil communal décide pour l'amendement suivant :**

Article 722/111-01 Traitement du personnel communal

Proposition : Majorer le crédit budgétaire de 100.000 € pour passer de 76.004,63 € à 176.004,63 €.

**Par 9 voix pour (M. A. EVEN, M. J.-M. TRIFFAUX, Mme I. CHAMPLUVIER, Mme M. NEUBERG, M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, Mme V. WAGNER), 1 abstention (M. J.-M. LAMBERT) et 18 voix contre, de ne pas approuver ledit amendement.**

Le Conseil communal, après avoir délibéré en séance, décide :

Pour le budget ordinaire,

**Par 18 voix pour, 7 abstentions (M. R. GAUDRON, Mme G. FROGNET, Mme I. CHAMPLUVIER, M. J-M. LAMBERT, Mme M. DE GREEF, M. M. LAQLII et Mme V. WAGNER) et 3 contre (M. A. EVEN, M. J-M. TRIFFAUX et Mme M. NEUBERG),**

D'arrêter, comme suit, le budget ordinaire communal de l'exercice 2020 :

Tableau de synthèse (partie centrale)

Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	<b>58.574.202,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58.574.202,23</b>
Prévisions des dépenses globales	<b>54.246.016,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54.246.016,40</b>
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	<b>4.328.185,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4.328.185,83</b>

**Monsieur MAGNUS** – Pour le budget extraordinaire, l'évolution est importante par rapport aux autres années. En début de la législature, on vient évidemment avec des projets, car quand on voit le temps qu'il faut pour réaliser certains projets, il faut s'y prendre longtemps à l'avance. Là-dedans il y a des projets pour lesquels on est tout à fait conscients qu'ils seront lancés en 2020, qui ne seront pas finalisés en 2020, et que l'on n'aura pas besoin de l'ensemble des sous. Rappelons simplement une répartition des investissements, tels qu'ils sont prévus ici. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais parler peut-être du financement de ces investissements, qui sont de 3 ordres, comme toujours : on finance l'extraordinaire par emprunts, par subsides et par le fond de réserves. Cette année est un peu exceptionnelle au niveau de l'extraordinaire, mais si vous avez été revoir les différents postes, vous aurez pu constater qu'il y a un poste très important qui est le budget pour St-Martin. C'est aussi très important au niveau des subsides parce que je rappelle que nous avons pu bénéficier d'un accord-cadre de 8 millions sur 10 ans, que budgétairement nous sommes obligés de mettre la totalité de l'investissement sur cette année, que la Région wallonne paye 95 %, la Province 4 %, et nous seulement 1 % de cette investissement pour le bâtiment, sans doute le plus prestigieux sur notre commune.

Vient ensuite le réaménagement de la place et du parc Léopold, ainsi que le parking souterrain. Quelles étaient les réflexions que nous avons menées au niveau du financement du parking et de l'aménagement de la place ? C'était, premièrement, de faire en sorte que ça n'hypothèque pas les possibilités de balises d'investissement des années suivantes, c'est-à-dire de faire en sorte que l'on puisse continuer à emprunter sur base du montant total des 6 ans 36 millions, et que le fait de pouvoir faire des travaux au niveau de l'espace Léopold ne soit pas un handicap pour les années qui viennent au niveau des autres investissements que nous avons. Je voudrais simplement rappeler, car on lit beaucoup de choses, qu'il y a une différence entre un investissement et une dépense : un investissement est un montant qu'on investit en vue d'avoir éventuellement des recettes, tandis qu'une dépense, comme les dépenses de fonction qui sont bien nécessaires, n'est pas faite pour durer



dans le temps. Aujourd'hui, la manière dont nous avons réagi par rapport à notre parking souterrain, est en ayant ça en tête bien évidemment. Nous avons donc évidemment souhaité que l'investissement d'emprunt pour les 5.900.000 € se répartisse en 2 montants : un montant de 3.000.000 € et un montant de 2.900.000 €. Celui-ci est pris sur les fonds de réserve : le montant de 3.000.000 € est donc un emprunt souscrit, et est mis hors balise. Vous allez peut-être me demander si nous en sommes certains, oui nous sommes certains puisque nous avons reçu en date du 9 janvier une lettre du Ministre Pierre-Yves DERMAGNE nous disant « *Selon l'avis du centre régional d'aide aux communes, je marque mon accord sur la mise hors balise des emprunts relatifs aux investissements* », et il emploie même le mot 'rentable'. Donc, lorsque vous voyez que certaines sociétés construisent des parkings en Belgique, je n'ai jamais vu un investisseur qui disait « *Je construis un parking pour perdre de l'argent* », en général c'est pour essayer d'en gagner. Nous, ce n'est pas pour gagner de l'argent, car nous avons été particulièrement prudents puisqu'on ne finance notre parking qu'à concurrence de ce qu'on croit être la moitié de l'investissement projeté. Ce montant-là va donc être financé par l'emprunt et va être remboursé par le montant des droits d'entrée que les gens payeront comme dans tout parking. Et, on l'a financé par emprunt seulement, pour moitié de la somme, c'est dire si la prudence est de mise en matière de gestion financière de cet important projet.

C'est sur cet ensemble qui se trouve à cet endroit-là que nous avons aussi notre place et notre parc ; la dépense qui a été reprise au budget est de 6.142.000 € qui seront financés par des fonds FEDER comme vous le savez pour 3.600.000 €, qui seront financés par la réaffectation de l'opération de rénovation urbaine pour 892.000 € - je crois que nous en avons déjà parlé dans cette enceinte à plusieurs reprises – et nous avons aussi pu obtenir des subsides de revitalisation urbaine grâce à la construction d'ailleurs qui se fait en face de l'INDA pour 1.250.000 €. Nous aurons également besoin de fonds propres pour 400.000 €. Voilà le montage financier de la place et du parc, et voilà le montage financier pour le parking souterrain qui coutera à l'Arlonais 2.900.000 € - on peut arrondir ça à 3.000.000 € - et pas les millions dont on a entendu parler il y a quelques mois ou années. Au niveau des calculs que l'on a fait, on pourrait me dire « *qu'est-ce que tu as fait pour faire en sorte que les 3.000.000 € soient remboursés ?* » D'abord, c'est par un emprunt en 20 ans. Là aussi, quand on fait un investissement comme un parking, on aurait pu faire ça sur un prêt à plus long terme. Encore une fois, on veut être raisonnable, on fait un emprunt sur 20 ans. Nos projections sont parties d'un taux d'intérêts de 2% - aujourd'hui un taux d'intérêts de 2% en 20 ans, est un taux d'intérêts qui est très élevé – et est parti sur une occupation du parking qui n'a pas été mise à son maximum ; si on l'avait mise bien plus haut, on aurait des chiffres bien plus importants. Mais encore une fois, gestion prudente est de mise au sein du Collège donc nous souhaitons faire en sorte que les projections que nous faisons soient tenables à long terme. Nous avons également tenu compte dans nos projections d'un prix identique pendant 20 ans, ce qui est en général rarement le cas, et à 1 € de l'heure. On ne peut pas dire que nous avons augmenté notre prix de manière substantielle. Il est évident que si le privé devait faire ce genre d'investissement, il ne serait pas à ce montant-là, il ne serait pas avec un montant de 1 €, qu'il voit durant une vingtaine d'années. Ça n'a pas été notre cas, nous faisons un parking pour les gens, nous souhaitons qu'ils y aillent et surtout qu'ils soient raisonnables, pour que ça puisse servir à nos commerçants qui en ont besoin.

L'aménagement du Hall 1 de la Spetz : voilà un dossier sur lequel nous travaillons beaucoup avec notre auteur de projet, et nous avons pu également en parler, avec le représentant du Ministre, lorsqu'ils sont venus pour l'inauguration du Hall de la Spetz 2.

Le terrain de hockey que vous connaissez tous, on en a déjà suffisamment parlé ici, avec un montant de 3.000.000 €. Evidemment, les subsides ne sont pas repris ici dans le rapport que j'ai sous les yeux.

La construction d'une nouvelle crèche à la rue de Sesselich qui est reprise dans le cadre du PIC.

L'école de Frassem pour 1 million d'euros.

La rue Hammelsmarsch et la rue de l'Eau, également reprises dans le PIC pour 745.000 €.

La mise en place d'un système « smart parking » pour 700.000 € ; si vous avez analysé le budget extraordinaire de manière détaillé vous avez pu voir qu'il y a un subside de 250.000 €. Nous ne l'avons pas, parce que, malheureusement l'année passée, nous ne l'avons pas eu. Mais nous continuons à nous battre et nous n'avançons que dans la mesure où nous pouvons trouver un subside que nous avons estimé – puisque l'année passée c'était ce qui avait été proposé – de 250.000 €. On avancera si on peut trouver des subsides de cet ordre-là.

L'ouverture vers le 10<sup>ème</sup> de Ligne, je crois que tout le monde connaît le dossier avec les 300.000 € dans la manière de les financer, une fois par la compensation alternative, et une fois par la réaffectation de l'ancienne opération de rénovation urbaine.

La réhabilitation des voies de liaison, l'entretien extraordinaire des trottoirs, et l'entretien extraordinaire des voiries, chacune pour 500.000 €.

L'aménagement d'aires de dispersion et de columbariums, c'est un montant relativement important, nous avons été étonnés du montant qui était nécessaire pour cela, mais je crois que nous devons également continuer à investir dans nos cimetières. C'est absolument indispensable.

La traversée d'Udange, c'est évidemment les trottoirs, et encore, ce ne sont pas les trottoirs en totalité : vous savez que la Région wallonne finance une partie des trottoirs aussi, juste une certaine surface si on y met du macadam. Nous souhaitons que dans nos villages nous puissions avoir autre chose que du macadam sur nos trottoirs.

La maison de village de Bonnert pour 350.000 €.

La réparation de la montée hydrocarbonée de St-Donat, c'est une partie, malheureusement, du budget, parce que ça n'échappe à personne que le mur de parement est en train de partir. Nous avons d'ailleurs rencontré, à plusieurs reprises, l'architecte, pour voir comment nous pouvons résoudre ce problème, de la manière la moins onéreuse et la plus qualitative possible.

Voilà, je ne vais pas revenir sur la page 2, vous l'avez lue comme moi dans le budget extraordinaire. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

**Madame WAGNER** – J'ai deux questions, la première concerne la balise des emprunts. Vous nous avez dit que l'on voit vraiment les investissements qui augmentent, donc forcément les emprunts également. Si je me souviens bien, la balise d'emprunts de la commune doit être à environ 36 millions... Quand on regarde dans les emprunts en 2019, il y avait plus ou moins 5.100.000 €, et en 2020 nous sommes à 31 millions. Nous savons que les investissements ne seront pas tous fait sur l'année 2020, mais on a déjà utilisé notre balise d'emprunts pour tout ce qu'on a maintenant. Cela veut dire que si nous avons besoin d'emprunter pour autre chose sur la législature, on ne pourra plus le faire.

**Monsieur MAGNUS** - Je vous propose de reposer votre question, qui est digne d'intérêts. Vous avez vu cette année que sur les 43 millions, il y a 18 millions de subsides. Ce que nous espérons dedans, c'est que les chiffres des recettes puissent être augmentés. Nous l'avons dit et redit dans le cadre de notre PST, pour qu'une commune soit correctement subsidiée, elle doit également répondre aux appels à projets. Dans les différents projets que nous avons là, on a appris avec l'expérience, qu'il vaut mieux être prêt quand il y a un appel à projets. Nous avons vécu à titre personnel la dernière opération FEDER, et bien quand le FEDER vient et dit qu'il y a dans tel ou tel domaine des portes

qui s'ouvrent, ce n'est pas à ce moment-là qu'il faut commencer à se dire « Ah tiens, qu'est-ce que je vais bien rentrer comme projet ? » Vous devez avoir un projet qui est prêt, et c'est pour cela d'ailleurs qu'aujourd'hui - ce n'est pas repris dedans - nous continuons à travailler sur le projet Palais-Hôtel du Nord, parce que si jamais demain, il y a un appel de fonds FEDER, et que l'on peut encore entrer dedans, on rentrera dedans. C'est la même chose pour ceci. Nous devons donc travailler sur des projets, et en fonction des possibilités de financement que nous trouverons, nous rentrerons tel projet plutôt qu'un autre, mais aujourd'hui ou demain, on doit avoir des projets qui sont prêts. Voilà pourquoi on a des sommes aussi importantes, et on sait très bien que si on devait faire tout cela aujourd'hui, on n'aurait plus assez d'argent que pour faire quoi que ce soit à partir de 2022. Mais vous allez voir qu'avec le temps, d'ici quelques mois, vous aurez le compte 2019 et vous allez mieux comprendre, à ce moment-là, comment les choses s'articulent, et comment, en fin de compte, on arrive à cette situation qui s'équilibre. Si nous n'avons pas de projet, nous n'aurons pas de subsides, parce qu'une fois que les appels à projets sortent, c'est trop tard.

**Madame WAGNER** - Ça signifie qu'il y a certains subsides qui ne sont, par exemple, par repris au budget ?

**Monsieur MAGNUS** - Il y a des projets pour lesquels nous n'avons pas encore de piste de subsides aujourd'hui.

**Madame WAGNER** - En fait ma deuxième question portait sur le projet de hockey, ou c'est le hasard, mais je ne le vois pas dans le budget.

**Monsieur MAGNUS** – Vous avez un budget de 1.500.000 €.

**Monsieur LECOCQ** - A l'extraordinaire il y a aussi beaucoup de projets qui sont hors balise, comme St-Martin, le parking, tout ce qui est PIC, etc...

**Monsieur MAGNUS** - Tout ce qui est économiseur d'énergie, et tout ce qui rapporte de l'argent, est hors balise... Pourquoi est-ce que le Ministre DERMAGNE dit que le parking est hors balise ? Parce qu'il est « rentable », dit-il, et pour voir s'il peut être hors balise jusqu'à 3 millions, si nous avions dit 6 millions d'emprunts, il aurait peut-être dit « Le montant que vous mettez hors balise est trop élevé », parce qu'il fait le calcul suivant : quel est le coût d'un crédit en 20 ans et quelles sont les recettes qui vont en parallèle ? Plus vos recettes sont importantes, plus votre hors balise peut être important. Si la ville décidait d'acheter un appartement qu'elle mettrait en location, on aurait le montant du loyer que l'on reçoit, et on devrait mettre en parallèle à cela l'emprunt que nous pourrions avoir. Ce n'est pas l'objectif, mais c'est pour essayer de vous expliquer.

**Monsieur LECOCQ** - Tous les ans notre service suit les balises.

**Monsieur MAGNUS** - Je peux vous lire la suite de la lettre pour vous dire que ce n'est pas simplement les investissements rentables qui ont été mis hors balise, où il dit aussi « Sont hors balise les travaux de mise en conformité de l'église de Viville et l'abri de nuit, et les travaux de la tour du clocher de l'église Saint-Martin, etc. »

**Monsieur LECOCQ** - Les horodateurs sont aussi hors balise.

**Madame NEUBERG** – J'aimerais poser une question sur l'aménagement du site de l'ancien Moulin. Madame l'Echevine, cette semaine dans la presse, vous évoquiez aussi la revalorisation du site du cimetière gallo-romain ; à l'extraordinaire je vois 29.000 € destinés au cimetière gallo-romain, mais nullement une trace d'une potentielle entrée à l'extraordinaire pour le parc. Ma question est donc 'est-ce qu'il y a déjà eu quelque chose auparavant sur base d'un ancien projet, ou est-ce que vous avez

oublié d'inscrire un article budgétaire pour ce futur projet ?'. J'entendais quand même que l'on essayait de réactiver activement auprès de la Région wallonne.

**Monsieur TURBANG** - Pour le moment on essaye de voir d'abord du côté de la Région wallonne de quelle manière est-ce qu'on va pouvoir éventuellement récupérer une partie des terrains, et ça demande des négociations. Il est clair qu'il va falloir désigner un auteur de projet pour nous faire une étude globale, en comprenant dans celle-ci toute la partie muséale archéologique. Attendez encore quelques mois, et lors du prochain budget, si nous avons l'occasion de le voter en 2020, vous verrez un article budgétaire assez important concernant le projet du moulin.

**Madame NEUBERG** – Il n'y a pas d'article budgétaire destiné à l'étude de faisabilité, en fait... Et pour le parc en lui-même, pour imaginer la jonction, que vous avez d'ailleurs expliqué, entre le site, le parc et les entrées de ville, finalement avec l'extension vers la gare, aujourd'hui vous n'avez pas prévu un article budgétaire ?

**Monsieur TURBANG** - Non, nous n'avons pas prévu d'article budgétaire pour la simple et bonne raison que la dernière fois qu'on a fait la présentation, on s'est basé sur un ancien projet qu'on essaye aujourd'hui d'adapter. Ce que l'on veut aujourd'hui, c'est trouver un système de partenariat public privé, justement pour travailler sur cela. Mais laissez-nous le temps ... Ça ne sert à rien d'aller mettre maintenant 50.000 € de budget concernant le parc des moulins, alors que tout compte fait, on ne sait pas si la Région wallonne va nous donner, nous vendre, nous louer, nous bailler, ou quoi que ce soit, le terrain. Quelque part il faut qu'on ait des projets derrière, et pour l'instant, c'est ce que l'on est en train de faire. Mais je vous dis, si nous avons encore l'occasion cette année de voter le budget 2021, vous verrez qu'il y aura un article budgétaire assez important pour la partie moulin.

**Madame NEUBERG** - J'entends bien ce que vous dites, mais je continue de dire qu'au jour d'aujourd'hui vous ne pourrez jamais étudier et avancer dans ce dossier-là, parce qu'au budget 2020 vous n'avez même pas inscrit un article budgétaire. Il faudra attendre la prochaine modification budgétaire, vu que même 5.000 € ne sont pas prévus pour l'étude, alors qu'il y a quand même des déclarations qui ont été faites il y a quelques semaines... Votre réponse aujourd'hui est qu'on n'a même pas inscrit au minimum un article budgétaire pour commencer une étude.

**Monsieur MAGNUS** - Ce n'est pas pour ça qu'on ne peut pas continuer à réfléchir sur le projet, et que si jamais on estime à un certain moment qu'il faut effectivement désigner un auteur de projet, on peut parfaire une modification budgétaire, parce que ça nous semble opportun.

**Monsieur LECOCQ** - Il y a un article dans l'extraordinaire d'honoraire général sans dédier, et on se sert de cet article là pour commencer le projet pour désigner, après nous faisons un article ligne quand le projet est plus avancé. Mais il y a un article général pour désigner les auteurs de projet sur des projets qui ne sont pas encore spécifiques.

**Monsieur THILL** – C'est en page 7, article 124/733-60, et il y a 10.000 € de prévu pour commencer. Ce ne sera pas suffisant bien évidemment.

**Monsieur LECOCQ** - C'est pour désigner l'auteur de projet.

**Monsieur LAMBERT** – J'aimerais parler un peu des voiries communales : si je fais le total de tout ce qui est investi (eau, trottoirs, filets d'eau, etc.), j'arrive à peine à 2 millions, me semble-t-il. Il faut savoir que nos voiries de village sont majoritairement dans un piteux état. Ce sont des voiries qui ont 50-60 ans, donc probablement réalisées dans les années 50. La durée de vie d'une voirie est de 40-45 ans, maximum 50 ans, qui plus est, avec un trafic considérablement augmenté avec des situations qui ne sont plus nécessairement adaptées. Pour information, pour les plus jeunes d'entre vous, la

totalité du réseau est d'environ 450 kms de voiries communales. Si on fait un rapide calcul : 450 divisés par 50 ans de durée de vie, il faudrait refaire 9 kms par an... Et je ne compte ici que la structure de la voirie, un asphaltage de 5 mètres avec un renforcement béton, qui aujourd'hui, est tout à fait obligatoire vu la densité de trafic. On arrive à environ 500.000 € du kilomètre, uniquement pour la voirie, multiplié par 9 kms, cela représente 4.500.000 €. Je ne jette pas la pierre, je constate... Au niveau budget, ce n'est pas suffisant. Maintenant, on ne peut pas refaire le monde en un coup de cuillère à pot, mais c'est une réalité, je pense qu'il faut vraiment y être très attentif pour les années à venir, et il faudra sensiblement augmenter ce budget-là.

**Monsieur MAGNUS** - Dans le budget extraordinaire – tu parles de 2.500.000 € - et dans le slide que vous avez proposé au niveau de la répartition des investissements, je lis qu'il y a quand même 42 % du budget qui est pris pour les voiries.

**Monsieur LAMBERT** - Je ne parle pas de pourcentage, mais de somme.

**Monsieur MAGNUS** - Ça fait 18.195.000 €. Et le pourcentage est compte tenu de Saint-Martin qui prend 8 %.

**Monsieur LECOCQ** - Au niveau des routes et des 2.800.000 €, c'est déjà 50 % de la balise d'emprunts pour cette année, parce qu'on ne peut emprunter que 6.000.000 €, donc si vous empruntez déjà 2.800.000 € pour la voirie... c'est presque 50 %.

**Monsieur LAMBERT** – Si je prends la ventilation des voiries, etc., quand on parle de Ravel, ce n'est pas une voirie traditionnelle... D'accord, c'est une voie lente, mais ça ne rentre pas dans les 450 kms, l'entretien extraordinaire, c'est du sparadrap bituminé sur des nids de poule... ce n'est pas la construction d'une nouvelle voirie.

**Monsieur MITRI** - Dans l'entretien extraordinaire, il peut y avoir une réfection de la route. Dans les 500.000 €, il est vrai que le problème est qu'il faut choisir, et le budget actuel ne permet pas d'aller au montant que tu as cité.

**Monsieur LAMBERT** - Je voulais simplement attirer votre attention pour les années à venir car c'est important.

**Monsieur MAGNUS** – Encore une fois, je ne peux que dire que choisir, c'est renoncer. Si on fait cela, on ne fait pas autre chose.

**Monsieur MITRI** – C'est vrai que l'on doit choisir, et nous avons mis des critères de sélection qui sont le besoin de sécurisation des utilisateurs, l'importance de la fréquentation automobile, l'état de la dégradation de la voirie. On a fait un cadastre des voiries qui méritent d'être prises en charge durant la législature, et on doit choisir en fonction du budget qui est présent.

**Monsieur LAMBERT** - C'était le constat, maintenant ma question : il y a quelques mois, nous avons parlé de la traversée d'Udange. J'avais émis le souhait que vous soyez attentifs à l'enfouissement de la ligne électrique... Je ne vois rien, et je me dis que si je suis un privé, que j'ai une entrée de garage asphaltée assez longue, et que je la refais, etc. j'en profite, quitte à faire un emprunt, pour enfouir la ligne. Ça serait un bel exemple en termes de réussite de transformation de village que d'enfouir la ligne électrique. Franchement là, je ne suis pas d'accord et je trouve cela dommage.

**Monsieur MITRI** - Autant pour nous, car c'était dans l'étude, mais c'est un projet qui est géré par la Région wallonne. Nous avons demandé pour faire l'étude, mais le budget additionnel, à cette partie d'enfouissement était tellement important, qu'il deviendrait à charge de la commune. Maintenant,

nous avons eu une révision par la Région wallonne à la baisse, alors qu'il le permettrait éventuellement, sur la partie où il y a le plus d'habitations, mais c'est sous réserve. On travaille là-dessus, mais malheureusement le 1<sup>er</sup> budget était trop important, on ne savait pas le faire. Maintenant, on remet la question sur la table : est-ce qu'on peut se permettre de faire une partie, là où il y a le plus d'habitations ? On reviendra, mais c'est un dossier que nous ne maîtrisons pas.

**Monsieur MAGNUS** - Ce serait la Région wallonne qui accepterait de payer la mise des câbles sous terre ? Je me rappelle que c'était des centaines de milliers d'euros en plus...

**Monsieur MITRI** - C'est le prix des trottoirs qui était vu, à ce moment-là, à la hausse. La partie qui nous incombe est nettement plus faible maintenant, donc on s'est dit qu'en récupérant, 'est-ce qu'on peut éclairer une partie des maisons ? Mais c'est à revoir et ce n'est pas encore vraiment décidé.

**Monsieur MAGNUS** - Si on le fait là, il faut le faire partout alors.

**Monsieur MITRI** - Voilà, le problème, c'est ça aussi...

**Monsieur LAMBERT** – On ne fait pas toutes les transformations de village en même temps, mais ce qui est fait devrait être bien fait, exemplaire.

**Monsieur KARENZO** – Je vous remercie pour la présentation du budget extraordinaire. Il y a beaucoup de projets, certains qui sont de gros projets, comme la place Léopold, le hall sportif, etc..., et je vous avoue qu'il y a des points qui me tiennent vraiment à cœur. C'est une réflexion et non une question. Ce sont des petites choses pour lesquelles nous sommes interpellés tous les jours, et pour lesquelles le Collège réfléchit, et met aussi des budgets. Ce n'est pas toujours mettre 350.000 pour un hall sportif, j'ai retenu des projets que j'ai notés comme une zone de jeux à Sampont, ce qui est très important pour le citoyen, réparer les terrains et les vestiaires du foot à Fouches pour 25.000 €, l'aménagement du local de boxe pour 10.000 €, mettre des fontaines à eau, 20.000 € etc... Je trouve que ce sont des choses qu'on ne souligne pas assez, mais c'est normal, on ne peut pas tout présenter au budget. Cependant, il y a plein de petites choses que je trouve très bien, et qu'il faut souligner, parce que demain, quand on lira la presse, on parlera de la Place Léopold, la Spetz etc... , différents grands projets. Mais j'aimerais qu'on souligne aussi qu'il y a de petites attentions qui sont prises en compte par le Collège pour le citoyen, et pour cela je vous en remercie.

**Madame FROGNET** – J'ai 4 questions : à la page 9 vous indiquez « *Achat de mobilier urbain* » pour 85.000 €. Je voudrais savoir un peu ce que vous allez acheter, et j'aimerais faire une proposition, parce que ma maman n'arrête pas de répéter qu'il faudrait un banc devant la Knippchen, parce que du temps où son beau-père y logeait, quand elle allait le chercher, il devait attendre à l'intérieur. Donc, éventuellement dans le mobilier urbain, un banc devant la Knippchen. Une autre petite remarque est de veiller parfois à remettre le mobilier existant, parce qu'il manque toujours deux poubelles dans le Vieux Quartier, et en discutant avec quelqu'un, il a dit qu'il en manquait aussi au carrefour du Liedel. Une fois qu'il y a des travaux, on enlève du mobilier, et puis on oublie de le remettre, ça ferait des économies si on récupérait les poubelles que l'on n'a plus dans le quartier et au monument Liedel. Sinon, qu'allez-vous acheter comme mobilier urbain pour 85.000 € ?

**Monsieur MAGNUS** – Attention que dans un budget nous n'avons pas encore décidé quel mobilier nous allons acheter. C'est un budget qui est mis pour acheter du mobilier urbain. On ne va pas vous dire que l'on achète 3 bancs, 2 poubelles, etc.

**Madame FROGNET** – J'ai vu, page 14 « *Habitat léger* », alors évidemment mon cœur a bondi. Je voulais savoir « *Aménagement de l'Espace Milan (espace récréatif et habitat léger)* », c'était dans l'idée de quoi ?

**Monsieur TURBANG** – Il y a une réflexion globale par rapport à tout l'Espace Milan, et tous les terrains qui appartiennent à la ville à côté, mais comme on vient de répondre à la question précédente, nous n'avons rien, mais on a déjà réservé un budget pour faire cette étude par rapport à l'habitat léger qui pourrait se faire à l'Espace Milan.

**Madame FROGNET** – Je voulais savoir, pour la dépollution du site de Schoppach, sur base de quelle étude avez-vous estimé qu'elle coûterait 300.000 € ? Est-ce que vous savez ce qu'il y a dans les sols ?

**Monsieur MAGNUS** - C'est une convention que nous avons faite avec Idelux, lors de la vente, et dans cette convention, on leur vendait pour 3.500.000 €. Dans la convention, on disait que si jamais il y avait des frais de dépollution, ils seraient répartis pour moitié entre Idelux et la Ville, avec un montant maximum pour la Ville de 300.000 €, parce qu'encore une fois, nous sommes prudents, et que dans le cadre d'une gestion prudente, on met le montant maximum. Si cela coûte 500.000 €, nous ne devons pas payer 300.000 €, mais 250.000 €. C'est donc le montant maximum que nous devons payer pour la dépollution.

**Madame FROGNET** - Ma dernière question est une remarque par rapport à la réparation de la Montée de Saint-Donat. Manifestement, il y a un problème du fait du passage des voitures. Je ne sais pas comment on peut le résoudre, mais tout s'abîme parce que les voitures montent en continu, c'est donc refaire encore et encore. Il faut peut-être réfléchir, pour faire en sorte que seules les voitures utiles montent, et les autres s'abstiennent, parce que sinon, vous n'allez faire que réparer cette montée.

**Monsieur MAGNUS** – On va avoir, dans les mois qui viennent, l'auteur de projet qui viendra nous présenter la manière dont elle compte résoudre le problème. Je peux vous assurer que cela va coûter relativement cher.

**Madame FROGNET** - D'où l'idée de diminuer la circulation pour ne pas que ça coûte.

**Monsieur MAGNUS** - D'après ce qu'on a pu comprendre, ce n'est pas un problème de passage de voitures, c'est un problème d'infiltration d'eau. Mais nous serons là, nous l'écouterons, et vous poserez les questions que vous estimez devoir poser.

**Monsieur GAUDRON** – Dans ce budget extraordinaire, il n'y a pas que des mauvaises choses. J'ai envie de souligner différents postes comme le PCDR, divers remplacements de châssis, d'éclairage et d'isolation, les voies de liaison, etc... Par ailleurs, des gros projets qui limitent tout de suite nos capacités de financement, et je pense bien sûr, entre autre, au parking souterrain de la Place Léopold. J'avais envie de rejoindre mon collègue Denis KARENZO, il y a plein de petites choses qui peuvent être faites, et qui sont importantes pour les citoyens. Imaginons, justement, combien de locaux de boxe on peut refaire avec 5.900.000 €, combien de vestiaires de foot on peut remettre en état avec 5.900.000 € etc... Il y a là, dans le choix des priorités du Collège, des choses dans lesquelles je ne me retrouve pas, et donc, par ailleurs, on avait mis en place d'autres propositions qu'on retrouvait sous forme d'amendements, pour faire gagner du temps à tout le monde, vu que la volonté du Collège est majoritairement de dire non à tout, on fera gagner du temps en ne les passant pas au vote les uns après les autres. J'ai déjà parlé de la question du parking, mais je pense qu'il faudrait aussi pouvoir mettre sur la table la rénovation de la Maison des Jeunes. Jean-Marie a évoqué la question de l'entretien des voiries et des trottoirs, où il faut avancer encore plus.

**Monsieur MAGNUS** - Il y a 500.000 €, et on a déjà doublé par rapport à avant.

**Monsieur GAUDRON** – Le PCM nous dit que nous avons plus d’une centaine de trottoirs à remettre en état, donc, dans le cadre de votre logique de mettre un maximum d’investissements dès le début de la législature pour aller chercher les différents appels, je regrette qu’on n’avance pas plus vite sur cet aspect-là, qui est important pour les citoyens, entre autre les personnes plus âgées, les PMR et les poussettes.

**Monsieur MAGNUS** - Nous sommes tout-à-fait d’accord avec vous, c’est pour cela que nous avons doublé le budget.

**Monsieur GAUDRON** - Par ailleurs, d’autres dépenses qui nous semblent plus futiles, comme à nouveau, une extension du réseau de caméras de vidéosurveillance, alors que nous avons déjà un réseau hyper dense par rapport à la taille de la ville, et bien souvent pour les méfaits qui se produisent, on se rend compte qu’on ne sait pas exploiter les images, donc, nous plaiderons plutôt pour un déplacement de l’existence, si nous estimons qu’il y a de nouveaux sites prioritaires, plutôt qu’une extension de ce réseau.

**Madame CHAMPLUVIER** – Éventuellement, l’application d’une première plantation de forêt urbaine. La ville de Gembloux l’a fait l’année dernière, donc il faudrait peut-être voir... C’est un budget pour la réalisation d’une forêt urbaine de la taille de celle qui a été créée à Gembloux en 2019. Nous avons dans votre commune une université axée sur l’environnement, et je trouve que ce serait bien d’avoir un projet qui peut être en collaboration, éventuellement, avec l’université, et qui serait un exemple.

**Madame LAMESCH** – Effectivement, c’est une bonne proposition, mais à nouveau comme je l’ai dit, ça fait partie des projets qui peuvent être portés, et qui sont un peu dans les cartons de la commission environnement. Il faut donc laisser les choses se mettre, mais c’est vrai que le projet est intéressant, et qu’on y a déjà réfléchi. On travaille aussi en partenariat avec l’ULiège dans le cadre de cette commission, et de plus en plus. C’est bien sûr quelque chose de tout à fait envisageable. Simplement, les projets doivent être définis pour être mis de manière claire à l’extraordinaire, donc il faut attendre encore un peu. On peut très bien y réfléchir, mais simplement, je ne pense pas que ce soit en séance et en 5 min qu’on débat de ce genre de projet.

**Monsieur WALTZING** – Nous y voilà, c’est au nom du groupe que je prends la parole, et je commençais justement par le fait que nous nous réjouissons de voir le premier budget de cette nouvelle majorité en équilibre, avec même un petit boni, connaissant tous les chantiers en cours et futurs. Nous l’avons vu lors du Conseil communal précédent, lorsque l’on regarde les gros chantiers de la Politique du Logement, comme les logements sociaux (en Wallonie, 40.000 ménages attendent un logement social (soit 100.000 pers), logements à des prix abordables, lutte contre les marchands de sommeil ; les chantiers et les idées du CPAS pour 2020 ; le programme du PST qui est dense, et qui va couler et impacter le budget sur les 5 prochaines années.

Vous aurez compris que nous ne pouvons attendre la fin de la législature avant de commencer leur mise en œuvre. Mais comme le dit régulièrement Xavier Bettel, « *toutes dépenses (entre autres sociales, mais pas uniquement) ne peuvent se faire qu’à partir du moment où il y a des rentrées.* »

Avant d’envisager plus de rentrées, il faut peut-être commencer par réduire les sorties me direz-vous ? Et vous aurez peut-être raison :

- Des choix vont certainement devoir être faits dans les prochaines années à venir et là, le PST nous sera d’une grande utilité dans le futur.
- Rien que l’index, ... fera augmenter la facture du personnel de 2 %.
- L’augmentation de 15 % de la dotation à la zone de secours. Aurions-nous pu refuser de payer ces 255.000 € ?



- L'augmentation de l'intervention communale pour TVLux. Pouvons-nous envisager de refuser ?
- Vivalia, cette grande inconnue, pour les finances des communes.
- Les frais de fonctionnement représentent 11 % du budget, nous devons continuer les efforts dans les économies d'énergie, en isolant et en contrôlant mieux nos bâtiments. Vous avez félicité Monsieur REVEMONT, il le mérite bien.

Par contre, concernant les rentrées financières :

- Celle de Ferrero nous manque cruellement
- Celle du fond des frontaliers est en baisse de 100.000 € (car dépendant du nombre de travailleurs frontaliers vis-à-vis des communes entre elles et du % IPP)
- Nous pourrions augmenter l'IPP. Monsieur KERGER nous rappelait que nous sommes à 7%... et que la limite de 8,8% fixée par la région wallonne est déjà d'application dans 23 communes (Dinant, Vielsalm, Rochefort (8,5)),
- Nous pourrions augmenter les centimes additionnels : les 2600 centimes sont actuellement dépassés par 85 communes sur les 262 de RW.
- Oui, mais ce n'est pas la volonté du Conseil communal à court ou moyen terme !
- A bien y regarder, il n'y a pas 15 possibilités pour augmenter les recettes de la ville. En fait, il y en a deux :
  - La première : il s'agit d'accepter l'augmentation de la population.
    - Ce que certains appellent le bétonnage, est en fait une gestion saine de l'évolution de notre environnement de vie.
    - Accepter plus de population (de manière cohérente, entendons-nous) permet déjà de répondre à une demande. A ce sujet, une note officielle émise par le GDL, via la Chambre de Commerce (pour ceux qui connaissent) indique que le Luxembourg va devoir à court terme, dialoguer avec les communes frontalières, en vue d'entrer dans une relation gagnant-gagnant pour résoudre ses problèmes de mobilité et d'emploi. En d'autres termes, le GDL s'étouffe, et indirectement nous étouffe.
    - Accepter plus de population permet ainsi une répercussion sur la balise d'emprunt et le revenu cadastral (via les centimes additionnels).
    - Accepter plus de population, si en plus elle travaille au GDL, permet de toucher davantage du fond des frontaliers.
    - Tout cela, évidemment, grâce à une urbanisation contrôlée et une offre de logements suffisante et de qualité, afin de garantir à nos enfants et petits-enfants de continuer à vivre à Arlon, et de se loger à un prix abordable pour tous.
  - La seconde : permettre à nos indépendants de trouver des emplacements et du travail sans nécessairement devoir traverser la frontière (comme trop souvent aujourd'hui).
    - Il faut un zoning permettant l'ancrage de nos sociétés.
    - Il faut éviter de les envoyer à Grass ou ailleurs..., parce que si proche de la frontière, l'impact urbanistique est également subi par la commune sans qu'elle ne puisse bénéficier d'un quelconque retour !
    - Il faut maintenir, voire augmenter un maximum de services publics dans notre commune.

En conclusion, le budget est fait de surprises :

- on le voit négativement avec Ferrero, avec les forêts, la peste porcine..., les changements de législation au GDL : quel sera l'impact de la gratuité des crèches au GDL en 2021 ? Le nombre d'indépendants qui vont fermer boutique, et la baisse des revenus de nos crèches communales ?

- et positivement avec le fond des frontaliers (que faisons-nous sans cela ?), et le souhait du Luxembourg, de dialoguer davantage avec ses frontières.

Ne soyez donc pas surpris que nous gardions les 132.000 € à l'ordinaire, même si nous aurions pu les utiliser pour nos professeurs d'anglais ou autre chose. Il faut donc avancer étape après étape : C'est le bon moment pour lancer les gros projets. Que de pain sur la planche et de choses à remanier, nous en sommes conscients et avons le courage de nous poser les bonnes questions. Ne rien faire, pour le groupe MR, serait subir l'évolution économique en cours, sans pouvoir en tirer un quelconque bénéfice pour l'ensemble du groupe Arlon 2030 MR/MC, et pour la commune. Merci.

**Monsieur SAINLEZ** – Je voudrais faire deux apartés : je viens de regarder en vitesse le document de Monsieur HAVARD de l'UVCW de 2016 sur le droit de l'amendement. J'ai vite été à la conclusion qui dit des choses essentielles et intéressantes, et il y a une phrase qui dit « *Lorsqu'un Conseiller communal abuse des amendements, il rentre dans une démarche d'obstruction négative.* »

Je voulais faire une petite remarque à Monsieur LAMBERT, parce que je m'étais amusé à calculer le cout au mètre des voiries et trottoirs, sur les projets que l'on présentait ces dernières années. On arrivait facilement de 1.000 à 1.500 €. Si on fait une route, il faut faire des trottoirs... Ici, nous sommes dans les voies de liaison, on a un budget en augmentation mais il est vrai qu'il y a des routes qui ont été faites – je pense à Waltzing, Barnich, Bonnert entre autre – où on a vu qu'il y avait une emprise piétonne importante qui a été mise, et c'est ça je pense qui fait grimper les prix.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers collègues du Conseil Communal,

Le vote sur le budget communal est un moment politique éminemment important. Il peut être parfois vu comme une collection indigeste de chiffres, mais il s'agit pourtant bien ici de la traduction chiffrée des politiques décidées par ce conseil. A titre personnel, c'est un exercice que j'apprécie particulièrement, car il permet en effet de suivre des indicateurs pour le moins essentiels de la trajectoire communale, il chiffre les voies et moyens des investissements à venir, il permet de comparer la situation de notre Ville avec les moyennes régionales et – par corollaire – aussi de chiffrer les conséquences des décisions politiques qui émanent des autorités supérieures. Je pense que c'est cela que j'ai le plus lu dans la presse par rapport à tout ce que je vois sur les budgets communaux, ce sont les externalités. Je commencerai par le budget ordinaire, reprenant l'ensemble de nos dépenses et recettes quotidiennes au niveau de la Ville.

**Un budget ordinaire proactif, mais sous la tension des externalités :** in fine, les missions attribuées au pouvoir communal sont nombreuses, de plus en plus nombreuses même et impliquent donc de (très) nombreuses dépenses - je vous renvoie de nouveau à l'UVCW où Madame Kathleen VAN OVERMEER qui a fait un excellent bilan des finances communales, et que je vous invite tous à lire.

A cette aune, analyser un budget ordinaire doit nécessairement se faire sur le temps long, afin de mieux évaluer les effets leviers, les efforts de gestion, les conséquences des politiques extérieures, et lisser les disparités d'enrôlement de l'impôt.

Au niveau régional, le solde budgétaire total des communes wallonnes à l'exercice global - autrement dit « le bas de laine » des communes - a fortement diminué, passant de 643 millions d'euros en 2011 à 322 millions d'euros en 2018 (-50% !).

Cette érosion globale s'explique en bonne partie par l'accroissement des externalités qui pèsent sur les communes : les coûts liés aux pensions des agents publics (cotisation de responsabilisation), les effets parallèles du tax shift (au niveau de la part communale de l'IPP), les mesures au niveau de la

sécurité sociale qui impactent les CPAS, les financements des zones de secours (personnel et matériel), le financement des zones de police (régime statutaire), la diminution de dividendes d'intercommunales (électricité, gaz), les déficits de l'aide médicale urgente pour les communes concernées, ou encore l'augmentation du coût de l'énergie ...

Ajoutons à cela que les finances des communes rurales, dont certaines dépendent des ventes de bois jusqu'à près de 20% de leur budget (!), sont aujourd'hui encore au centre de très grandes difficultés budgétaires, du fait des crises conjointes de la peste porcine et des scolytes.

En conséquence, de nombreuses communes doivent aujourd'hui choisir entre la diminution des dépenses, la suppression de services aux citoyens, la diminution des investissements ou des taxes supplémentaires.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous pouvons constater qu'Arlon s'en sort bien. Sur un horizon comprenant huit exercices budgétaires (de 2013 à 2020), nous constatons une augmentation des dépenses à hauteur de 6.5 millions d'euros, mais compensée par une élévation des recettes, à hauteur de 8.3 millions d'euros (exercice propre).

En quelques chiffres :

- Si les recettes de transferts ont progressé de près de 20% sur la période précitée, cette augmentation se situe essentiellement au niveau du fonds des frontaliers, avec plus de 4.1 millions et du fonds des communes avec plus de 3.4 millions sur cette période. Ces deux postes expliquent donc l'essentiel (et de très loin) de l'augmentation des recettes.
- Les recettes de dette (c'est-à-dire principalement des dividendes d'intercommunales) – pour leur part - ont diminué de près de 60% sur la période !
- Depuis 2013, les dépenses de personnel ont progressé de 4% (malgré l'indexation et les engagements), ce qui est soutenable mais qui s'explique surtout par la proactivité adoptée, en matière de politique de nominations et de cotisation de responsabilisation.
- Les dépenses de fonctionnement et de transferts ont-elles cependant progressé de plus de 30%, malgré les efforts de réduction des frais de fonctionnement. Ceci s'explique principalement par les externalités précitées.
- Les dépenses de dette (autrement dit « la charge de la dette ») n'ont pour ainsi dire pas varié (+0.01% !) depuis 2013. Ceci s'explique par les taux bas du marché, mais aussi via la gestion très proactive de la dette, par nos services financiers.

Avec les provisions en cours (pour la nomination et pension du personnel), la régularisation du précompte immobilier pour Ferrero, les dépenses supplémentaires pour la zone de secours, sans augmentation de taxe et compte-tenu du budget d'investissements en parallèle, on peut affirmer que ce budget ordinaire est... un sacré tour de force !

**Un budget extraordinaire conséquent, moteur pour cette mandature :** le budget extraordinaire synthétise donc les voies et moyens des investissements projetés sur la prochaine année. Celui de l'année dernière – qui faisait déjà la part belle à la mobilité piétonne en particulier – pouvait être vu comme un budget de transition, car se basant sur des balises antérieures et à cheval entre deux mandatures. Celui de cette année est très (très) conséquent, très ambitieux et peut être analysé comme étant le fruit d'un long processus de recherches de financement auprès, par exemple des fonds FEDER (Europe), des fonds de la division du patrimoine Wallon, des fonds Infrasport, des fonds UREBA (rénovation énergétique), et des fonds de la revitalisation urbaine, etc ...

Avant de commenter celui-ci, nous tenons à féliciter celles et ceux qui ont œuvré à l'obtention de ces subsides – que ce soit dans les collèges ou dans l'administration. Permettez-nous aussi d'y associer

toutes les chevilles ouvrières du dossier de rénovation de l'Eglise St Martin, avec une pensée particulière pour Monsieur Henri Bosseler.

En quelques postes et chiffres, nous constatons que :

- Ce budget d'investissement de 43 millions d'euros est financé – hors emprunt – à hauteur de 58% par des subsides (près de 20 millions) et par des réserves (4.8 millions).
- Pour la Ville, les principaux projets sont financés à hauteur de 72%,  
Avec le projet de la place+parc+parking Léopold (financé à 75%), la restauration de la tour-clocher de St-Martin (95%), la poursuite des aménagements à la Spetz (59%) et la construction d'une nouvelle crèche (59%).
- Pour les Villages, hors projet Hockey à Waltzing, le financement des projets se fera ici principalement par des emprunts (à hauteur de 68 %).  
Par rapport à l'exercice précédent, le budget consacré aux investissements dans les écoles/rues/patrimoines des villages est en hausse, et se chiffre à 5.4 millions d'euros.

Nous constatons avec satisfaction que ce budget est par ailleurs ambitieux en termes de rénovation énergétique, et de mobilité douce :

- La rénovation énergétique du bâti communal se poursuit avec pas moins de 9 nouveaux projets UREBA, mais aussi des remplacements de châssis dans cette maison communale, l'achat de compteurs intelligents (pour le monitoring énergétique), et la suite de l'audit énergétique de nos bâtiments. Le tout représente près de 840.000 € au budget d'investissement.
- La mobilité douce continue à s'inscrire durablement au cœur de nos investissements.  
Au-delà de la pérennisation des budgets importants liés aux trottoirs (500.000€), voies de liaisons et autres, ce budget comporte des postes importants pour les aménagements cyclistes en site propre (644.000€), et le remplacement d'éclairage public (223.000€).  
Au total, ce sont plus de 2.1 millions d'euros qui seront investis à cet effet.
- A cela nous pourrions même rajouter les 330.000 euros liés à l'achat de radars répressifs. Dispositifs ô combien attendus dans des zones aujourd'hui très accidentogènes, aussi et surtout, pour la mobilité douce.

Citons encore les investissements dans les plaines de jeux, espaces multisports et/ou récréatifs (pour 350.000€), et même, l'achat de capteurs pour le suivi de la qualité de l'air.

Admettons aussi qu'avec de tels investissements, et compte-tenu de la balise d'emprunt actuelle, il faudra faire preuve d'une grande ingéniosité dans les années à venir, pour mobiliser les subsides en conséquence.

Les programmes affichés de transition sociale, environnementale et économique de nos autorités subsidiantes, devront permettre de mobiliser – à notre échelle – les moyens nécessaires pour relever ces défis essentiels.

Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur GAUDRON** – J'ai deux petites remarques : premièrement il y a quelque chose qui m'étonne, aussi bien dans le discours de Monsieur le Bourgmestre que de Monsieur SAINLEZ... On nous met en avant que le parking va être financé à moitié sur emprunt et à moitié sur fonds, et que donc, c'est une mesure prudente. Dans les deux cas, que ce soit de l'emprunt ou des réserves, ça reste des fonds propres, donc ce n'est pas plus prudent en soi. Ça reste des moyens propres à la commune, et donc indirectement par les citoyens arlonais, et non pas, par des projets subsidiés.

**Monsieur MAGNUS** - Étant donné que la moitié de ce parking sera payé par des rentrées extérieures à l'IPP, au précompte immobilier et aux autres taxes, mais par les usagers du parking, les Arlonais

vont payer, mais cette partie qui est financée par emprunt sur 20 ans, ne sera pas sur le compte du budget des citoyens arlonais. C'est payé par un emprunt, c'est autre chose qu'un fond propre. C'est la différence entre une dépense et un investissement. L'investissement sera d'environ 6 millions, mais la charge sur le citoyen arlonais ne sera pas de 6 millions, puisque la moitié sera par un emprunt qui ne sera pas financé par le budget des impôts, mais par les rentrées financières qui viendront. C'est comme les gens qui achètent un appartement, et qui le font financer par les loyers.

**Monsieur GAUDRON** - C'est ce que l'on appelle aussi une hypothèse ! Si demain vous n'avez pas de locataire dans votre appartement...

**Monsieur MAGNUS** - Je vous ai donné le détail de mes hypothèses. Je voudrais qu'on discute du détail de l'hypothèse, et que vous me disiez ce en quoi je ne suis pas correct dans mes hypothèses en question.

**Monsieur GAUDRON** - On le verra une fois que le projet sera là, soit, mais ça reste des hypothèses. En attendant ça reste 5.900.000 € minimum qui partent sur des dépenses bien réelles de la commune. Certes il y aura des rentrées, après, on verra bien. Est-ce que vous parlez des frais d'entretien ?

**Monsieur MAGNUS** – Oui, je vous assure qu'on parle des frais d'entretien !

**Monsieur GAUDRON** – Et ma deuxième remarque, je voulais répondre à Monsieur WALTZING qui évoque les deux pistes qu'il a trouvées pour augmenter les recettes de la Ville d'Arlon. Je voudrais répondre au travail collectif du groupe MRMC sur les pistes pour l'augmentation des recettes. Et, si même tout le groupe MRMC ne travaille pas dans les chiffres, son chef de groupe travaille quand même dans les chiffres il me semble, et je suis quand même étonné que Monsieur WALTZING dit que la solution c'est d'augmenter au maximum les habitants d'Arlon pour avoir un maximum de recette. Moi déjà, je ne partage pas cette analyse là parce je trouve qu'il faut aussi maintenir la qualité de vie dans Arlon. Arlon est attractif, augmenter en habitants c'est une bonne chose mais il ne faut pas non plus vouloir « racler » un maximum d'habitants et bétonner partout. Mais ça ce n'est qu'une question philosophique. Mais à côté de ça, il y a la question économique, et où là je m'étonne que vous vous plantiez aussi gravement Monsieur WALTZING. Parce que d'un point de vue économique certes plus d'habitants ça va faire plus de rentrées à l'IPP ou au Fond des Frontaliers, mais avant ça c'est aussi surtout beaucoup plus de dépenses pour la Commune d'Arlon, en accueil extra-scolaire, en écoles, tous ces postes que vous avez bien soulignés vous-même niveau de la majorité qui sont déficitaires, et donc faire croire que c'est des recettes mirobolantes d'avoir plus d'habitants c'est avant tout aussi des dépenses beaucoup plus importantes d'autant plus qu'on sait que nos écoles sont déjà bien saturées. Donc cela veut dire, pas juste rajouter une classe mais ouvrir des nouvelles structures.

**Monsieur MAGNUS** – Pour le parking, puisque vous me proposez la question, je m'excuse je vais vous répondre. Alors, il y a deux possibilités, il y a deux études qui ont été faites. Soit sur un emprunt sur 25 ans, soit sur un emprunt pour 20 ans. Et voici notre calcul. Et on est parti sur un nombre de places de 175 alors qu'on en aura 200. On est parti sur un tarif, je l'ai dit tout à l'heure, 1€ de l'heure. On est parti sur des dépenses, vous dites « on en a pas tenu compte », si. Si je prends les recettes des locations et puis les différentes hypothèses, sans entrer dans les détails, on arrive à des recettes de 256.000 € htva, je vous rappelle qu'on ne doit pas payer la TVA. Et des dépenses dans lesquelles nous avons des frais de maintenance et d'entretien de 70.000€, des charges d'emprunt en 20 ans à 2% de 183.000€. Et donc de 153.000 on arrive, avec un emprunt de 3.000.000, à l'équilibre. Et si je pars d'un projet de 3.000.000 toujours, en 25 ans, avec un taux d'intérêt qu'on a ici rendu un peu plus réaliste de 1,128%, nous avons un chiffre d'affaire, toujours avec des taux d'occupation de 60%, ou des taux d'occupation 2 jours par semaine de 33%, et même la nuit de 5% ; des frais de fonctionnement de 80.000€, avec un coût d'emprunt en 25 ans qui est un peu moins élevé, nous avons

un boni de 80.000€. Ça c'est le document qui a été envoyé au Ministre, donc c'est sur 25 ans, pas sur 20 ans, avec un boni de 80.000 € avec les frais de fonctionnement. Tenez compte un peu de ça, aillez un peu d'honnêteté intellectuelle et rendez-vous compte donc que ces frais-là, la moitié du parking, est payée par les rentrées, et avec ça on a encore un boni de 80.000 €. Donc la charge de la fiscalité communale est de 3.000.000. Le parking nous coûte 3.000.000. Vous n'avez jamais voulu entendre qu'il y aurait des rentrées mais on va vous expliquer tout ça. Madame WAGNER, prenez un peu le temps de lui expliquer la différence entre une dépense et un investissement car je pense que ce n'est pas encore intégré aujourd'hui.

**Monsieur GAUDRON** – C'est bien ce que je dis, ce sont des hypothèses de travail.

**Monsieur MAGNUS** – Il faut bien partir sur des hypothèses de travail pour entrer des dossiers.

**Monsieur LANDRAIN** – Par rapport à notre approche de la bétonisation, c'est une approche pragmatique pour répondre à une demande factuelle actuellement d'une population croissante à Arlon. Ce n'était donc pas une volonté de bétoniser, c'était juste de pouvoir répondre à cette demande; et si on n'y répond pas, d'avoir une inflation des prix qui seront plus importants qu'actuellement. Une petite précision s'il y avait un problème de compréhension par ce qui a été dit précédemment.

**Monsieur MAGNUS** – Mais c'est toujours le même raisonnement. Moins on a d'offres...et si la demande continue à augmenter les prix augmenteront.

**Monsieur SAINLEZ** – Juste par rapport au parking...il y a des hypothèses sur les parkings qui ne sont pas construits, mais on peut faire des chiffres sur des parkings qui sont construits. J'avais demandé à Monsieur LECOQ, à 8h30 du matin, un jour, il m'a répondu à 09h05 avec tous les chiffres, sur le parking place Didier, qui selon vous est en boni ou en déficit ?

**Monsieur GAUDRON** – On l'a tous eu.

**Monsieur SAINLEZ** – Et donc il est en boni. De combien ?

**Monsieur GAUDRON** – Globalement. Je ne suis pas là pour répondre.

**Monsieur SAINLEZ** – Donc vous n'avez pas calculé le boni du parking place Didier ?

**Madame FROGNET** – J'ai oublié les chiffres. Oui, il est en boni.

**Monsieur SAINLEZ** – On a des questions sur des hypothèses de travail qui sont faites, qui sont modélisées ici par rapport au parking qui serait à construire. On a un parking qui est construit, depuis que la Ville d'Arlon l'a pris comment est-ce géré et combien cela rapporte ? Et je veux même dire que Monsieur Lecocq, dans son calcul, met même des investissements qu'on pourrait considérer extraordinaire dans le coût de dépense du parking. Parce que si je compte un boni de 33.000 €... Pour moi par exemple, si on fait ordinaire et extraordinaire dans budgets, mais si on fait une porte d'entrée, ou si on fait un marquage au sol, ça c'est des investissements one-shot. Et d'année en année il y a des investissements one-shot, et il y a beaucoup d'investissements qui ont été faits ces trois dernières années sur le parking place Didier, et toujours il a été en boni. Cette fois ci de 33.000 €, l'année dernière c'était plus. Donc il faut regarder ces chiffres là aussi.

**Monsieur MAGNUS** – Comment est-ce que vous rentreriez un dossier chez Monsieur le Ministre DERMAGNE sans lui donner des hypothèses de travail pour qu'il puisse prendre une décision. Vous ferez comment ? Vous lui diriez « Monsieur le Ministre je ne vous rends rien parce qu'il n'y pas d'hypothèse, et que les hypothèses, ce sont des conneries ».

**Monsieur GAUDRON** – C'est beaucoup plus simple que ça, Monsieur MAGNUS. Moi je ne fais pas le parking souterrain!

**Monsieur MAGNUS** – Non mais vous ne répondez pas à la question. Comment faire s'il n'y a pas d'hypothèse ? Le budget est une hypothèse.

**Monsieur GAUDRON** – C'est très simple, je ne refais pas ce projet-là donc je n'ai pas à faire d'hypothèses.

**Monsieur MAGNUS** – Mais comment vous voulez faire un budget si vous n'avez pas d'hypothèses ?

**Monsieur GAUDRON** – Pour répondre à la question de Monsieur SAINLEZ, c'est qu'on ne peut pas comparer les deux. Et pourquoi est-ce qu'on ne peut pas comparer les deux ? Toutes les études qui sont faites un peu scientifiquement mettent en avant que pour qu'un parking souterrain soit rentable, la rentabilité vient de la construction au-dessus. Et donc évidemment, CQFD, la place Didier est rentable. Je peux vous envoyer des sources si vous voulez. C'est là un événement majeur entre les deux projets.

**Monsieur MAGNUS** – En tout cas on a été très prudents, et je nous en félicite encore. Pour le budget extraordinaire, il n'y avait donc pas d'amendement.

Le Conseil communal, après avoir délibéré en séance, décide :

Pour le budget extraordinaire,

**Par 18 voix pour, 4 abstentions (M. A. EVEN, M. J-M. TRIFFAUX, Mme M. NEUBERG et M. J-M. LAMBERT) et 6 contre (M. R. GAUDRON, Mme G. FROGNET, Mme I. CHAMPLUVIER, Mme M. DE GREEF, M. M. LAQLII et Mme V. WAGNER),**

D'arrêter, comme suit, le budget extraordinaire communal de l'exercice 2020 :

Tableau de synthèse (partie centrale)

Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	<b>29.346.406,73</b>	<b>0,00</b>	<b>5.291.482,93</b>	<b>24.054.923,80</b>
Prévisions des dépenses globales	<b>26.314.607,30</b>	<b>0,00</b>	<b>5.291.482,93</b>	<b>21.231.124,37</b>
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	<b>3.031.799,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3.031.799,43</b>

Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	<b>54.103.609,69</b>	<b>18.456.769,17</b>
Dépenses exercice proprement dit	<b>53.970.672,99</b>	<b>20.143.310,93</b>
Boni / Mali exercice proprement dit	<b>132.936,70</b>	<b>-1.686.541,76</b>
Recettes exercices antérieurs	<b>4.328.185,83</b>	<b>19.851.143,25</b>

Dépenses exercices antérieurs	<b>22.500,00</b>	<b>23.084.285,62</b>
Prélèvements en recettes	<b>0,00</b>	<b>7.951.483,56</b>
Prélèvements en dépenses	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes globales	<b>58.431.795,52</b>	<b>46.259.395,98</b>
Dépenses globales	<b>53.993.172,99</b>	<b>43.227.596,55</b>
Boni / Mali global	<b>4.438.622,53</b>	<b>3.031.799,43</b>

## 3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	18 décembre 2019	3.355.950,00
Fabrique d'église Saint-Donat	19 septembre 2019	100.480,08
Fabrique d'église Saint-Martin	24 octobre 2019	112.455,00
Fabrique d'église de Fouches	19 septembre 2019	17.120,06
Fabrique d'église de Sampont	19 septembre 2019	16.047,01
Fabrique d'église de Barnich	24 octobre 2019	11.407,69
Fabrique d'église de Sterpenich	24 octobre 2019	9.234,76
Fabrique d'église de Freylange	24 octobre 2019	16.780,84
Fabrique d'église d'Udange	24 octobre 2019	6.877,73
Fabrique d'église de Stockem	24 octobre 2019	17.561,27
Fabrique d'église de Heinsch	24 octobre 2019	16.031,13
Fabrique d'église de Viville	24 octobre 2019	8.002,01
Fabrique d'église de Toernich	24 octobre 2019	7.588,06
Fabrique d'église de Bonnert	19 septembre 2019	7.501,41
Fabrique d'église de Waltzing	19 septembre 2019	14.435,10
Fabrique d'église de Guirsch	24 octobre 2019	10.690,54
Fabrique d'église d'Autelhaut	24 octobre 2019	9.351,98
Fabrique d'église de Weyler	19 septembre 2019	10.372,69
Consistoire Israélite	20 novembre 2019	10.000,00
Culte Protestant Luthérien	20 novembre 2019	13.005,41
Culte Protestant Évangélique	20 novembre 2019	4.975,50
Communauté Laïque		92.950,00
Zone de police		3.365.716,00
Zone de secours		1.940.267,04
Autres ( <i>préciser</i> )		

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

**cf.7 TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux : Arlon – Espace Léopold – Aménagement du réseau gaz suite à la construction du parking souterrain. Approbation du devis d'Ores et de la dépense.**

**Monsieur MAGNUS** – Maintenant que le budget a été accepté à l'ordinaire et à l'extraordinaire, on passe au point n°7. Je vous rappelle que c'était le point sur ORES et je vous invite à pousser aussi sur le bouton vert.



Le Conseil communal, **par 21 voix pour et 7 voix contre (M. R. GAUDRON, Mme I. CHAMPLUVIER, M. M. LAQLII, Mme M. FROGNET, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT et Mme V. WAGNER)**, décide :

Article 1er : D'approuver le devis d'ORES pour l'aménagement du réseau gaz suite à la construction du parking souterrain, pour un montant de 74.569,45 € HTVA (autoliquidation).

Article 2 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60/2018//20184041.

Article 3 : De transmettre la présente délibération à ORES pour dispositions à prendre.

**17. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Remboursement du précompte immobilier à la « Royale Jeunesse Freylangeoise » pour l'année 2019.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 de la Royale Jeunesse Freylangeoise d'un montant de 1.276,47€.

**18. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Union Sportive Waltzing » pour l'année 2019.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 de l'asbl Union Sportive Waltzing d'un montant de 3.467,88€.

**19. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Œuvres Paroissiales Doyenné Arlon » pour l'année 2019.**

**Monsieur MAGNUS** – Le montant total n'a pas été accepté parce qu'il y avait dans la demande un terrain à bâtir à la rue de Lottert pour 3,13€, la maison de la rue de la Caserne qui est « La Ruche », ça ce n'est pas justifié. La rue Semois, c'est donné en location, et la rue Jean Koch aussi. Pour le reste c'est accepté.

**Monsieur TRIFFAUX** – Il appert que les écoles ne paient pas de précompte immobilier. Donc l'école de Sterpenich qui est renseignée depuis fort longtemps mais la différence avec la présentation du point au mois de novembre c'était que les années antérieures il y avait chaque fois le montant à côté, on voyait que c'était 20 € mais cette fois-ci le montant n'y était pas, c'est pour ça que je suis intervenu. Mais le plus embêtant, il appert qu'en 2018 et en 2017 nous avons remboursé le précompte immobilier pour ces deux maisons, rues de la Semois et Jean Koch, et qu'on n'aurait pas dû. Qu'est-ce qu'on fait?

**Monsieur MAGNUS** – Une fois que c'est voté et que le PV a été accepté, c'est définitif.

**Monsieur TRIFFAUX** – Vous savez quand le Ministère paye une somme trop élevée à une fonctionnaire ou à un professeur, même si il s'en rend compte un an après il récupère les sommes.

**Monsieur MAGNUS** – En tout cas ici, le montant a été accepté, c'est difficile de revenir en arrière.

**Monsieur TRIFFAUX** – Ça représente 2.400 €. Il faudra quand même le dire aux œuvres du doyenné pour que cela ne se reproduise plus.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 à l'Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL, concernant uniquement les biens mis à disposition de la population pour un montant total de 6.103,90€ comme suit :

- Salle Familia : 1.516,32€
- Salle le Pavillon : 1.662,57€
- Salle la Petite Bergère : 256,23€
- Verger Sterpenich : 0€  
Demande initiale 22,23€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.
  
- Salle le Cercle St-Hubert : 1.848,4€  
Demande initiale : 1851,53€ comprenant :
  - 1) Cercle Saint Hubert : 1848,40€ justifié.
  - 2) Terrain à bâtir rue de Lottert : 3,13€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.
  
- Salle la Ruche : 820,38€  
Demande initiale : 2.208,38€ comprenant :
  - 1) Maison rue de la Caserne, 17(Salle La Ruche) : 820,38€ justifié.
  - 2) Maison Rue de la Semois, 8 : 794,20€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.
  - 3) Maison Rue Jean Koch, 17 : 593,8€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.

## **20. FINANCES COMMUNALES – SUBVENTIONS : Octroi d'une subvention à l'asbl « Pantomime » pour l'organisation du festival « Les Hallucinations Collectives ».**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'octroyer une subvention de 1.000 euros à l'asbl PANTOMINE pour l'organisation d'un événement culturel axé sur le mouvement jazz qui se déroulera les 8 et 9 février au Palais ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 (subsidés aux organismes culturels), du service ordinaire du budget de l'exercice 2020 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives de l'utilisation de la subvention.

## **DEMANDE D'AJOUT : Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour relative à la suppression de parkings dans le centre d'Arlon**

**Monsieur TRIFFAUX** – Au mois d'octobre j'avais eu l'occasion d'épingler vos propos et ceux de Monsieur MITRI dans la presse à propos de l'évocation de la piétonisation du quartier Saint-Donat une fois que le parking de la place Léopold serait terminé. Et je vous avais dit « attention si vous voulez aller dans cette direction-là il faudrait sérieusement envisager un niveau supplémentaire au parking de la place Léopold ». Je pense que vous avez un peu rétro-pédalé comme vous avez pu à ce

moment-là en me disant « ce n'est pas décidé, ce n'est pas tout-à-fait ça, le titre - vous savez comment ça va dans les journaux, on verra à ce moment-là... » Et puis arrive le Plan de Mobilité, qui était d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil communal de décembre et qui a finalement été retiré. Et dans ce Plan de Mobilité qu'est-ce que je trouve ? Un schéma qui présente le quartier Saint-Donat en zone réservée aux piétons et aux cyclistes. Je m'en inquiète auprès de notre Conseiller en Mobilité qui me dit « non c'est une erreur, il manque un petit panneau 20 à l'heure mais les voitures pourront circuler dans le quartier ». Par contre ce qui est marqué noir sur blanc c'est la suppression de 50 à 70 emplacements de parking sur le mini ring pour permettre le développement de SUL. Donc ces cyclistes qui roulent dans l'autre sens par rapport à la circulation automobile. Donc, sont concernés notamment tous les parkings de la rue Saint-Jean, une partie de la rue de la Caserne à partir du carrefour avec la rue Ermesinde, la rue de Diekirch, une partie de la rue Netzer. Franchement ça fait peur. C'est catastrophique pour le centre-ville, pour les commerces, pour les clients, pour les gens qui habitent dans le centre-ville. On voit quand même un peu l'évolution, à chaque fois qu'on fait des aménagements on supprime des parkings. Tantôt à la demande des commerçants, Monsieur Mitri, et le Conseil communal l'a voté. Place Hollenfeltz, 3 parkings en moins; Marché au Beurre; 3 parkings en moins; On est en train d'aménager ici devant l'Hôtel de Ville, les abords du JAS, certainement une dizaine de parkings de perdus; On est en train d'aménager la place Camille Cerf, là aussi tous les parkings sont perdus... Ça n'arrête pas. Si on va encore dans cette direction-là, de supprimer les parkings sur le mini ring, franchement, je crains un phénomène de désertification totale du centre-ville. Je crois qu'il est de mon devoir de tirer la sonnette d'alarme à ce niveau, ici au Conseil communal et en séance publique. Et comme Plan de Mobilité est soumis à enquête publique, d'alerter la population pour que les gens se manifestent par rapport à cette mesure. A moins que vous ailliez une solution miracle, moi le Plan de Mobilité, tout ce que je vois c'est la valorisation et l'optimisation des parkings existants, place des Chasseurs Ardennais, place de l'Yser etc. Et puis le parking de la place Léopold dont on sait que vous ne voulez pas plus que deux niveaux.

**Monsieur MAGNUS** – Je vais d'abord répondre sur deux trois éléments, c'est quand même bizarre que l'on dise des choses qui sont fausses, mais bon il faudra s'y habituer. Place Hollenfeltz et Place Didier, ce n'était pas 3 emplacements de parking en moins mais 3 emplacements de parking en plus... Regardez la note. Quand vous dites « rétro pédaler », ce n'est pas qu'on rétro pédalait, on essayait simplement de vous faire lire ce que nous avons indiqué de manière objective. Alors maintenant vous dites que dans le Plan de Mobilité – j'ai repris le document – pour le Vieux Quartier, c'est marqué « piétonnier » ... Prenez la page 47... Il ne faut pas dire n'importe quoi! Prenez la figure 37 à la page 47 du dernier document qui était sur le Sharepoint, et vous me direz ce que vous voyez sur le pâté vert qui est dans le Vieux Quartier.

**Monsieur TRIFFAUX** - Je n'ai pas le Sharepoint ici, Monsieur, je n'ai que ce document-là, où il est indiqué en dessous 110, 161 et vous pouvez constater – on le voit très bien en couleur sur le site de la Ville – que c'est uniquement piétons et cyclistes.

**Monsieur MAGNUS** - Parce que quand c'est piétonnier ou piétonnier uniquement, c'est la différence.

**Monsieur TRIFFAUX** - Il n'y a pas de panneaux 20 et il n'y a pas de voiture. Ce sont piétons et cyclistes. Et le Conseiller en Mobilité m'a répondu « Oui, vous avez raison, c'est une erreur, sur ce panneau-là nous aurions dû mettre le petit panneau 20 » et il y est sur d'autres schémas.

**Monsieur MAGNUS** - Ce n'est pas marqué « piétonnier ». En dessous c'est indiqué « piétonnier » parce que le piétonnier est « piétonnier », mais en haut ce n'est pas marqué « piétonnier ». Enfin bref... Pour ce qui est de la place Camille Cerf, c'est vous qui l'avez voté donc vous êtes quand même mal venu de commencer à critiquer ce que vous avez voté il y a 2-3 ans...

**Monsieur TRIFFAUX** – Je ne critique pas.

**Monsieur MAGNUS** - Nous avons décidé ensemble de lancer l'actualisation du Plan Communal de Mobilité (PCM) et la Région wallonne a désigné la Société Transitec au terme d'un marché public.

Afin d'informer l'ensemble des Conseillers, le Collège a souhaité, la veille du lancement de l'enquête, que les Conseillers communaux puissent avoir une information de Transitec. Nous nous étonnons qu'aucun des membres Pour vous ne se soit déplacé pour poser toutes les questions qui vous traversaient l'esprit. L'auteur de projet était présent, vous auriez pu mettre en avant les remarques, suggestions, critiques que vous aviez à faire. Ça aurait été de la saine démocratie.

Oui, nous soutenons la démarche qui consiste à réfléchir à l'évolution de la mobilité dans nos villages, en ville et surtout la liaison entre villages et ville. Cette connexion nous semble indispensable.

Oui, nous soutenons la démarche qui consiste à donner à la mobilité douce (piétons, cyclistes, co-voiturage, trottinettes, transports publics et toutes les formes de modes actifs) une place qui n'était pas la leur précédemment.

Oui, nous sommes d'accord avec la Région Wallonne lorsqu'elle souhaite encourager cette vision et nous espérons nous inscrire dans le plan d'investissement 2019-2024 qui prévoit des moyens substantiels pour ces types de déplacement (page 16 du PCM).

L'auteur de projet désigné s'est réuni avec les membres de la commission mobilité dont votre groupe fait également partie ainsi qu'avec un comité de pilotage – après les avoir écoutés Transitec (expert) présente ce projet. Il nous dit en page 59 qu'il faudra mettre en œuvre le PCM de manière souple, de manière progressive et que les projets décrits ne sont pas figés (souple dans leur application, au gré des applications du contexte, des contraintes et des objectifs).

Qu'a fait le Collège ? Il a décidé de proposer d'écouter les citoyens et de procéder à une enquête publique. Et nous aurons à cœur de prendre en compte les avis des citoyens et d'intégrer leurs remarques dans notre réflexion.

Le Collège n'a donc pas arrêté son avis sur la question que vous posez concernant les emplacements de parking. Rien n'est décidé actuellement, si ce n'est d'entendre le public.

Je m'arrête ici car ce n'est pas aujourd'hui que nous allons entamer la discussion concernant le PCM, d'abord les citoyens puis le Collège puis le Conseil.

**Monsieur TRIFFAUX** – Et bien vous êtes de moins en moins démocrate et de plus en plus autoritaire, Monsieur le Bourgmestre!

**Monsieur MAGNUS** - Pourquoi?

**Monsieur TRIFFAUX** - Parce que vous ne voulez pas que je vous réponde. Vous venez de dire que vous arrêtez toute discussion.

**Monsieur MAGNUS** - Oui, parce qu'il ne faut pas commencer à parler du PCM aujourd'hui, il y aura une discussion sur le PCM après l'enquête publique!

**Monsieur TRIFFAUX** - Et bien j'invite vraiment tous les concitoyens, les commerçants et les habitants du centre-ville à se manifester au cours de cette enquête publique parce qu'après, il sera trop tard. Sauf que vous n'avez pas mis le point en séance publique du Conseil communal, Monsieur.

Il y était en décembre, vous l'aviez d'abord mis en même temps que le budget, que la déclaration de politique du logement, que la déclaration transversale stratégique, etc. donc ça dit déjà beaucoup sur votre volonté de débattre du point. Après cela vous nous le mettez dans une réunion qui n'est pas une réunion officielle du Conseil communal. Nous n'avons pas su y aller; Monsieur EVEN qui devait y aller attendait l'invitation, il ne l'a pas eue. Il a demandé par écrit qu'on lui envoie les documents papier, vous ne le faites pas... Ce n'est pas grave, mais j'ai lu tout ce dossier-là, je vois ce qu'il y a dedans et je suis très inquiet! Parce que je vous dis que ça va créer une désertification, même si rien n'est décidé, mais ce qui me rassurerait, c'est que vous me disiez « On ne va pas le faire de toute façon et on le retirera du Plan de Mobilité quand le moment sera venu ». Ça me rassurerait !

**Monsieur MAGNUS** - Je vous dis que l'on va écouter les citoyens!

**Monsieur GAUDRON** - Juste une remarque par rapport à l'enquête publique parce que, comme Monsieur TRIFFAUX, je pense que c'est important que les citoyens se mobilisent. Moi je les invite à regarder un autre aspect du Plan communal de Mobilité, c'est est-ce que oui ou non ce PCM plaide pour le contournement Sud Arlon? Pour moi, ce n'est absolument pas clair dans ce plan, donc j'invite les citoyens à clarifier leur position pour espérer avoir à terme un PCM plus clair sur ce plan-là, tout comme le PCM jusqu'à présent ne motive pas et ne justifie pas en quoi il y a l'utilité d'un parking souterrain place Léopold.

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,  
clôture la séance publique à minuit et trente-cinq minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS